FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY
1898-99 N° 39.

L A

VARIOLE EN LORRAINE

SON HISTOIRE, SON TRAITEMENT

THÈSE

Présentée et soutenue publiquement le Samedi 8 Juillet 1899, à 3 heures

POUR OBTENIR LE GRADE DE

Docteur en Médecine

PAR

Paul PAPELIER

Né à Bouxières-aux-Chênes (Meurthe), le 23 Janvier 1868.

EXAMINATEURS DE LA THÈSE :

MM. MACÉ	professeur.....	*Président.*	
BERNHEIM	professeur.....	*Juges.*	
ÉTIENNE	agrégé.....		
LAMBERT	agrégé.....		

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical.

NANCY
A. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
21, RUE SAINT-DIZIER, 40, RUE DES DOMINICAINS
(Passage du Casino)

1899

FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY
1898-99 N° 39.

L A

VARIOLE EN LORRAINE

SON HISTOIRE, SON TRAITEMENT

THÈSE

Présentée et soutenue publiquement le Samedi 8 Juillet 1899, à 3 heures

POUR OBTENIR LE GRADE DE

Docteur en Médecine

PAR

Paul PAPELIER

Né à Bouxières-aux-Chênes (Meurthe), le 23 Janvier 1868.

EXAMINATEURS DE LA THÈSE :

MM. MACÉ	professeur.....	*Président.*
BERNHEIM	professeur.....	*Juges.*
ÉTIENNE	agrégé.....	
LAMBERT	agrégé.....	

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical.

ACAD. LUGD.BAT. BIBL.

NANCY
A. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
21, RUE SAINT-DIZIER, 40, RUE DES DOMINICAINS
(Passage du Casino)

1899

FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

Doyen : M. GROSS ✻, I ✪.

Assesseur : M. BERNHEIM, ✻, I ✪.

Doyen honoraire : M. TOURDES O ✻, I ✪.

Professeurs honoraires : MM. TOURDES O ✻, I ✪, HERRGOTT ✻, I ✪, HECHT ✻, I ✪, BEAUNIS ✻, I ✪.

Clinique médicale	M. BERNHEIM ✻, I ✪, professeur.
Clinique chirurgicale	M. GROSS ✻, I ✪, professeur.
Physique médicale	M. CHARPENTIER, I ✪, professeur.
Médecine opératoire	M. CHRÉTIEN, I ✪, professeur.
Clinique chirurgicale	M. WEISS, A ✪, professeur.
Pathologie externe	M. FRŒLICH, A ✪, agrégé, chargé du cours.
Chimie médicale et toxicologie	M. GARNIER, I ✪, professeur.
Clinique médicale	M. SPILLMANN, I ✪, professeur.
Clinique obstétricale et Accouchements	M. A. HERRGOTT, I ✪, professeur.
Médecine légale	M. E. DEMANGE, I ✪, professeur.
Hygiène	M. MACÉ, I ✪, professeur.
Thérapeutique et Matière médicale	M. SCHMITT, I ✪, professeur.
Anatomie pathologique	M. BARABAN, I ✪, professeur.
Anatomie descriptive	M. NICOLAS, I ✪, professeur.
Physiologie	M. MEYER, A ✪, professeur.
Pathologie gén. et Pathologie interne.	M. SIMON, I ✪, professeur.
Histologie	M. PRENANT, A ✪, professeur.
Histoire naturelle médicale	M. VUILLEMIN, A ✪, professeur.

Cours complémentaires

Clinique des maladies des yeux	M. ROHMER, I ✪, agrégé libre, chargé du cours
Clinique des maladies des vieillards	M. P. PARISOT, I ✪, agrégé libre, ch. du cours
Clinique des maladies des enfants	M. HAUSHALTER, A ✪, agrégé, chargé du cours
Clinique des maladies syphilitiques et cutanées	M. FÉVRIER, ✻, A ✪, agrégé, ch. du cours.
Accouchements	M. SCHUHL, A ✪, agrégé, ch. du cours.

Agrégés en exercice

MM. GUÉRIN, I ✪.	MM. ZILGIEN.	MM. JACQUES.
HAUSHALTER, A. ✪.	GUILLOZ, A ✪.	LAMBERT.
FÉVRIER, ✻, A ✪.	FRŒLICH, A ✪.	BOUIN.
ETIENNE.	SCHUHL, A ✪.	ANDRE.

Agrégés libres : MM. SCHLAGDENHAUFFEN, ✻, I ✪, ROHMER, I ✪, VAUTRIN, A ✪. REMY, A ✪, P. PARISOT, I ✪.

M. F. LAMBERT DES CILLEULS, Ⓜ, A ✪, Secrétaire.

La Faculté a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend ni les approuver ni les improuver.

A MON GRAND-PÈRE LOUIS PAPELIER

A MON PÈRE ET A MA MÈRE

A MON FRÈRE

A MES COUSINS
ANTONI PAPELIER
RENTIER, MAIRE DE LANFROICOURT
et
ALBERT PAPELIER
DÉPUTÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Reconnaissance

A TOUS MES PARENTS ET AMIS

A mon Président de Thèse

MONSIEUR LE PROFESSEUR MACÉ

PROFESSEUR D'HYGIÈNE

DIRECTEUR DE L'INSTITUT SÉROTHÉRAPIQUE DE L'EST

A MONSIEUR LE PROFESSEUR BERNHEIM

PROFESSEUR DE CLINIQUE A L'UNIVERSITÉ

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

A TOUS MES MAITRES DE LA FACULTÉ

INTRODUCTION

Aujourd'hui que la médecine agrandit de plus en plus son domaine, que de nouvelles découvertes révolutionnent le monde et que des idées nouvelles édifiées sur les études bactériologiques viennent saper par leurs bases les théories échafaudées par nos ancêtres, il peut être bon et utile de jeter un coup d'œil en arrière et de se rendre compte du chemin parcouru. Combien de fois, en effet, les progrès de l'observation éclairée par une analyse plus exacte des faits n'ont-ils pas donné un éclatant démenti à nos prédécesseurs ?

Les siècles passés ont vu s'abattre sur notre pays des fléaux dont le souvenir seul donne le frisson, je n'en veux pour preuve que cette maladie gangréneuse du moyen-âge (feu sacré, mal des ardents, etc.), qui décima l'Europe aux XI^e^ et XII^e^ siècles.

La lèpre autrefois si fréquente a à peu près complètement disparu. La variole, autrefois si meurtrière, se montre rare, et presque toujours bénigne aujourd'hui ; on avait bien, aux siècles passés, de vagues notions sur sa puissance contagieuse, sur la nécessité de l'isolement en temps d'épidémie variolique, mais le moyen radical d'en enrayer la

marche n'est connu que depuis un siècle : c'est cette dernière maladie qui fera l'objet de notre travail.

Sur les conseils de M. le Professeur Macé, directeur de l'Institut sérothérapique de l'Est, nous avons choisi comme sujet de thèse l'histoire de la variole en Lorraine. M. le Professeur Macé a bien voulu nous aider de ses conseils et ne nous a pas ménagé son temps pourtant si précieux, il a daigné en outre nous faire l'honneur d'accepter la présidence de cette thèse, nous le prions d'agréer l'hommage de notre respectueuse reconnaissance.

M. le Professeur Bernheim et M. le professeur Herrgott, nos maîtres en clinique, nous ont toujours donné des marques de sympathie pendant tout le temps que nous avons passé à leur service ; nous n'oublierons jamais leurs magistrales leçons et les prions de croire à notre plus vive gratitude.

Que M. le Professeur Simon soit assuré de notre reconnaissance pour l'enseignement qu'il nous a donné dans ses leçons si savantes de pathologie générale et ses conférences si intéressantes alors qu'il avait le service des enfants.

Que MM. le Professeurs agrégés Etienne, Février, Schuhl, que tous nos maîtres de la Faculté à qui nous sommes redevable de notre enseignement médical, veuillent bien agréer nos sincères remerciements et la certitude de notre reconnaissance inaltérable.

M. Fernand Simonin, fils et petit-fils de médecins, a bien voulu mettre à notre disposition les archives de la famille Simonin ; nous y avons trouvé des renseignements précieux et bien des pages inédites ; nous l'en remercions sincèrement et le prions de croire à toute notre reconnaissance.

CHAPITRE PREMIER

Les premières épidémies de variole en Lorraine.

« Il est certain, a dit Littré, que des maladies nouvelles « apparaissent et que des maladies anciennes s'éteignent. « S'il y a une géographie pour la pathologie, il y a aussi « une chronologie. »

La variole est dans ce cas ; elle n'a pas toujours existé en Lorraine, car nos chroniqueurs ne signalent sa présence que vers le xv^e^ siècle ; si l'on remonte en effet aux siècles précédents, on ne trouve que quelques rares documents, quelques phrases éparses dans les manuscrits, ayant trait à la littérature médicale.

Quelques historiens, plus ou moins compétents en la matière, ont bien fait mention d'épidémies ayant régné avant cette époque en Lorraine, entre autres et une des plus anciennes celle de 1315, sous le règne de Ferry IV, mais la description qu'ils en donnent est tellement peu précise, surtout au point de vue symptomatique, qu'il nous est

absolument impossible de leur donner une étiquette, toutes les épidémies se présentant pour eux sous le même aspect et étant désignées toutes sous les noms de « pestes, pestilences, contagion, mallaidie populaire, etc...), noms qui s'appliquaient à des maladies diverses, souvent même absolument différentes, sur lesquelles un diagnostic précis ne fut porté que dans la suite.

Plus récemment encore, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, nous voyons aussi les mêmes épidémies désignées par les chroniqueurs sous les noms de contagion, maladie populaire, etc...

La raison de ce silence tient à plusieurs causes : d'abord les médecins en Lorraine étaient très rares en ces siècles si troublés et si bouleversés ; l'art de guérir ne pouvait s'apprendre chez nous, aucune institution n'étant stable et la Lorraine étant toujours dans un perpétuel « devenir » ; les futurs disciples d'Esculape étaient obligés de s'expatrier pour pouvoir se livrer à leurs études dans le calme et la tranquillité, et, leurs grades une fois conquis, préféraient mettre leur science au service du pays qui les avait accueillis plutôt que de retourner en Lorraine, où ils n'auraient trouvé que guerres et misères.

L'exercice de la médecine était entre les mains des rebouteurs et des sorciers, plus attentifs à exploiter la crédulité publique qu'à consigner dans des écrits les faits mémorables de leur époque ; soit dit en passant que leurs descendants ou imitateurs pullulent encore sur notre bonne terre de Lorraine ; l'un d'entre eux a même sa statue à Berig (Lorraine).

On ne trouvait aucun médecin dans les campagnes ; nombre de villes n'en possédaient pas ; c'était aux pratiques

de la magie et de la sorcellerie que l'on était pour ainsi dire obligé d'avoir recours pour soigner les malades.

Les moines seuls, enfermés dans leurs cloîtres et leurs monastères, écrivaient quelques chroniques, ne signalant les épidémies que comme une preuve de la colère divine pour demander l'apaisement du céleste courroux par les prières et les aumônes. Souvent chassés de leurs couvents livrés au pillage des gens de guerre, il ne nous reste rien ou presque rien de leurs écrits, brûlés ou dispersés.

Et cependant une maladie comme la variole, contagieuse et épidémique au premier chef, n'est pas sans avoir exercé ses ravages en Lorraine bien longtemps avant que les auteurs n'en fassent mention dans leurs écrits.

Les Grecs et les Romains n'en parlent pas ; ce sont les Arabes, les premiers, qui la décrivent, et son berceau paraît être l'Ethiopie ; elle arrive en Arabie vers la fin du vi^e^ siècle, en même temps que Mahomet ; les Sarrazins conquérants et victorieux la propagent en Espagne, en Italie et dans le Sud de la France ; elle aurait été apportée dans le Nord par les Croisés, retour de Palestine ; il en aurait donc été de la variole comme il en fut et comme il en est encore du choléra, de la peste et de la fièvre jaune, elle aurait suivi les expéditions guerrières, les pèlerinages, les caravanes, et les bateaux l'auraient recélée dans leurs flancs.

Une fois installée chez nous, elle y a élu droit de domicile, elle a souvent fait parler d'elle, et ses ravages, surtout en Lorraine, ont été terribles.

Nous admettrons donc que la variole apparut chez nous vers le xv^e^ siècle, bien qu'auparavant elle ait déjà régné en Lorraine, car on peut lire dans le dictionnaire de De-

chambre que l'évêque Marius, dans ses chroniques, la signale en France vers l'année 570, en même temps que la dyssenterie : « Hoc anno (570), morbus validus, cum profluxio ventris et variolis, Italiam Galliamque valde afflixit (Historia Francorum). » Grégoire de Tours, lui aussi, parle de cette maladie, qui lui enleva deux enfants et exerça de terribles ravages en France : « valetudines variæ, malignæ, cum pustulis et vesicis » ; or, notre province n'étant séparée des pays voisins ni par des mers, ni par des montagnes inaccessibles, on peut admettre qu'à cette même époque la Lorraine reçut sa visite ; d'ailleurs, Grégoire de Tours rapporte que sous le règne de Childebert II, roi d'Austrasie (580), il se manifesta, dans toutes les Gaules, une dyssenterie des plus terribles, *avec céphalalgie, fièvre et douleurs de reins.* Les matières vomies étaient verdâtres ou couleur de safran, *des pustules rouges* se montraient sur différentes parties du corps. Le bas peuple croyait à un empoisonnement, et comme quelquefois les antidotes réussissaient, cette circonstance semblait confirmer son opinion.

Le principal traitement consistait dans de nombreuses ventouses appliquées aux épaules et aux cuisses. Des vésicules qui en résultaient, il s'échappait une sanie dont la sortie guérissait les malades. « Cette maladie fut particulièrement funeste aux enfants et elle sévit à Metz, dit Grégoire de Tours, vers 586 » ; or, pour qui sait lire entre les lignes, il est assez naturel de songer à la variole ; d'ailleurs la céphalalgie, la fièvre, les douleurs de reins, les pustules dont parle le chroniqueur justifient assez cette supposition ; mais, il faut bien le dire, ce n'est là qu'une supposition.

Il ne nous est donc pas possible d'assigner une date pré-

cise et certaine à l'apparition de la variole en Lorraine, mais, ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'au xv^e^ siècle la petite vérole était répandue sur tout le continent, était connue sous les noms les plus divers et avait déjà fait parler d'elle en Lorraine.

Le plus ancien document que l'on connaisse sur la variole remonte à l'année 1489. En cette année la ville de Metz fut décimée par l'épidémie ; le sixième des enfants fut attaqué ; la mortalité fut très grande pour tous les âges et pour les deux sexes ; la maladie était connue sous le nom de « propérieulle », d'où celui de « porpelure » dont on se sert encore actuellement dans nos campagnes lorraines pour désigner la variole : « En y celle année, reugnait et fut ung grant cours de la mallaidie qu'on dit properieulle, et si fort qu'il n'y avoit mie de six enfants ung qui ne l'eust et avec ce, y avoit beaulcoup de gens de vingt ans ou environ celluy eaige, qui l'avoient, dont on disoit que ce estoit signe d'avoir une grande mortalité » (Huguenin, *Chroniques de la ville de Metz*). En 1492-1493, les habitants de Vézelise obtiennent une réduction sur leurs redevances à cause des épidémies qui déciment leur ville et les villages voisins ; ils durent même prendre la fuite.

Vers la même époque (1491-1492), Nancy fut affligée d'une peste terrible qui lui enleva une grande partie de ses habitants.

Ce sont surtout les armées en campagne qui traînaient à leur suite nombre d'épidémies et les propageaient sur leur passage ; souvent on dut leur refuser l'entrée des villes ; voici ce que disent à ce sujet les chroniques messines : « Au mois de mai 1493, arrivèrent, près de Metz, grande

« quantité de Bourguignons, au nombre de 500 chevaux « et 700 piétons. On leur refusa le passage par la ville ; « on fait prendre les armes ; enfin on traite avec eux et « ils durent aller loger hors de la terre de Metz, et tour- « ner la ville, en passant par le pont du Moulin et la cause « principalle pourquoy on craindait de les soutenir et que « chacun les déchassait, estoit pour ce que la pluspart « estoient mallaides et infectez de la gourre, variole et « mallaidie de Naples et de plusieurs autres infec- « tions. »

En l'année 1498, la ville de Metz fut encore décimée pendant les mois d'avril, mai et juin par la rougeole et la variole associées. « Le mercredy des festes de la Pente- « cotte, qui suit le Vj^e^ jour de jung, on fit une procession « générale ; partout de la grant église, yssir hors par la « porte S^nt^ Thiébault, et rentrer dedans par la porte Ser- « penoise, et aller faire le service en la grant église, et le « sermon aussy, en priant Dieu que volcit garder les biens « de terre, et garder la cité et le pays de guerre, et les « corps humains de pestillance. Car tous les einffans de- « venoient mallades de la rougerieulle et de la prope- « rieulle, et en mouroit beaucoup, et morut des grans « gens aussy. »

Les mémoires du temps racontent que presque toujours des prodiges surprenants se montraient comme les présages des pestilences ; ainsi, en l'année 1500, on voyait les vêtements des hommes et les chapeaux des femmes parsemés de croix, de clous, de couronnes d'épines et de gouttes de sang « avant-coureux très-certain des verges et fléaux « de Dieu » ; l'année suivante, on vit, en Lorraine et en Allemagne, des robes et des chemises d'hommes et de

femmes recouvertes de croix sanglantes, et même celles de leurs garde-robes en présentaient ; en vit alors surgir une peste ou contagion violente qui parcourut et désola l'Allemagne et la Lorraine.

CHAPITRE II

XVIe siècle.

Pendant le XVIe et le XVIIe siècle, la Lorraine fut très malheureuse. Sillonné sans cesse par les gens de guerre des divers partis, notre pays était pillé et dévasté par les soldats de toutes les nations traînant à leur suite toutes les contagions ; en 1591, c'est par l'armée hérétique qui vient d'Allemagne, puis les reîtres et les bandes du roi de Navarre ; en 1596, c'est le prince d'Anhalt, avec l'armée espagnole conduite par l'archiduc d'Autriche. En 1617, c'est le tour des Hollandais et enfin plus tard des soldats de de tous pays.

L'année 1503 fut signalée par une grande famine suivie l'année d'après « d'une si grande pestilence (car l'une est « comme le levain de l'autre) qu'elle emporta presque le « tiers des gens du pays, et qui en fut tellement esclaircy « et dénuez d'hommes que le commerce et le labourage en « demeurèrent arrêtez bien longtemps ». Mais sur la nature de l'épidémie, sa marche, ses symptômes, nous ne savons

rien, sinon qu'elle fut excessivement meurtrière. Il y a tout lieu de croire que sous le nom des pestilence les chroniqueurs réunissent les maladies diverses qui sont l'apanage des armées en campagne et que la variole, par conséquent, avant toute autre, nous semble désignée par là.

En 1505, cette pestilence régnait encore ; elle reprit de plus belle en 1508 ; nombre d'habitants furent chassés de leurs demeures et obligés d'aller loin de toute habitation parce qu'ils étaient atteints par la contagion. Ces épidémies désastreuses furent accompagnées de tremblements de terre, de tempêtes et de pluies torrentielles. La ville de Metz surtout paya un lourd tribut à la maladie ; les habitants, croyant à la vengeance divine, voulurent expier leurs fautes et apaiser le céleste courroux en faisant de grandes et solennelles processions ; c'était le meilleur moyen de semer à tous les vents les germes de la contagion. Les magistrats, pour détourner le peuple d'un spectacle aussi lamentable et faire diversion, placèrent des jeux de quilles aux portes de la ville.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces épidémies, c'est leur étonnante diffusion ; d'un coin à l'autre de la Lorraine, elles se répandaient avec la plus grande rapidité ; leur ténacité n'était pas moins grande et si elles laissaient parfois quelques instants de répit, c'était pour se réveiller ensuite plus terribles et plus meurtrières.

En 1517 et 1519, elle régnait encore ; les magistrats de Nancy prenant exemple sur ceux de Metz chargèrent un certain nombre des habitants de jouer du tambourin dans les rues pour « bailler passe-temps à ceux qui étaient restés dans la ville ».

Nombre de villes et de villages, pillés et ruinés par les

gens de guerre, privés d'une grande partie de leurs habitants par les épidémies, demandèrent et obtinrent de leurs seigneurs des réductions sur leurs impôts ; ainsi, pour n'en citer que quelques-unes, les communes de Praye et d'Houdreville, les habitants de Vézelise, Mirecourt, etc., obtinrent diminution de leurs tailles et corvées.

De même les fermiers des eaux de Charmes obtiennent une réduction en considération des pertes qu'ils ont éprouvées à la suite de la contagion qui régna en cette ville (1519-1520).

Les années 1521, 1522, 1525, 1526, 1527 furent aussi très meurtrières ; une épidémie varioleuse se répandit sur toute notre province et fit de nombreuses victimes. Nancy, Metz, Toul, Bar-le-Duc, Epinal, Mirecourt, pas un coin de la Lorraine ne fut épargné. La ville de Toul fut particulièrement éprouvée puisqu'en moins de deux mois 250 personnes moururent.

La peste et d'autres épidémies se joignaient à la variole pour désoler et ruiner notre malheureux pays. Les chanoines de Toul se retirèrent à Void, dans la Meuse, pour fuir la contagion. Au commencement de l'hiver, la mortalité diminua considérablement et les fuyards purent regagner leur domicile.

L'année 1521 fut la plus meurtrière; la peste, la variole, le typhus, etc., avaient partout élu droit de domicile ; des « barbiers » ou chirurgiens étaient chargés des malades, de les « saingnier, penser et médicamenter ».

Vers le milieu de 1522, dit la chronique, la petite vérole fit un grand nombre de victimes parmi les enfants, tuant les uns, défigurant les autres. « En cette année, tout « le temps d'esté durant régnait très fort en Metz et au

« pays une malladie aux enffants nommée proprieulle, et « tellement que de vingt n'en eschappait pas ung qui ne « fust enteischié de la dicte mallaidie. »

Et cependant Metz fut quelque peu épargné par cette épidémie terrible de 1522 qui décima toute la Lorraine, d'ailleurs Huguenin, dans ses chroniques, a bien soin de signaler ce fait : « Environ le mois de Juillet et tout le « temps durant jusques en l'hyver après, on se moulrait « très-fort de l'épidémie par tout le pays de Lorraine, et « spécialement en la cité de Toul, à sainct Nicollas et à « Nancy et quelque peu à Metz; mais le Dieu mercy, ce « ne fut rien au regard de leurs voisins. »

Quant aux causes de ces épidémies, nos ancêtres les attribuaient à la colère divine, à l'apparition d'une comète, aux tremblements de terre, aux éléments, enfin à une transformation subite et incompréhensible du fluide éthéré en une vapeur malfaisante renfermant des « séminaires » morbides et invisibles. Mais la cause principale de tous ces maux, de toutes ces contagions, était bien plutôt dans la situation même de la Lorraine; placée entre l'Allemagne et la France, elle excitait la convoitise et la jalousie de ces deux grandes puissances, elle était l'éternel rendez-vous de leurs armées; les campagnes étaient toujours dévastées et les terres restaient improductives à défaut de bras pour les cultiver; enfin des forêts immenses, des étangs marécageux rendaient notre province la plus humide et la plus insalubre des terres; une telle situation était bien faite pour faire fondre sur nos ancêtres des épidémies de toutes sortes, avec, comme conséquence, d'effrayantes mortalités.

La désinfection était nulle, la prophylaxie dans l'en-

fance : la variole, une fois installée, ne trouvait aucune barrière, s'étendait partout et régnait en maîtresse.

En 1541-1544, nouvelle épidémie. La Lorraine, ravagée par les soldats de l'Empereur qui lui enlevaient hommes et vivres, fut en proie à la plus grande disette. « L'air était corrompu par les infections qu'exhalait la « terre et portoit la corruption dans les maisôs des plus « riches particuliers. »

Les années 1552, 1566, 1567-1568 et 1569 virent encore de terribles contagions et d'effrayantes misères en Lorraine ; les grandes villes, Metz, Toul, Nancy, Epinal, Bar-le-Duc, Verdun perdirent beaucoup de monde ; Verdun surtout fut dépeuplé et les villages voisins étaient presque déserts.

En 1569, à la suite d'une remontrance, les habitants du comté de Vaudémont obtiennent une réduction à cause des pertes qu'ils ont éprouvées durant les années précédentes par suite du passage des gens de guerre.

L'année 1587 fut encore le témoin d'une contagion furieuse. Le R. P. Benoît raconte que la « campagne s'en « trouvant infectée du côté de Lorraine, les principaux « bourgeois et les chanoines en sortirent pour se réfugier « à Void ou à Vaucouleur, où l'air y étoit moins cor- « rompu ».

C'est à ce moment que Lunéville et ses environs furent pillés, dévastés et complètement dépeuplés par la contagion (1587-1588).

Le traitement des varioleux comme de ceux atteints de toute autre maladie épidémique et contagieuse était pour ainsi dire nul ; quand il ne consistait pas à expulser les pauvres malades ou à les séquestrer, les pratiques les plus

superstitieuses constituaient tout le traitement ; on faisait coucher des animaux, mouton, agneau, chien, avec les malades, espérant que ces animaux attiraient à eux et absorbaient le venin de la maladie et en débarrassaient les personnes qui en étaient atteintes ; les chambres étaient tenues hermétiquement closes, des fourneaux en réchauffaient l'atmosphère et on y brûlait des essences et parfums.

Des breuvages plus ou moins compliqués étaient administrés aux malades et les vieilles femmes, celles qui étaient réputées guérir par le secret, ne manquaient pas de faire sur les corps leurs signes cabalistiques pour éloigner la maladie.

Ces épidémies étaient excessivement meurtrières étant données les conditions hygiéniques détestables dans lesquelles les populations végétaient, les pratiques superstitieuses employées pour enrayer le mal, l'ignorance des moyens préservatifs et la cruauté que les autorités mettaient à les combattre.

Les léproseries et maladreries n'existaient que depuis le retour des Croisades ; il y avait bien, dans les principales villes, des hospices pour héberger les voyageurs et les pèlerins, comme à Strasbourg « l'hospice des misérables », de même à Epinal un hospice semblable était entretenu par les soins de l'abbesse, mais les hôpitaux spécialement affectés au traitement des contagieux étaient très rares et surtout insuffisants en temps d'épidémies, de sorte que souvent les individus malades restaient au milieu de ceux qui étaient indemnes et les contaminaient.

Cependant, à la fin du xv^e^ siècle et surtout dans les villes, on commence à prendre certaines mesures hygié-

niques pour prévenir les épidémies ; ainsi à Epinal (1498), on purifie l'air en brûlant des substances odoriférantes, du genièvre, de la poudre, on lave et on nettoie les rues, on cure les ruisseaux ; toute communication avec les pays infectés est absolument interdite ; des gardiens surveillent l'entrée des villes ; on abat certains animaux, ceux qui passent pour transporter « les séminaires » comme chiens et chats, toute rue suspecte est barricadée et ses habitants sont contraints d'y rester sequestrés avec défense, sous peine de mort ou tout au moins de bannissement, de communiquer avec les autres habitants.

Si l'épidémie prenait de l'extension, on construisait en dehors des villes des huttes en planches, des « loges » où l'on enfermait les malheureux malades, séparés du reste des vivants en attendant, comme dit un chroniqueur, la mort ou la guérison.

Les prières publiques, les processions, loin d'arrêter le fléau dans sa marche, ne faisaient que l'activer et c'est ce qui arriva à Verdun (1568).

Nous devons signaler cependant une heureuse innovation dans les grandes villes comme Metz, Nancy, Toul, Epinal, au début du XVI^e^ siècle. Les magistrats chargeaient en temps d'épidémies certains individus de se rendre dans toutes les maisons contaminées et d'y ouvrir portes et fenêtres pour aérer les appartements, de là le nom « d'aéreurs » donné à cette catégorie de gens d'un recrutement difficile et, par conséquent, fortement rémunérés.

CHAPITRE III

XVII^e et XVIII^e siècle jusqu'à l'inoculation.

Le premier ouvrage un peu important, qui parut en Lorraine sur le sujet qui nous occupe, date du commencement du XVII^e siècle. En effet, en 1617, Cachet fit paraître à Toul et, en 1623, à Nancy, un livre intitulé : « Vray et « asseure préservatif de petite vérole et rougeole, divisé en « trois livres, Enrichy de quatrevingts Problêmes non « moins doctes et curieux que nécessaires pour l'entier « esclaircissement des causes de ces maladies, de leurs « différences, de leurs signes diagnostiques et prognos- « tiques, de leur préservation et curation. »

D'après l'auteur, la ville de Nancy fut visitée en 1609 par une épidémie de variole extrêmement meurtrière ; pas un coin de la ville ne fut épargné et les villages environnants payèrent aussi un lourd tribut à la maladie. Pendant plusieurs années, l'épidémie ne quitta point Nancy. Pour Cachet, l'auteur du livre, la petite vérole est presque toujours sans fièvre : « S'il m'estoit loisible d'alléguer mes expériêces,

« i'en pourrois nommer plusieurs à qui il est ainsi arrivé. « Je me contenteray d'escrire ce que ie confirmeray par « bon nombre de bons tesmoins de fut Monseigneur le « Chevalier de Guise (Prince autant doux et traictable « que magnanime et valeureux duquel ie ne puis rafraîchir « la mémoire sâs rafraichissement de l'extrême regret com- « mun de sa mort précipitée) ce Seigneur l'An 1609, len- « demain de Noël estant tombé malade de petite vérole en « la court de Nancy, ou i éus l'honneur de le traicter, se « trouva tellemêt exempt de soif, de chaleur, d'émotion, et « de tous accidêts fébriles à la première éruption des pus- « tules, qui fut sur la fin du troisiesme de sa maladie, que « dèz le quatriesme sans crainte ny scrupule quelconque ie « lui conseillay de boire à ses repas du Necker bien trempé. « C'est un petit vin Allemand doué de toustes les marques « du vin Oligophore descrit par Galien ; il croist sur la « rivière de Necker d'où il prend le nom. »

Les idées de Cachet sur la variole, le traitement et les remèdes sont ceux de ses contemporaires, c'est pourquoi nous en dirons quelques mots.

Pour Cachet, les deux propriétés essentielles de la petite vérole sont :

1° L'universalité ;

2° La contagiosité.

Elle est universelle, non pas qu'elle s'attaque à toutes les parties du corps, mais parce que le « cuir » et ses parties attenantes en font les frais ; contagieuse, parce que « le « contact des corps qui en sont infectés, le foyer qu'ils « laissent ès linges et autres meubles à leur usage, l'air « même qu'ils expirent » en sont les principaux modes de propagation.

Mais alors pourquoi la peau seule est-elle atteinte et non le reste du corps ? c'est, dit Cachet, par le « bouillonnement « du sang qui est poussé et retenu au cuir ; mais si le sang « poussé au cuir vient à s'évaporer, il n'y aura pas de « variole, d'où conclusion assez logique ; elle est plus rare « l'Eté qu'au printemps parce que l'ardeur du soleil dilate « les pores de la peau, les humeurs qui sont à sa surface « s'atténuent et s'en vont en fumée ».

Pour ce qui est des pustules, « élevures ou éminences rondes, petites », ce qui intrigue cet auteur, c'est que la face est le siège d'un plus grand nombre de pustules que le reste du corps et il se demande pourquoi la face « le domicile des sens, l'interprète du cœur, le ministre, le guidon de la raison » ne peut se débarrasser de telles humeurs, et le cerveau « par sa froideur, pourquoi n'envoie-t-il pas au loin les fumées que lui envoient les parties inférieures du corps? » Voici la réponse, c'est que « le froid extérieur fait rebrousser en arrière la matière variolique et que le visage qui est moins à couvert participe davantage à l'infection ».

Pour se préserver de la contagion, il faut éviter l'attouchement de ceux qui en sont atteints, ainsi que de leurs habits et de leur linge de corps ; par l'entremise de l'air, la petite vérole se répand et porte ses ravages au loin, c'est ce qui la distingue de la grosse et la rend plus dangereuse ; le malade est surtout à craindre par l'air qu'il expire, par les vapeurs qui s'exhalent de son corps, humeurs qui en sortent ; c'est alors en aspirant que nous avalons le germe du mal grâce à la diastole de nos artères.

Les cadavres ou les restes d'individus morts de la variole enfouis dans le sol et exhumés après plusieurs années sont encore dangereux pour le voisinage et peuvent être le point

de départ d'épidémies ; des faits de ce genre ont été, de nos jours, constatés bien des fois, eh bien ! Cachet s'est demandé, lui aussi, si un corps mort de petite vérole était encore contagieux, si les « séminaires », nous dirions aujourd'hui les germes contages, restaient dangereux après la mort du sujet ou pour nous servir d'une expression plus moderne, virulents.

Pour lui, l'eau, l'air, le feu sont des causes puissantes de destruction de la force des « séminaires ». « La contagion « vérolique, dit-il, pourra bien s'entretenir dans la laine, « ou fourure, mais non dans un cuir extrêmement refroidy « par la mort », mais aussitôt que la putréfaction commence il y a production de chaleur, dégagement de vapeurs qui emportent avec elles les mauvais germes.

La petite vérole est beaucoup plus contagieuse que la rougeole, car celle-ci émet des vapeurs bien différentes de celles de la petite vérole ; les vapeurs de celle-ci sont plus épaisses et se dissipent moins facilement ; elles sont gluantes, et, partant, adhèrent mieux aux corps qu'elles entourent.

Il fait remarquer que les personnes qui ont déjà subi les atteintes du mal sont bien moins sujettes à être de nouveau infectées que celles qui n'ont jamais eu la variole ; de nos jours, nous dirions qu'il y a eu vaccination naturelle, mais, pour Cachet, cela tient à ce que « le sang purifié par la « vérole, comme le moûst par l'ébullition, demeure pur et « net et sans mélange des parties vitieuses qui peuvent « lui apporter quelque émotion, et ceux qui l'ont plusieurs « fois, c'est que la dépuration du sang n'a pas été com- « plète lors de la première atteinte ».

Le mal pénètre dans notre intérieur par les pores de

notre peau ; si ces pores sont petits, et à plus forte raison bouchés, l'ennemi ne pourra entrer dans la place, c'est précisément ce qui arrive pour les vieillards qui ont leur « cuir mal nourri » et une « chaleur moindre ».

Puis il essaie de réfuter les idées de Fernel pour qui la variole est toujours « épidemique et pestilente ».

Pour Fernel, les maladies épidémiques tirent leur source des corps célestes qui infectent l'air. Mais Cachet fait remarquer qu'il n'est « mesme en seul mois de l'année « entièrement libre et asseuré de ses allarmes », le ciel serait donc continuellement irrité contre nous, ce qui est inadmissible : « La vérole s'engendre du sang, et surtout « dans le sang maternel qui en est la cause la plus fré- « quente, car souvent les enfants l'apportent en nais- « sant. »

Pour ce qui est de la malignité, ceux qui se nourrissent bien sont atteints plus légèrement, en voici un exemple :

« De fresche mémoire, en cette année 1615, tandisque « ces discours se mettent sous la presse, nous avons veu « Madame la Princesse Claude, fille puisnaye de S. A de « Lorraine, et Nicolas Francoys Monsieur, fils puis-nay « de Monseigneur de Vaudémont... nous les avons, dis-je, « veus fort légèrement parsemez, et bénignement traictez « de petite vérole. Monsieur le petit Baron de Marcossey « peu de temps après eux y est tombé pour la seconde « fois, mais sans apparence ny sentiment d'aucun trouble, « ou incômodité. Le soing que l'on rend à leur nourriture « avoit de long temps rabatu et refrené la félonie du virus « tant redouté ».

Comme moyens prophylactiques, Cachet conseille de

« s'opposer à la corruption de l'air en le rectifiant ou le « changeant en un meilleur » ; fuir la contagion « en évitant « les lieux, les meubles et les personnes suspectes », il faut « un vivre bien réglé et bien ordonné, mais il ne « faut pas oublier d'éviter le bouillonnement du sang par « causes échauffantes et excitantes,... choisir des chambres « situées droict au levent, battues de la bize et couvertes « des vents méridionaux, enfin sortir de table avec « appétit ».

Si nous passons maintenant à la thérapeutique, nous constatons que celle employée par Cachet est assez rudimentaire et d'un effet plus que douteux.

Chez les individus pléthoriques, il recommande de saigner la veine basilique du bras droict « laquelle regarde « directement la source qui est le foyer et a une commu- « nicatiô belle et ample avec la veine cave ».

Donner du vin lorsqu'il n'y a pas trop de fièvre. « Je le mis au Necker (le chevalier de Guise) « petit vin blanc « d'Allemagne, vrayemêt oligophore, sans qu'il en receust « autres accidêts, sinô un contentemêt extrême de se voir « traicté si favorablement ».

Les lentilles sont à recommander comme propres à hâter la sortie « du sang vérolique ».

Pour faire tomber les croûtes, on y arrivera en les « oignant tièdement avec huiles rosat, violat, d'amandes « douces, avec beur fray lavé en eau de rose, ou de plan- « tain, ou de nymphœa, avec cresme battue es mesmes « eaux, avec graisse d'anguille, unguent rosat, pomade. « Si à ces huiles, graisses et onguents vous adjoustez poul- « dres de céruse, de tuthie, d'aloës, litarge et d'autres « sêblables desiccatifs, vous ferez d'une pierre deux coups

« (côme l'on dict) faisant ensemble tomber les croustes, « et desseichant ces sanies qui croupissent au-dessous « d'icelles, ce qui servira quand et quand de préservatif « aux abcès qui en proviennent ».

« Si nonobstant ces onguents il s'engendre quelque ul- « cère, on y remédiera avec l'onguent rouge camfré de « diapompholigos, de plumbo, de môtaguana. »

Quant aux taches, « elles s'effaceront par la dessiccation « et détersion de l'humeur fichée à la partie lésée ».

L'ouvrage de Cachet lui fut suggéré par la vue de graves épidémies de variole qui régnèrent en Lorraine dans les premières années du XVII[e] siècle.

De 1609 à 1613, la petite vérole ne quitta pas Nancy et elle parcourut toute la Lorraine ; en 1613, elle fut particulièrement meurtrière.

« De fraîsche mémoire, dit Cachet, l'année précédente 1613, « le long de l'automne qui a esté austral et pluvieux, « nous l'avons veuë esparse par les quatre coins et le « milieu de Nancy, et en plusieurs endroicts de Lorraine « à la perte d'un grand nombre d'enfants, a persévéré « encor au commencement de l'hyver si longuement que « ceste constitution a persisté. »

Il y a donc tout lieu de croire que la variole régnait tous les ans d'une façon épidémique à Nancy et dans le reste de la Lorraine et qu'après 1613 comme avant, elle fit encore parler d'elle, la preuve c'est qu'en 1630 « il ne « s'y tient aucune féaulté, dit la chronique, d'autant que la « maladie contagieuse survient à Nancy avec telle véhé- « mence, que les princes, la cour, le conseil et la justice « ordinaire sortirent de la ville et se retirèrent à Luné- « ville ».

A la variole se joignirent la peste et le typhus, le nombre des malades était tellement considérable que les pestiférés seuls furent séparés des autres et un édit du 27 mai 1633 leur fixa comme demeure l'enclos de Maréville.

En 1632, le Toulois fut décimé par les épidémies.

« En ladicte année 1632, la ville (de Toul) fut quelque peu infectée de maladie contagieuse » (Livre des enquéreurs de la ville de Toul) ; d'ailleurs, en ces années malheureuses, pas un coin de la Lorraine ne fut épargné, toutes les maladies contagieuses semblaient se donner rendez-vous sur notre sol de sorte qu'il restait à peine, dit la chronique, le quart des habitants ; c'est pendant l'été de 1633 que mourut à Nancy Charles le Pois, premier doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Lorraine ; il succomba à l'infection.

Ce sont les guerres qui étaient surtout causes de ces épidémies et en augmentaient la gravité et les conséquences ; le duc de Lorraine, Charles IV, belliqueux et aimant trop la guerre, audacieux jusqu'à la témérité, attirait sans cesse sur notre pays les désastres et les horreurs de l'invasion. Les soudards de Ferdinand II nous apportèrent la peste hongroise, les bandes indisciplinées du duc Bernard de Weimar la peste suédoise, sans compter le typhus, la variole, etc... Ces épidémies furent très longues et occasionnèrent la mort d'une grande quantité de Lorrains.

Pendant ces années terribles, de 1635 à 1637, suivant le P. Abram, la mortalité fut effrayante ; on ne sut même jamais combien il mourut de personnes.

Suivant ce chroniqueur, plus de 600,000 Lorrains périrent tant de la famine, des guerres que des épidémies.

Ainsi elles régnèrent à :

Toul	1631	9 mois.
Château-Salins	1632	9 —
Choloy	1630	8 —
Laxou	1631	7 —
Verdun	1631	7 —
Nancy	1633	6 —
Malzéville	1631	6 —
Saint-Nicolas	1631	6 —
Villers-lès-Nancy	1631	6 —
Millery	1633	6 —
Gondreville	1631	5 —
Vézelise	1632	4 —
Vitrey	1632	4 —
Lunéville	1631	4 —
Verdun	1632	4 —
Nomeny	1631	3 —
Condé (Custines)	1630	3 —
Bouxières	1631	5 semaines.

C'est à cette époque que la France entière fut décimée par la trop fameuse peste noire, mais bien d'autres fléaux se joignirent à elle ; les chroniqueurs, en effet, nous parlent de contagions, de pestilences, de maladies pourprées etc., de sorte que parmi tant de maux il serait assez difficile de discerner la part qui revient à chacun.

Des édits extrêmement sévères furent votés par les ducs François II et Charles III et ceux qui y contrevenaient étaient punis avec la plus grande rigueur. Défense expresse de sortir de chez lui était faite à tout individu qui était seulement soupçonné avoir fréquenté des contagieux ; dans chaque quartier des grandes villes, un individu désigné et payé pour cette fonction, le « quartenier » était chargé de surveiller les allées et venues des habitants de son ressort ;

ainsi en 1631, une amende de 25 fr. est infligée à un individu pour être sorti de sa maison malgré la défense du « quartenier », bien qu'il fût seulement soupçonné « avoir fréquenté avec des personnes malades de contagion ».

Un édit oblige les médecins à rester dans les pays et lieux infectés, c'est ainsi que le 23 avril 1631 le sieur de Belchamps, médeçin, est retenu pour servir la ville lors de la contagion ; de nos jours, une telle obligation serait certainement superflue ; les tambours de ville publient qu'il est ordonné d'aérer toutes les maisons infectées et les « aéreurs » sont chargés de veiller à l'exécution de cet ordre.

Pendant tout le XVII[e] siècle, il n'est pour ainsi dire pas une année qui ne soit signalée par des fléaux et des épidémies ; la variole fut certainement aussi meurtrière que la peste, car, à l'inverse de celle-ci, elle ne laissa pas un moment de répit à notre malheureuse province ; ce ne sont pas de nouvelles épidémies de variole qui se succèdent les unes aux autres, c'est toujours la même, aussi variable dans ses apparitions et sa gravité qu'inconstante dans le choix des pays qu'elle va frapper.

Digot, dans son histoire de Lorraine, nous raconte qu'en l'an 1648, une variole excessivement meurtrière enleva enfants et grandes personnes. « Les pluies ont été es-
« tranges, ayant redoublé plus qu'auparavant, signamment
« les mois de juin et juillet n'ayant cessé... en sorte qu'en
« plusieurs endroicts on appréhende la famine, suivie
« d'une pestilence ; l'avant-coureur s'étant déjà mani-
« festé, sçavoir : la petite-vérole, qui a grande vogue, sai-
« sissant non seulement les petits enfants, mais encore les
« personnes plus âgées. »

Jean Dupasquier signale aussi pour la même année dans le Toulois une maladie contagieuse qui était la variole.

L'al-chimie inventait les produits les plus bizarres et de compositions les plus diverses, assemblage de poudres et de plantes dont le nom seul nous fait sourire ; leurs inventeurs jouissaient des plus grands avantages et les ducs ne leur ménageaient pas leurs faveurs, c'est ainsi que le 5 mars 1665 un certain Charles Bernouin, dit Lafleur, est payé 700 francs par an pour avoir « signalé la valeur, « vertu et mérite de ses remèdes secretz, notament la « composition qu'il appelle atavan, chef-d'œuvre de la « médecine et le véritable alectère et antitode des poisons « préservatif souverain contre la peste, pourpre et autres « maladies pestilentielles, etc. ».

Le XVIII^e^ siècle fut aussi le témoin de nombreuses épidémies de variole en Lorraine. Dans le journal d'un bourgeois de Nancy, Joseph Aubrion nous parle d'une maladie contagieuse qui régna épidémiquement au commencement de ce siècle à Lunéville et qui pourrait bien être la variole : « La « maladie estant à Lunéville en Avril, May de l'année 1711, « par le remuement des terres à cause des bastimens, « produisit une fatalité sy grande que la princesse aisnée, « attaquée de ce mauvais air, mourut en moins de 2 jours « de maladie ; ce jour fatal arriva le 4 may 1711. Pour « surcroît de malheurs, le prince aisné (Louis de Lorraine) « et la princesse Gabrielle, dernière des filles, âgée de « huict ans et quatre mois, tous deux attaquez de la « mesme maladie, sont morts à Lunéville dans le mesme « jour qui fut le 11 May 1711. »

Pendant l'été et l'automne de 1723, la petite vérole

exerça en Lorraine de terribles ravages ; elle emporta presque tous les petits enfants ; dans la seule ville de Nancy, il en mourut plus de quinze cents. Quelques années auparavant (1720) Stanislas, en présence des retours offensifs de la variole et d'autres maladies contagieuses, avait rendu un édit ainsi conçu : « Faisons aussy deffense à tous voya-« geurs, marchands, négociants, voituriers et autres d'intro-« duire dans nos Etats par quelque routte ou chemin ce « puisse estre aucunes marchandises quelles quelles soient « venant des lieux suspects de maladies, sous peine de la « vie. »

Le département des Vosges fut particulièrement décimé par les épidémies de variole ; chaque année elle y faisait de nombreuses victimes ; les années 1721, 1727, 1739 et 1743, au dire de Gravier (Histoire de Saint-Dié), furent surtout meurtrières ; les enfants surtout payèrent un lourd tribut à la contagion ; le nombre des décès était de beaucoup supérieur à celui des naissances ; chez les adultes, les décès étaient doublés ; ainsi dans sept ans, dans l'arrondissement de Saint-Dié, 70 pour 100 des enfants succombèrent et presque tous à la petite vérole.

En 1735 et 1736 une épidémie de fièvre pourprée régna à Nancy et dans les villages voisins, surtout à Malzéville. Le docteur Marquet en énumère les principaux symptômes : douleurs de tête, nausées, vomissements, diarrhée, fatigue générale, maux de reins et comme exanthème, sur la peau et, particulièrement, sur la poitrine et sur les bras, des pustules ou taches rouges, livides ou noirâtres, avec fièvre et soif intense ; vomissements de sang et hémorrhagies par le nez ; bubons aux parotides. Est-ce la variole ? c'est fort probable.

Pour soulager son peuple, Stanislas fait, le 17 septembre 1748, en faveur des maladies populaires et épidémiques, une rente de trois mille livres laquelle « sera employée par « préférence à toutes calamnités au prompt soulagement « des habitans de villages, bourgades, hameaux ou censes « de Lorraine et Barrois, qui se trouveront affligés « de maladies épidémiques et populaires, sans pouvoir « durant l'année de son eschéance être employée à aucun « autre usage.

« En 1749, Stanislas augmente de cinq mille livres « cours de France, annuellement, la fondation par nous « faitte par lettres patentes en forme de déclaration du « dix-sept septembre 1748 pour subvenir au soulagement « de nos sujets de la campagne affligés de la maladie épi- « mique et populaire. »

Des médecins spéciaux, véritables médecins des épidémies, sont chargés d'aller soigner les contagieux, et Stanislas n'oublie pas de les payer de leurs services en beaux écus sonnants, ainsi en 1733, « de par son Altesse Royale, il est « ordonné au sieur Nicolas Anthoine, Trésorier général de « nos finances de payer au sieur Collot, chirurgien demeu- « rant à Noviant, la somme de cent cinquante livres, tant « pour frais de voyages faits à Minorville pour soulager « les habitans dudit lieu attaqués d'une maladie populaire « que pour drogues et médicamens fournis aux habitans ».

(Archives du département de Meurthe-et-Moselle.)

CHAPITRE IV

L'inoculation ou insertion en Lorraine.

Jusqu'à la fin de la première moitié du XVIII[e] siècle, la thérapeutique avait toujours été impuissante en face de la variole et cependant la préoccupation des esprits à son sujet était toujours très grande à cette époque. Saint-Simon qui fut lui-même atteint de la maladie en parle longuement dans ses mémoires, l'antidote tant et si longtemps cherché restait encore à trouver, c'est alors qu'apparut un traitement nouveau, inconnu jusqu'alors en France : l'inoculation.

« L'inoculation de la petite vérole, dit de la Métrie, con-
« siste à détacher ou enlever soigneusement un bouton de
« l'espèce la plus douce et la plus bénigne, pour l'insérer
« dans une ouverture faite exprès, comme pour saigner,
« à une veine du bras. »

Cette pratique de l'inoculation était usitée de temps immémorial dans les pays d'Orient. En Circassie par exemple, les femmes communiquaient la variole à leurs enfants, à

leurs filles surtout, par l'inoculation : le mobile de leur conduite était uniquement l'intérêt ; ce pays en effet a toujours été renommé pour la beauté et la performance de sa population féminine qui fournissait pas mal de recrues aux harems des sultans ; les filles étaient donc pour leurs parents une marchandise d'un revenu proportionnel à leur beauté et à leur nombre, et pour les mettre à l'abri d'une petite vérole qui les aurait défigurées et par conséquent jetées dans la misère, les parents, par l'inoculation, communiquaient à leurs enfants une variole souvent bénigne qui ne causait pas de cicatrices et laissait leurs charmes intacts.

Aux Indes Orientales, l'inoculation était aussi en usage dès la plus haute antiquité. La médecine était exercée par une caste toute puissante, les Brames, véritables Druides de notre ancienne Gaule, et eux seuls avaient le droit d'inoculer. A certains moments de l'année, ils parcouraient le pays, soumettaient à un régime spécial pendant un certain temps les individus à inoculer, puis après les avoir frictionnés énergiquement sur l'avant-bras de manière à enlever l'épiderme, ils appliquaient à cet endroit des fragments d'étoffe imbibés de pus variolique.

Quelquefois ils incisaient préalablement la peau et y faisaient passer des fils trempés dans le même virus.

Les Chinois inoculaient la variole par le nez, sous forme de poudre à priser ; mais pas n'est besoin d'aller en Orient pour trouver la pratique de l'inoculation. En Europe, dans certains pays, les gens des campagnes inoculaient leurs enfants, bien avant que cette pratique ne soit connue chez nous. Ainsi en Allemagne, Simon Schultze nous raconte qu'elle était en usage à Thorn au XVII^e^ siècle ; il paraîtrait même que chez nous, en France, elle existait depuis des

siècles en Auvergne et en Périgord : la Condamine nous l'affirme.

La pratique de l'inoculation en Europe Occidentale date du retour de lady Montague en 1721, qui l'apporta de Constantinople en Angleterre. A ce moment régnait dans ce pays une épidémie de petite vérole excessivement grave ; à bout de ressources, on essaya l'inoculation sur des criminels puis, en présence des bons résultats obtenus, la famille royale elle-même s'y soumit.

Cependant, dès 1717, le docteur Boyer avait soutenu devant la Faculté de médecine de Montpellier une thèse en faveur de l'Inoculation.

« Beaucoup de nations, dit Robert, docteur-régent, en font « un usage heureux : la France elle-même sembloit vouloir « l'adopter. Il s'est élevé tout-à-coup un cris contre cette « pratique.

« Le Sénat auguste, dépositaire des Loix, qui veille sans « cesse à la sûreté publique, n'a pas cru devoir rejetter ces « plaintes : il a rendu un Arrêt qui défend l'Inoculation « dans les Villes et Fauxbourgs de son Ressort, jusques à ce « que les Médecins ayent décidé si elle est utile ou nuisible « au genre humain. »

En 1723, M. de la Coste, à son retour de Londres, fit un rapport détaillé et circonstancié sur cette pratique ; elle fut un certain temps inconnue ou plutôt délaissée en Lorraine alors que dans les principales villes de France elle était acceptée avec empressement ; Lyon (1754), Paris (1755), Nîmes, Marseille, Toulon, Bordeaux, Nantes, Rennes, Strasbourg, Besançon, etc... la connurent bien avant nous.

M. de la Coste adressa son rapport au docteur Dodart, médecin du roi, en lui montrant avec preuves à l'appui

tous les avantages de cette méthode et en réfutant en même temps les théories de ses adversaires ; il semblait avoir gagné sa cause, car les plus célèbres médecins de cette époque, Dodart, Chirac, Helvetius, Falconet, Astruc approuvaient hautement ses idées, lorsque malheureusement le duc d'Orléans, fervent adepte de la nouvelle méthode et son protecteur, vint à mourir et avec lui s'évanouirent toutes leurs espérances.

L'inoculation retomba dans l'oubli, du moins pour quelque temps, Nancy ne la connut qu'en 1767.

Ce fut le docteur François, docteur agrégé au collège royal des Médecins de Nancy, qui parla le premier de l'opération, la décrivit et la fit connaître aux habitants de notre province ; il adressa à Stanislas un opuscule, véritable plaidoyer en faveur de l'inoculation et lui en vanta les mérites et les avantages.

Quelque temps après, Bagard, président du Collège de Médecine, soumit à l'Académie des Sciences un mémoire encore plus enthousiaste que celui du docteur François ; il plaida la cause de l'inoculation avec tant de verve et de conviction que Stanislas, animé d'un saint zèle, voulut l'expérimenter sur un certain nombre d'enfants pris dans les hospices, mais les directeurs de ces établissements s'y refusèrent formellement.

Quelques années plus tard, M. de la Galaizière, intendant de Lorraine, plein de confiance dans la nouvelle méthode, résolut de faire inoculer son fils ; à cet effet, le docteur Gatté vint à Nancy en juin 1763 et inocula le fils de l'intendant en présence de M. Rauquil, chirurgien-major aux Grenadiers de France. L'année suivante, ce médecin militaire inocula différentes personnes et son successeur, le

chirurgien Desoteux qui venait d'Angleterre, continua à inoculer et surtout à faire accepter à Nancy une opération qui, en Angleterre, avait déjà fait ses preuves.

Mais la vogue de l'inoculation fut de courte durée car, en 1765, la Cour souveraine de Lorraine rend un arrêt par lequel la pratique de l'inoculation est interdite jusqu'à nouvel ordre dans la province.

Voici le texte de l'arrêt qni interdit l'inoculation :

Arrest de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois qui défend de pratiquer l'inoculation de la Petite-Vérole dans les villes et fauxbourgs de son ressort.

Du 23 juillet 1765.

Vu par la Cour le réquisitoire à elle présenté par le procureur-général du Roi, contenant : Qu'il s'est élevé dans le public un murmure général au sujet de l'inoculation de la petite vérole qui se pratique dans l'enceinte des villes du ressort de la Cour. Cette méthode peut avoir beaucoup d'avantages, mais il seroit trop dangereux de l'autoriser dans les villes, par rapport à la contagion que le grand nombre de personnes qui recevroient l'inoculation pourroit y introduire. C'est pour éviter ce danger que le ministère du remontrant l'oblige à réclamer l'autorité de la Cour.

A ces causes, requéroit être fait défenses à toutes personnes de pratiquer l'inoculation de la petite-vérole et de se faire inoculer dans les villes et fauxbourgs du ressort de la Cour, et à celles qui auront été inoculées de communiquer avec d'autres personnes qui seront nécessaires à leur service et soulagement, depuis le jour qu'elles auront été inoculées, jusqu'au délai de six semaines après leur guérison et ce sous telles peines qu'il appartiendra.

Quelques années auparavant, 1759 et 1760, une épidémie de petite vérole avait sévi en Lorraine et dans le Barrois ; Bagard fait remarquer dans son discours sur cette épidémie que si l'inoculation n'avait pas eu autant de détracteurs et si, surtout, on n'avait pas ajouté foi aux paroles mensongères de ces derniers et inoculé, la variole aurait cessé de régner à la date où il écrit et ses victimes seraient bien moins nombreuses.

L'inoculation est donc pour un temps interdite et ses détracteurs triomphent, leurs arguments sont d'ailleurs assez nombreux, en voici les principaux :

1° Nous sommes obligés, tous, tant que nous sommes, de contracter la petite vérole au moins une fois dans notre vie ; nous en portons le germe en nous lorsque nous naissons ; c'est une sorte de venin, le même pour tous, mais en quantité variable chez l'un et chez l'autre ; plus il y a de venin, plus la maladie sera grave et réciproquement, donc à quoi bon essayer de fuir une maladie inévitable ? n'est-ce pas tenter l'impossible puisqu'il n'y a pas de fléau dont on puisse moins se garantir que la petite vérole, « maladie qui frappe tout le monde, disait la Condamine, sauf ceux qui ne vivent pas assez pour l'attendre » ? c'est pourquoi les médecins conseillent l'inoculation uniquement pour supprimer la crainte de mourir et rendre la vie plus douce.

2° L'air lui-même renferme le venin ; dans certains pays il en est saturé ; dans d'autres, il n'en renferme que très peu ; il faudrait donc ne pas respirer pour éviter la contagion.

3° Et d'ailleurs la bénignité et la gravité des épidémies varioliques varient avec les conditions atmosphériques.

C'est ainsi qu'en 1681, dit Sydenham, « le printemps et l'été s'étant trouvés les plus secs qu'on se souvienne d'avoir vus, en sorte qu'il ne restait plus d'herbe verte en aucun endroit, le sang était extrêmement desséché, ce qui produisait dans la petite vérole une inflammation beaucoup plus grande qu'elle n'est dans cette maladie et augmentait beaucoup la violence des symptômes », de plus, « le deffaut de transpiration par la pesenteur de l'air bouche les pors du corps et les surcharge d'humeurs qui se vicient et corrompent, d'où vient la cause des maladies universelles et qui prennent quelque fois un degré de malignité; nous en voyons dont la nature est inflammatoire, telles que celles que nous nommons fièvres aiguës, sur tout les petites vérolles, les rougeolles et les fièvres exanthématiques plus ou moins cruelles ». Or ce sont là des conditions absolument indépendantes de notre volonté et sur lesquelles nous ne pouvons rien.

4° On considérait les fléaux qui assiégeaient notre province comme des signes de colère et de la vengeance divines, donc à quoi bon employer l'inoculation pour faire amende honorable et éloigner les épidémies ? Ne serait-il pas préférable de prier et de faire des neuvaines, des aumônes, etc. ? il vaudrait peut-être mieux se séquestrer que se faire inoculer, c'est du moins la question que se pose Menuret: « Lequel des trois partis, ou d'attendre la petite « vérole, ou de se soumettre à l'inoculation, ou de tâcher « de l'éviter par la séquestration, présente plus d'avan« tages et moins d'inconvénients. »

5° L'inoculation a eu le tort bien des fois de laisser les individus qui s'y sont soumis « infirmes, languissants, va« létudinaires, en proye à des affections vagues, chro-

« niques, indécises, etc., et cela, souvent, parce qu'on a « inséré des levains étrangers à celui de la petite vérole ; » ainsi certains individus ont « un vice scorbutique, scrofu- « leux, dartreux, vérolique, des ulcères internes, etc. », que l'on peut communiquer à des personnes saines par l'inoculation. « Est-ce que la gale, dit Menuret, la teigne, la « vérole ne peuvent pas être introduits dans le sang par le « même moyen ? N'a-t-on pas inoculé la rougeole et n'a- « t-on pas vu cette maladie se développer avec la petite vé- « role ? »

« L'organisation des yeux se détruit chez les uns ; ils sont privés de la lumière le reste de leurs jours ; chez d'autres, il s'établit des suppurations dans les organes essentiels à la vie. Chez quelques-uns il s'ouvre, à l'extérieur, des ulcères sales et dégoutans, qui gênent les mouvements des parties où ils se trouvent et les rendent inutiles. » Il faut donc que l'inoculateur sache que le pus dont il se sert provient d'une petite vérole bénigne, que le sujet qui l'a fourni n'est atteint d'aucune tare qui puisse se communiquer aux personnes inoculées, « comme le mal vénérien, les écrouelles, les dartres, la galle, la lèpre, etc. ».

S'il y a de l'exagération, il faut reconnaître néanmoins qu'il y a là un fonds de vérité, en voici un exemple frappant qui fut connu des inoculateurs en Lorraine et que leurs ennemis ne manquèrent pas de saisir pour détourner le peuple de cette pratique : « Une dame qui demenre en « Hampshire a fait inoculer cinq beaux enfants et un do- « mestique. Le fils aîné et le domestique sont morts et les « autres sont si défigurés que la mère en sèche de dou- « leur. Tous leurs os sont pourris et il sort continuellement « des esquilles de leurs bras et de leurs jambes. La fille

« aînée qui était fort aimable a eu les clavicules jointes « ensemble et collées de manière qu'on a été obligé de les « séparer avec la scie et d'assujétir les épaules en arrière « pour les tenir en situation. Elle a perdu l'usage d'un « de ses bras. Le pus a été pris d'une fille de campagne, « qui paraissait bien saine et qui avait cependant la vé- « role. Un des inoculés, qui était au téton, l'a donnée à « sa nourrice », et d'ailleurs le premier inoculateur, Timoni, perdit sa fille Coconam Timoni d'une petite vérole accidentelle, maligne et confluente, où est alors la vertu préservatrice de l'inoculation ?

6° Non seulement l'inoculation ne met pas à l'abri de la petite vérole, mais ceux qui l'ont acceptée deviennent souvent une cause puissante de dissémination et de propagation de la maladie en créant des centres nouveaux et multiples d'infection, c'est précisément cette dernière considération qui motiva l'arrêt du 8 juin 1763 par lequel le Parlement de Paris interdit à Gatti la pratique de l'inoculation. Ce n'est qu'en 1769 que Gatti obtint du roi la permission d'inoculer dans l'Ecole Militaire.

7° La crainte de la petite vérole peut lui donner naissance ; cette affirmation n'a rien qui doive nous étonner ; qui de nous, dans nos campagnes Lorraines, n'a entendu soutenir que lors de la grande épidémie de choléra en 1855, ses premières victimes ont été précisément les personnes qui en avaient peur ? il est donc inutile de se faire inoculer, les gens pusillanimes étant toujours sûres de contracter la variole.

Il faut reconnaître cependant que l'inoculation eut, en Lorraine surtout, de fervents adeptes. Voltaire en fut un

partisan convaincu et il déclare les Français « fort étranges » de ne point l'accepter.

En 1783, par des lettres datées du mois de mars, Louis XVI accorde des lettres de noblesse à M. Girod, médecin de Besançon, pour avoir inoculé plus de vingt-cinq mille personnes.

Chez nous, en Lorraine (1759), dans un discours lu en séance particulière de l'Académie des Sciences et des Arts, Bagard plaint fort ceux qui n'ont pas été inoculés, il parle d'un poison subtil, aussi léger et volatil que l'air, et le moyen radical pour en « modérer la fureur et émousser la malignité » c'est l'inoculation, aussi Stanislas, en homme éclairé et soucieux de la santé de son peuple, lui a-t-il aussitôt accordé sa confiance et sa protection. Mais il ne suffit pas de se faire inoculer pour se préserver de la variole, il faut aussi avoir une existence régulière, du moins en temps d'épidémie, éviter les excès de quelque nature qu'ils soient et maintenir son corps très propre, brûler des parfums dans les appartements et faire des fumigations dans les rues, avoir dans ses vêtements des substances volatiles, capables de détruire les germes du mal.

En 1855, lors du choléra, on allumait de grands feux et on mangeait de l'ail ; celui-ci communiquait à l'haleine une odeur forte et pénétrante qui avait la propriété de tuer les mauvais germes.

Bagard souhaite pour terminer que des médecins soient spécialement désignés par l'administration, affectés au traitement des varioleux et qu'ils prennent les mesures qu'ils jugeront nécessaires et utiles pour enrayer les épidémies.

Un des plus zélés défenseurs de l'inoculation en Lor-

raine fut certainement Gandoger de Foigny ; son traité pratique de l'inoculation est un véritable plaidoyer en faveur de cette méthode ; il regrette sincèrement que les autorités aient défendu momentanément d'inoculer, car il peut en résulter les plus grands inconvénients ; il reconnaît néanmoins que c'est dans un but louable et d'intérêt général que les magistrats ont défendu une pratique qui, en raison même de sa nouveauté, peut être suspectée, mais il les supplie aujourd'hui de revenir sur leur première décision et de lever une interdiction qui, dorénavant, est absolument inutile ; pourquoi la tolérer à la campagne et la défendre dans les villes ? les habitants de la ville ne peuvent s'y rendre et renoncent à se faire inoculer, retenus qu'ils sont par leurs affaires et leur commerce ; enfin c'est à eux, magistrats, à décider du sort et de la fortune de l'inoculation en Lorraine ; d'ailleurs, guidés par leur amour du bien public, il reviendront certainement sur une décision qui pourrait être funeste à des milliers de personnes.

En 1769 parut, à Metz, un opuscule intitulé : « Mémoire sur l'Inoculation de la petite vérole, par Mengin » ; l'Académie nomme des commissaires chargés d'examiner l'ouvrage, MM. de Tschudy, Musac et Dumont ; dans leur rapport, ils conclurent à deux choses : 1° M. Mangin, avec un grand talent, s'efforce de dépeindre une méthode qui, jusqu'alors, est inconnue dans les campagnes et d'en faire accepter l'usage ; 2° il rassure le peuple sur les prétendues conséquences fatales de l'inoculation et sur la modicité de son prix.

Ces faits sont consignés dans le Registre de la Société

Royale des Sciences et des Arts de la Ville de Metz (du mardi 16 mai 1769).

De plus, l'Académie forme des vœux pour que la municipalité décrète l'inoculation obligatoire chez les enfants dont elle est chargée et qu'en outre le mémoire de M. Mangin sera imprimé et distribué gratuitement dans les villes et villages.

Les principales méthodes d'insertion employées en Lorraine, comme d'ailleurs dans le reste de la France, étaient au nombre de trois : le vésicatoire, l'incision, les piqûres.

La méthode du vésicatoire ne fut pas longtemps employée ; elle consistait à appliquer sur le bras un petit emplâtre de poudre de cantharide, l'épiderme se soulevait et on le détachait, puis, à cet endroit, on appliquait un tampon trempé dans le pus d'une variole aussi bénigne que possible et on le maintenait en place au moyen d'un lien.

L'incision se faisait sur une longueur de deux à trois centimètres, en ayant soin de n'entamer que l'épiderme et sur cette sorte de fissure on appliquait un fil imbibé de pus variolique ou encore une petite pincée de poudre desséchée provenant d'une variole bénigne.

La méthode des Sutton ou des piqûres est la dernière en date ; elle nous venait d'Angleterre ; elle consistait à tremper la pointe de la lancette dans le pus variolique, à piquer ensuite la peau obliquement en la soulevant et à retourner la pointe de l'instrument dans la plaie de façon à y laisser toute la liqueur variolique dont elle était chargée.

Malgré l'inoculation et peut-être à cause de l'inoculation,

la petite vérole causait, en Lorraine, des ravages parfois effrayants.

L'épidémie de 1806-1807 fut particulièrement meurtrière ; dans le seul département de la Meurthe il y eut 11541 cas de variole avec 4615 décès. A Nancy, nous dit M. le docteur J.-B. Simonin, il y eut 2236 variolés sur lesquels 1232 moururent et cependant, ajoute-t-il, on vaccinait déjà.

Au point de vue pharmaceutique et hygiénique le traitement de la petite vérole à la fin du XVIII^e^ siècle était excessivement simple ; presque tout le monde employait la « méthode échauffante », comme pour la rougeole d'ailleurs. On gardait les enfants dans une chambre bien chaude dont les fenêtres et issues étaient hermétiquement closes, pour empêcher l'air de se renouveler ; les malades étaient vêtus le plus chaudement possible et on leur administrait « des boissons incendiaires et bien chaudes », afin de hâter l'éruption. Le docteur Saucerotte se plaint fort de ce régime qui, d'après lui, est tout juste bon pour causer de l'esquinancie, du délire, des convulsions et même quelquefois une maladie de langueur ; la petite vérole loin d'être mitigée par cette médication devient maligne et confluente ; ce qu'il faudrait pour les varioleux, c'est un air frais et souvent renouvelé, un linge bien propre, des couvertures légères et des « délayans et tempérans ». C'est cette « pratique échauffante » dont les femmes ont l'habitude invétérée qui cause presque toujours la mort des enfants ; ce ne sont pas les femmes qui devraient soigner de tels malades, mais un « Ministre de santé habile ». Il recommande en outre et en cela il ne fait que suivre le courant des idées d'alors, il recommande, dis-je, l'inoculation, comme un bon moyen

de prévenir la petite vérole naturelle par l'artificielle, d'ailleurs M. Camper, de plusieurs Académies (c'est donc une autorité) a fait paraître sur la question un ouvrage qui, en 1772, a remporté le prix de l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Il ne faut pas oublier non plus de saigner, d'administrer des purgations et des boissons calmantes, de cette façon, la petite vérole suppure admirablement, la fièvre et la chaleur diminuent. Trop de sang ou trop de chaleur, en effet, brûle le corps, comme un feu trop grand brûle la viande qu'on veut faire rôtir ou griller.

Pour la petite vérole discrète, bénigne, on mettait d'abord à la diète, puis au moment de la dessication, on donnait des bains tièdes pour nettoyer la peau et un purgatif pour faire sortir la « matière morbifique » qui, en restant dans le corps, pourrait déterminer des abcès consécutifs aux yeux et à la poitrine.

Lorsque les forces faiblissaient, si l'éruption se faisait mal, on recourait à la décoction de lentille, de scorsonère, au vin chaud.

Le traitement de la variole confluente ou maligne était tout autre : lotions d'eau froide, bains froids, saignée, sangsues aux tempes.

Pour empêcher le sang de remonter au cerveau et de le congestionner, on couvrait les jambes de sinapismes et de vésicatoires.

Lorsqu'il y avait de l'adynamie, on employait, comme toniques, le quinquina, des juleps camphrés. Lorsque les boutons étaient mûrs, souvent les femmes les perçaient avec des aiguilles pour éviter les cicatrices hideuses et profondes ; de cette façon, le pus s'écoulait et ne pouvait devenir « corrosif ».

CHAPITRE V

La Vaccination en Lorraine.

« Les sujets qui ont présenté la véritable vaccine sont pour toujours préservés de la petite vérole ».

Dr Edm. Simonin.

« On voit parfois, lorsque les cités sont calmes et « joyeuses, le sol s'ébranler tout à coup et les édifices « s'écrouler sur la tête des habitants ; de même il arrive « qu'une influence mortelle sort soudainement de profon- « deurs inconnues et couche d'un souffle infatigable les « populations humaines, comme les épis dans leurs sillons. « Les causes sont ignorées, les effets terribles, le déve- « loppement immense. » (Littré.)

Ces paroles peuvent s'appliquer à la variole jusqu'au jour où le vaccin est venu conférer aux hommes l'immunité vis-à-vis de ce mal contagieux et épidémique certainement, mais supposé à tort inné et inévitable ; l'inoculation avait été impuissante à le combattre, il était réservé à la vaccination de le dompter.

Le vaccin n'a qu'un siècle d'existence ; l'immortelle découverte de Jenner date, en effet, de 1798 ; cet illustre médecin fut inoculateur avant d'être vaccinateur et c'est le hasard seul qui lui fit découvrir le vaccin ; voici ses paroles mêmes : « En parcourant la campagne de « Poerkeley, pour y répandre l'inoculation de la variole, « dont j'étais zélé partisan, je ne fus pas peu surpris de « rencontrer un certain nombre de sujets sur qui l'opéra- « tion échouait toujours, quelques précautions que je prisse « pour la faire réussir. Cette observation ne cessant de se « représenter, je dus en chercher la cause. Je m'enquis « des conditions dans lesquelles vivaient les sujets rebelles « et je reconnus qu'ils étaient tous employés dans les fer- « mes à traire les vaches. »

Ce vaccin trouvé sur la vache n'était autre que le *cow-pox*, maladie naturelle chez ces quadrupèdes et que ces individus avaient contractée par le simple contact.

Le vaccin se rencontre aussi chez le cheval (horse-pox), mais son usage est dédaigné à cause des maladies qu'il peut déterminer chez l'homme.

Chez nous le cow-pox ne fut trouvé qu'en 1836, dans une laiterie de Passy.

L'opération de la vaccination consiste à déposer, à l'aide d'une lancette, un peu de virus vaccin ou de lymphe vaccinale sous l'épiderme, par une simple piqûre ou par une légère incision ou scarification ; je n'insiste pas, d'ailleurs, tout le monde connaissant le mode opératoire.

La vaccine fut introduite dans le département de la Meurthe en 1800, par le docteur Valentin.

Quelques mois après, les départements voisins la connurent et l'acceptèrent avec empressement. Les médecins

des départements de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse et du Haut-Rhin rivalisèrent de zèle et vaccinèrent avec ardeur et conviction ; parmi eux, citons surtout le docteur Simonin.

Ce n'était pas chose facile que de faire accepter par les populations la nouvelle découverte ; l'ignorance et l'incurie, l'esprit de système suscitèrent bien des obstacles aux médecins d'alors qui, sans se soucier des préjugés et surtout de l'indifférence du plus grand nombre, portèrent jusque dans les plus petits hameaux le bienfait de la vaccine.

Les docteurs Valentin et Dezoteux, les premiers, publièrent un ouvrage sur la vaccine ; l'Ecole de Médecine de Paris examina leur travail et le 29 floréal an VII fit au ministre de l'Intérieur le rappport le plus élogieux et le plus flatteur.

Le rapporteur Thouret termina son rapport en disant que « le traité présenté par les citoyens Dezoteux et Valen- « tin mérite à tous égards l'attention du ministre et que la « publicité qu'il se propose de lui donner ne peut que con- « tribuer à rendre justice à l'inoculation et à la propager ».

Le docteur Valentin, « l'ami et l'émule de Jenner » avait lui aussi été inoculateur avant d'être vaccinateur ; et le zèle et l'ardeur avec lesquels il avait travaillé à propager dans son département la pratique de l'inoculation, il les retrouva pour répandre et faire adopter cette méthode nouvelle, inconnue jusqu'alors : la vaccination.

Ces premières années furent des années de tâtonnements ; on n'était pas encore bien fixé sur les propriétés du virus vaccin, la défiance vis-à-vis son action préservative, l'opinion répandue dans le public par certains vaccinophobes que, loin de préserver de la petite vérole, elle était la cause

occasionnelle de bien des maladies telles que phlegmons, ulcères, dépôts d'humeurs, etc. tout cela inspirait la défiance; d'un autre côté, les pouvoirs publics de nos départements n'avaient encore édicté ni lois, ni règlements, attendant que la vaccine ait au moins fait ses preuves, mais la valeur et la réputation d'un homme comme le docteur Valentin suffirent pour gagner à la nouvelle méthode un grand nombre de partisans. C'est à son retour d'Angleterre où il avait été étudier la méthode nouvelle auprès de Jenner lui même que le docteur Valentin résolut d'en propager l'usage en Lorraine.

D'un autre côté, M. de Liancourt, désirant attirer l'attention du public sur ce sujet, fit paraître une note dans les feuilles officielles demandant une souscription publique pour subvenir aux frais que nécessiteraient les expériences tendant à prouver l'efficacité de la vaccine (Germinal an VIII) ; un établissement à ce destiné fut fondé à Vaugirard et c'est alors quand l'efficacité de la vaccine fut parfaitement établie et prouvée que le docteur Valentin voulut de son côté, par des expériences personnelles, en constater les bons effets.

Le 12 frimaire, le docteur Valentin, dans un mémoire, fit part à la Société de Médecine qu'il avait introduit la vaccine à Nancy depuis le cinq brumaire. A la séance suivante, il présenta une jeune fille qu'il avait vaccinée dix jours auparavant et demanda à l'assemblée de vouloir bien désigner des délégués qui le suivraient dans ses opérations et les vérifieraient. Sa proposition ne fut pas écoutée ; cependant à force de persévérance, le docteur Valentin finit par gagner sa cause et avoir des imitateurs, entre autres le chirurgien Lemoine de Nancy qui le seconda avec beaucoup

de zèle, de sorte que pour la fin de l'année, le nombre des vaccinations dans la seule ville de Nancy s'éleva à plus de quinze cents, chiffre qui nous paraît bien médiocre à l'heure qu'il est mais que nous devons néanmoins considérer comme très élevé pour l'époque, puisque l'inoculation variolique était encore en usage partout. Les deux méthodes en effet, insertion du pus variolique et inoculation du liquide vaccinal, marchèrent de front pendant plusieurs années et même furent employées successivement chez les mêmes individus; dans une même famille, les uns étaient inoculés, les autres vaccinés. En voici un exemple :

OBSERVATION I (inédite).

(Due à l'obligeance de M. F. Simonin.)

Le 22 frimaire 1799, j'inoculai la petite du citoyen André, place Mangin, à Nancy, âgée de 4 mois moins six jours, avec de la poudre délayée des croûtes des enfans de Desroches immédiatement avant, mais ramassées et conservées dans du papier seulement un mois auparavant, je fis 4 piqûres, 2 à chaque bras ; le lendemain l'enfant eut beaucoup de rougeurs ou taches sur le corps, particulièrement sur un bras qui étoit enflé ; j'attribuai cet évènement qui étoit accompagné de cris et de fièvre à l'état des premières voyes ; la mère avoit peu de lait, d'une qualité séreuse et étoit sujette aux vers. Je ne sus cette dernière circonstance que le lendemain de l'inoculation, ce qui m'engagea à lui donner du calomel avec de la rhubarbe 3 fois chaque 3 jours. Quant à l'enfant, je l'évacuai avec sirop de rhubarbe, 5 grains de jalap et 3 grains de calomel. Cette éruption disparut au 8e jour ; les piqûres étoient disparues excepté la première faite qui donna un léger signe d'infection ; le 10, elle

était élevée et animée ; le 11e de l'insertion, la fièvre commença ; le 13e, nous aperçumes 3 ou 4 pustules, l'enfant eut la diarrhée ; le lait de la mère étoit rare et très séreux, elle avoit ses règles très abondamment ; je fis substituer à la semouille au lait de l'enfant, de la panade avec la croûte de pain et le sucre qui réussit et forma dans la suite sa nourriture ; elle vomit le premier jour de l'éruption tout ce qu'elle prenoit ; elle eut 53 pustules qui se remplirent peu ; elle guérit très bien.

Le 28 ventôse 1803, vacciné la seconde fille du citoyen André, rue de la Fédération, ci-devant 4-Eglises, âgée de 3 mois 1/2 par 7 piqûres avec du vaccin de la petite Thiébault, rue de la Source et de la Monnoye. Tout a bien réussi ; elle a fourni du vaccin pour d'autres. La première fille a été inoculée de la variole.

Voici une observation où la variolisation et la vaccination ont été employées chez le même sujet :

OBSERVATION II (inédite).

(Due à l'obligeance de M. F. Simonin ; c'est la 1re vaccination faite à Nancy.)

Le 5 brumaire an 9 (1799) j'ai inoculé Henri Péan, âgé de 4 mois par 3 piqûres aux bras avec du *virus vaccin* reçu la veille au soir, sur 2 lancettes que le docteur Colon m'a envoyées de Paris ; il avoit recueilli cette matière le 30 vendémiaire d'une pustule sur un sujet ainsi inoculé ; comme il me restoit encore un tant soit peu de matière sèche sur une des deux lancettes que j'avois à peine humectées avec une petite goutte d'eau tiède, je fis une 3e piqûre au-dessous de celle du bras gauche et à chacune j'eus soin de tenir le pouce appuyé pendant quelques secondes sur la pointe de la lancette : il étoit dix heures du matin.

J'ai recommandé à la nourrice de vivre comme à son ordinaire et je n'ai employé aucun remède quelconque ni pour elle, ni pour son

nouriçon ; l'inoculation est totalement manquée, aucune piqûre ne s'est enflammée ; comme il avoit une dartre à un côté de la face et qu'il est né d'un père dartreux, je lui ai ensuite donné 2 fois un peu de sirop de rhubarbe avec jalap et calomel pour le purger.

Réinoculé avec de la matière variolique ordinaire le 26 brumaire ; quoique cette matière ait été recueillie à l'instant, une seule piqûre a marqué au 4ᵉ jour et est la seule qui s'étoit enflammée ; la fièvre a commencé à la fin du 7ᵉ jour ; a été légèrement malade. Son sommeil a été seulement interrompu et agité pendant deux nuits ; l'éruption d'une douzaine de boutons apparue le 3ᵉ jour de fièvre ; point d'efflorescence autour de la piqûre qui s'est cependant élargie, élevée et remplie de pus ayant autour plusieurs boutons varioliques : il y en a eu en tout deux douzaines.

OBSERVATION III (inédite).

(Due à l'obligeance de M. F. Simonin.)

Le 1ᵉʳ germinal 1800, *vacciné* Marie Collin, servante de M. Aerts, marchand, âgée de 26 ans, par 8 piqûres avec du vaccin de Zipelius, qui est à la fin du 10ᵉ jour, manquée.

Revaccinée avec de la matière de la petite Baillot le 10 germinal, c'est l'aînée qui est à la fin du 10ᵉ jour, mais le vaccin bien limpide et l'efflorescence dans toute sa force ; n'a pas réussi.

Le 15, *réinoculée* par 4 piqûres avec de la matière variolique recueillie le 10 : sans effet.

C'est donc sur la fin de l'année 1799 (5 brumaire) qu'eurent lieu à Nancy les premières vaccinations, mais les premiers succès ne furent constatés qu'au mois d'octobre 1800, comme le témoignent les deux observations suivantes :

OBSERVATION IV (inédite).

(Due à l'obligeance de M. F. Simonin.)

Martin. — *Anne Martin est la 1re vaccinée avec succès à Nancy dans le mois d'octobre 1800.*

Le 19 brumaire j'ai inoculé le 4e enfant de Martin, figuriste en plâtre, place de la Liberté à Nancy, avec deux lancettes chargées le même jour du même virus vaccin que je n'ai humecté qu'avec le souffle ; j'ai fait 2 piqûres au bras droit et une au gauche. La supérieure du droit est un restant des 2 lancettes qui étoit répandu au-dessus de la pointe. J'ai réintroduit la pointe des lancettes dans chaque piqûre après en avoir tiré un tant soit peu de sang de manière à en enlever toute particule du venin qui y étoit restée ; j'ai même encore essuyé les lames à plusieurs reprises sur les piqûres sanglantes jusqu'à ce qu'elles fussent sèches ; cet enfant est une fille de 4 mois nommé Anne ; l'insertion a pareillement manqué.

Réinoculée le 1er frimaire par deux piqures à un bras, 2 fils à l'autre avec du *virus vaccin* recueilli le 18 brumaire par le Dr Colon, à Paris ; l'infection certaine au commencement du 4e jour aux deux bras a augmenté comme à l'autre insertion ordinaire, les 2 côtés très enflammés et d'une couleur légère ; au 8e et 9e, l'aréole est large, presque comme 6 francs, et la mère ne s'est pas apperçu qu'elle fut malade ; j'ai pris du pus des piqûres au commencement du 10e jour pour inoculer une personne.

OBSERVATION V (inédite).

(Due à l'obligeance de M. Simonin.)

Melnotte. — *2e enfant inoculé avec succès et avec la matière vaccinique le même jour.*

Le 1er frimaire, j'ai inoculé avec du virus vaccin recueilli le 28 brumaire à Paris par le Dr Colon, la fille de Melnotte, cuisinier de M. Cardon Vidampierre à Clémery, chez sa mère, rue des Orphelines, par 2 piqûres à un bras, et 2 incisions avec les fils à l'autre et appliqué une compresse par dessus les incisions et les fils, au lieu de taffetas comme à l'enfant de Martin. Cette enfant Melnotte est âgée de 3 ans 1[2, l'infection certaine aux 4 piqûres et incisions le 4e jour ; le 7e révolu, elles sont élevées, forment un bouton chacune comme une large lentille, mais sans inflammation ni rougeur à la circonférence, comme à l'enfant Martin et Lacour ; il ne s'est formé d'aréole autour que le 9e jour et elle a mal dormi pendant la nuit ; à la fin du 9e, elle a de la fièvre ; l'aréole est plus large que 6 francs à chaque bras, elle mange comme à l'ordinaire, n'a pas pris un grain de remède ni gardé le lit ; le 10e, pris du pus pour inoculer 3 personnes ; le 11e, inoculé 3 autres personnes ; l'aréole occupe les deux tiers des bras ; le 11 et le 12, l'aréole paroît, mais elle se dissipe le 13e ; le 14, elle est disparue et les boutons sont en croûtes dures et épaisses.

Voulant se convaincre de l'efficacité de la vaccine pour la préservation de la petite vérole, les médecins de l'époque insérèrent du pus variolique provenant d'une petite vérole authentique et reconnue aux sujets qui, auparavant, avaient été vaccinés avec un succès certain ; les résultats furent on ne peut plus concluants en faveur de l'efficacité du virus vaccin ; voici ce que dit à ce sujet le docteur Valentin :

Le 19 pluviôse, an 9, ayant réuni dix médecins et chirurgiens, (j'en avois invité quatorze, y compris le maire qui est aussi un médecin, mais qui ne s'y est pas trouvé), je leur présentai dix de mes vaccinés, dont le plus ancien l'avoit été depuis trois mois, afin d'être soumis à la contre-épreuve, faite le plus authentiquement possible, et porter par là la conviction dans les esprits les plus incrédules. Je fis conduire en même tems, dans le même endroit, un enfant ayant la petite vérole. Mes confrères prirent sur lui de la matière variolique et l'insérèrent aux dix vaccinés, en faisant à chacun deux, trois et quatre piqûres. Nous en dressâmes procès-verbal, et nous nous ajournâmes à six jours, puis à sept autres. Nous trouvâmes le 2 ventôse, treizième jour des inoculations, toutes les piqûres disparues. Les trois procès-verbaux sont signés par les citoyens Maugra, médecin de l'hôpital militaire ; Lafite, médecin Poma, Pilliard, Lemoine, Jacquemin, Aubry, chirurgiens ; Pierre Valentin, médecins ; Haldat, professeur de chimie à l'école centrale Le double de ces procès-verbaux a été remis un mois après, au préfet de ce département, qui en a fait connoître le résultat par la voie du *Journal de la Meurthe*.

On peut assurer que c'est principalement depuis ces contre-épreuves que la vaccine a pris faveur à Nancy, dans les départements des Vosges, de la Moselle et de la Meuse.

Voici le compte rendu de quelques-unes de ces contre-épreuves, dues à l'obligeance de M. Simonin :

OBSERVATION VI (inédite).

(Due à l'obligeance de M. Fernand Simonin.)

Godot. — *Réinoculée avec la variole sans aucun effet.*

Le 10 frimaire 1800, inoculé la petite Godot, fille d'un gendarme, âgée de 8 ans, par cinq piqûres avec du virus vaccin de la petite Martin ; l'infection certaine au 4° jour révolu ; les cinq piqûres sont

devenues très larges, une aréole considérable a occupé les 2 tiers de chaque bras ; présentée à la Société de Médecine le 21 frimaire, 11e jour de l'insertion.

Le 2e pluviôse, je l'ai réinoculée avec de *la matière de petite vérole* récente par 4 piqûres pour assurer le succès de la vaccine ; aucun effet n'a eu lieu et elles sont disparues ; c'est le 52e jour après la vaccination.

OBSERVATION VII (inédite).

(Due à l'obligeance de M. Simonin).

Sellière. — *Inoculé ensuite la variole sans effet.*

Le 10, inoculé la petite de Sellière, tailleur, rue Sainte-Catherine, dite des Volontaires Nationaux, âgée de 33 mois, par piqûres avec le virus vaccin de la petite Lacour ; l'infection certaine au 4e jour révolu ; a pris un petit purgatif vermifuge parce qu'elle en a besoin ; bien prise, bras bien enflammés, a fourni du virus à l'enfant de Hess.

Le 1er pluviôse, 51e jour après, j'ai réinoculé cette enfant avec de la matière de petite vérole ordinaire par 4 piqûres ; cette matière étoit encore fluide et venoit d'être recueillie.

OBSERVATION VIII (inédite).

(Due à l'obligeance de M. Simonin.)

Mayer Max. — *Inoculé la variole aux deux sœurs sans aucun effet, le 51e jour.*

Le 10, inoculé Mlle Fleurette Mayer, âgée de 14 ans et demi, prette à être nubile, sa sœur Caroline de 9 ans et demi et son frère de 20 mois nommé joujou, par 5 piqûres avec du virus vaccin de la

petite Melnotte au 10e jour ; l'infection sûre au 4e jour ; l'aînée et la seconde ont senti des douleurs sous les aisselles dans le 6e jour ; le petit est moins avancé au 6e jour que les 2 autres. L'aînée a eu de larges efflorescences purpurines qui n'ont commencé à s'effacer que le 12e jour ; il y avoit encore du pus le 13e ; le bras et partie de l'avant-bras étoient enflés, pendant 2 jours, le 10e et le 11e. La seconde n'a presque pas eu d'efflorescence ; on ne s'est presque pas apperçu qu'elle fût malade ; les pustules ont séché promptement après avoir acquis la largeur et le volume ordinaire ; elles étaient noires dès le 9e jour et en croûte le 10e. Celles du petit ayant été arrachées par maladresse après le 15e jour, il en est résulté un ulcère à chaque bras que je ne faisais pas panser, mais quelques jours après, la dureté autour des ulcères avec de la rougeur ont nécessité des cataplasmes pendant 3 jours ; ensuite on a terminé la cure avec du cérat de Soulard ; tout est fini avant le millieu de nivôse. Le 1er pluviôse, j'ai inoculé la petite vérole aux deux sœurs avec de la matière qui venoit d'être recueillie et encore fluide.

OBSERVATION IX (inédite).

(Due à l'obligeance de M. Simonin.)

Blancheur. — *Variolé sans effet.*

Le 11, inoculé les deux enfants du Cit. Blancheur, homme de loi, rue de Voltaire, savoir un fils âgé de 14 ans et demi et une fille de 3 ans, par 5 piqûres avec du *virus-vaccin* de la petite Melnotte pris au commencement du 11e jour ; le fils ayant des maux de tête depuis plusieurs jours fut évacué le lendemain ; la petite à laquelle on soupçonnoit des vers, prit un vermifuge. L'un et l'autre ont eû efflorescence et belles vésicules remplies ; l'aîné mal sous les aisselles, il a fourni du virus vaccin au petit Eury et à la petite Didion le 11e jour ; le fils a été ensuite inoculé avec de la matière variolique sans aucun effet.

OBSERVATION X (inédite).

(Due à l'obligeance de M. Simonin.)

Monnier. — *Variolé sans effet.*

Le 11, inoculé un enfant mâle âgé de 31 mois, appartenant au citoyen Monnier, rue des Boucheries, Ville Vieille à Nancy, avec du *virus-vaccin* pris sur la petite Melnotte au 11e jour. J'ai fait 4 piqûres ; l'infection certaine au 4e jour ; belle aréole et vésicules très remplies ; inoculé de la petite vérole sans effet. Subi 2 contre épreuves publiquement.

OBSERVATION XI (inédite).

(Due à l'obligeance de M. Simonin.)

Parisot. — *Variolé 2 fois sans effet et 2 ou 3 autres fois.*

Le 12 à onze heures inoculé l'enfant du nommé Parisot logeant dans la maison du citoyen docteur Orvasi, rue de J. J. Rousseau, âgé de 26 mois, par 6 piqûres avec du virus vaccin de la petite Melnotte, qui étoit à la fin du 11e jour révolu ; l'infection certaine à la fin du 4e jour, belle aréole et vésicules remplies ; inoculé avec de la matière variolique sans effet, à 5 fois différentes.

OBSERVATION XII (inédite).

(Due à l'obligeance de M. Simonin.)

Le Grand. — *Vacciné 3 fois. Inoculée avec du virus variolique le 13 ventôse. Elle s'est fait vacciner depuis d'autres fois* sans succès.

Le 8 Pluviôse, vacciné la fille de Le Grand, jardinier du Jardin

Botanique, par 6 piqûres avec le virus vaccin de M. Gavet qui commençait son 11e jour, les efflorescences étant déjà presque dissipées ; elle est âgée de 12 ans ; le 13, 5 jours étant expirés et ne voyant point de signes d'infection, je lui ait fait 8 piqûres avec la matière du petit Cayen qui est au 11e jour commençant. Réitéré une 3e fois le 22, ayant manqué comme les deux premières fois avec de la bonne matière de la petite Mathias qui est au 11e jour par 7 piqûres, manquée pareillement, enfin je l'ai inoculée par 4 piqûres avec de la matière variolique ramassée de la veille, le 14 ventôse ; c'est le 36e jour après la 1re vaccination. Rien n'est résulté de toute ces insertions. A eu un an avant la variole sans pustules.

A Toul, le chirurgien Bancel fit aussi des contre-épreuves.

En présence des autorités de la ville, il prit du pus variolique sur un enfant atteint de cette maladie et l'inocula aux deux premiers enfants qu'il avait vaccinés deux mois auparavant ; sans résultat.

Aussi l'incertitude et le doute à l'égard de l'efficacité de la vaccine font bientôt place à un véritable enthousiasme et Morlanne, ancien chirurgien à l'hôpital militaire de Metz, s'écrie avec espérance :

« Désormais la petite vérole fuiera pour toujours « nos contrées, parce que d'une part l'inoculation-vaccine « se propage de plus en plus, et de l'autre, des lois sages « et prudentes la rendront à jamais universelle. »

Poursuivant ses expériences, le docteur Valentin inocula le vieux vaccin à plusieurs animaux comme chèvre, chienne, mouton, ânesse, avec succès d'ailleurs et ces derniers lui fournirent de la matière pour vacciner les personnes ; ses essais réussirent d'ailleurs parfaitement. En voici quelques observations.

OBSERVATION XIII (inédite).

(Due à l'obligeance de M. SIMONIN.)

Expérience sur une chèvre. Elle a été suivie de succès.

CHARROIS. — *Expérience avec la matière de la chèvre que je nomme* caprine. *Inoculée ensuite avec de la matière variolique.*

Le 23, j'ai inoculé la chèvre de M. Froment, près la porte-neuve, par 4 piqûres au pis, dont 2 sur la base du trayon gauche et 2 sur le droit, avec du vaccin de la petite Loué pris au 8e jour révolu, recueilli sur du verre et employé encore fluide 6 heures après ; cet animal donnant chaque jour une bonne quantité de lait avoit mis bas depuis environ 2 mois ; l'infection est certaine aux deux côtés le 5e jour ; les pustules ont augmenté progressivement, elles étoient remplies le 7e et le 8e ; c'est à la fin du 8e jour que j'ai inoculé la petite Charrois avec la matière de cet animal. Toutes les expériences ont réussi aussi complètement qu'on peut le désirer.

Le 1er messidor, inoculé Anne Charrois, âgée de 25 mois, par 7 piqûres aux bras avec de la matière prise dans les 3 pustules de la chèvre ci-contre qui est à la fin du 8e jour, en présence de MM. Bonfils et Lemoine qui ont eux-mêmes recueilli la matière *caprine* dans ma maison et avec laquelle j'ai aussitôt fait l'insertion, il est 3 heures de relevée ; la chèvre avoit été vaccinée à 4 heures et demi. Cette enfant demeure chez Arnould jardinier, faubourg de Boudonville ; le 5e jour, l'infection est certaine à une piqûre sur chaque bras qui est devenue comme chez tous les vaccinés une pustule platte environnée d'une petite aréole de laquelle on a pris de la matière pour inoculer l'enfant de Max dont détail ci-dessous, qui a parfaitement réussi ; cette petite a eu la fièvre pendant 3 jours ; le 21 messidor, je l'ai inoculé avec de la matière variolique recueillie 4 jours avant, par une piqûre au-dessus du poignet droit et une autre entre le pouce et l'index gauche.

OBSERVATION XIV (Inédite).

(Due à l'obligeance de M. Simonin.)

Max. — *Inoculé avec la matière d'un enfant « capriné ».*

Le 9, vacciné par Le Moine, pour mon compte, Georges Max, âgé de 7 mois, fils de Joseph Max, jardinier, faux bourg de Boudonville, avec la matière *caprine* de la petite Charrois par 3 piqûres qui ont toutes réussi ; la matière a été prise le 9e jour commençant ; il a eu deux accès de fièvre bien sensibles ; j'ai recueilli de cette matière pour inoculer l'enfant suivant au 9e jour. Tout a bien réussi et parcouru la marche ordinaire.

OBSERVATION XV (Inédite).

(Due à l'obligeance de M. Simonin.)

Arnould (Ch.). — (*Caprine.*)

Le 18, inoculé Prosper Arnould âgé de 13 mois, fils de Charles Arnould, jardinier, faux bourg de Boudonville, avec de la matière du petit Max qui avait été capriné par 9 piqûres ; elles ont toutes prises et ont fourni de la matière pour inoculer sa mère, la petite Marley, sa sœur, l'enfant Volkrenger, celui de Florentin, deux à Carles de Custines et recueilli sur du verre. Est très bien guéri ; les croûtes n'ont tombé que 28 à 30 jours après.

OBSERVATION XVI (Inédite.)

(Due à l'obligeance de M. Simonin.)

Expérience sur deux jeunes chiens blancs. Réussie sur la chienne.

Le 27 messidor an IX, vacciné mes deux chiens, l'un mâle, l'autre femelle, âgés de 5 mois, le 1er par 4 piqûres sur la peau du

ventre et l'autre par 3 avec du vaccin pris sur les petits Courtois à la fin du 8e jour ; la matière étoit encore fluide pour les 2 premières piqûres seulement sur la chienne ; elle a été ensuite délayée avec de l'eau pour les autres ; cette matière venoit d'être recueillie 15 minutes auparavant. 3 piqûres ont réussi sur la chienne et pas une sur le chien. J'ai pris de la matière dans les pustules de la chienne au commencement du 8e jour pour inoculer Madelaine Galtier, ma domestique et Elisabeth Grosjean ainsi qu'il est dit à leur article ; des 3 pustules, deux étoient élevées, avoient une forme conique, l'autre légèrement enfoncée dans le millieu et applatie comme le bouton vaccin des hommes, mais sans trace d'aréole; l'animal n'a donné aucun signe de maladie et a toujours conservé sa gayeté. Le 9e jour, les pustules étant en pleine dessiccation, j'ai pu à peine charger deux lancettes pour inoculer 20 minutes après un jeune homme de Pont-Saint-Vincent.

Le 6 fructidor, j'ai revacciné le chien par 5 piqûres, avec du vaccin du petit Mionnet au 10e jour, sur le lieu même; j'ai passé une seconde fois la lancette sur les piqûres sans effet. Je l'ai inoculé avec de la matière variolique quelques jours après sous le ventre par 5 piqûres, sans plus de succès.

OBSERVATION XVII (Inédite).

(Due à l'obligence de M. Simonin.)

Grosjean. — *Expérience avec de la matière de ma chienne. A réussi.*

Le 4, inoculé Elizabeth Grosjean, fille de Nicolas Grosjean l'aîné, boulanger à Saint-Nicolas, âgée de 4 ans, par trois piqûres au bras droit, avec de la matière des pustules de ma chienne qui est au 8e jour de son inoculation et par 4 piqûres au bras gauche avec de la vaccine du petit Courtois qui avoit été recueillie au 11e jour, 5 jours avant et que j'ai délayée. Cette enfant a de grands placards de dartres vives au corps et aux extrémités ainsi que sa sœur âgée de 3 mois, provenant toutes deux d'une mère très mal saine. Who

had got the confirmed lues. Les 4 piqûres du bras gauche ont manqué complettement, deux de celles du bras droit faites avec la matière de la chienne ont réussi comme chez tous les autres vaccinés et ont donné 3 jours de fièvre, il y a eu tumeur vaccinale. Les pustules suppuroient beaucoup le 14e jour et il restoit encore alors une grande aréole autour des deux pustules avec un léger gonflement.

OBSERVATION XVIII (Inédite).

(Due à l'obligeance de M. Simonin).

Expérience sur une ânesse.

Bégin. — *Inoculé avec de la matière de l'ânesse. Le succès complet, 6 août 1801.*

Le 11 thermidor an IX, à 11 heures, inoculé une ânesse de 7 ans, ayant mis bas pour la seconde fois et allaitant son petit, conduite par Magdelaine Philippe de Velaine-en-Haye, à 2 lieues 1/2 de Nancy, route de Toul. J'ai fait 4 piqûres à la naissance du trayon, 2 de chaque côté, avec de la matière de la petite Merley prise au commencement du 9e jour le 5 du présent; j'ai inoculé Magdelaine immédiatement avant; la même matière qui étoit encore fluide s'étant desséchée, je l'ai délayée pour l'ânesse. Le 16, l'ânesse emmenée à la même heure, le 5e jour expirant, j'ai trouvé ainsi que M. le Maire présent, trois pustules bien prononcées dont deux légèrement déprimées dans le milieu, offrant les mêmes caractères que sur un sujet humain au 6e jour. Le 18, au 7e expirant à la même heure, MM. Le Moine et Bonfils présents, j'ai inoculé de cette matière à Joseph Bégin âgé de 25 mois, fils du courrier de Nancy à Metz : j'ai fait 7 piqûres, 4 en croix au bras droit, dont une très légère par incision et 3 au bras gauche dans une direction parallèle; ils ont chargé et présenté eux-mêmes les lancettes ; il nous a paru qu'un jour plus tard nous aurions eu de la peine à

trouver de la matière claire parceque 2 pustules commençoient déjà à se dessécher ; la 3e avait encore la forme aplatie et assez renflée à la circonférence. Le pus étant noir, on n'a pu découvrir d'aréole. Au 5e jour, l'infection est certaine à 3 piqûres et une 4e douteuse. Les 3 piqûres du bras gauche ont seules produit de belles pustules qui ont fourni beaucoup de matière pour d'autres. Cet enfant a été soumis à la contre-épreuve variolique faite publiquement, avec plusieurs autres, le 21 prairial an X (10 juin 1802), *sans avoir éprouvé d'effet.*

OBSERVATION XIX (Inédite).

(Due à l'obligeance de M. Simonin.)

Expériences sur deux moutons.

Ont réussi : matière transmise d'une ânesse à un sujet.
Matière des moutons transmise à Marie Simonnet et à Christienne Prudhomme avec succès.

Le 26, inoculé deux moutons chez Vaultrin, boucher, par cinq piqûres. chacun vers les régions inguinales et près des mamelons avec de la matière récente de l'enfant Bégin ; comme les précédens, il y a eu 4 pustules à l'un et une seule à l'autre. Le 7e jour, 2 fructidor, j'ai inoculé les 2 enfans suivans en présence de M. Bonfils qui a lui-même fait 3 piqûres et qui a fourni ces 2 sujets de son hospice de mendicité, savoir Marie Simonnet âgée de 2 ans et demi, 4 piqûres à chaque bras avec de la matière des moutons, qui est peu liquide, et en petite quantité et en partie sanguinolente ; 3 belles pustules au bras droit en ont été le résultat ; une quatrième est survenue 2 jours plus tard au bras gauche. Christine Prud'homme, âgée de 3 ans, 4 piqûres au bras gauche avec la matière des moutons et 4 au bras droit avec du vaccin du petit Lahaye pris au 10e jour révolu le 18 thermidor et que j'ai trouvé très fluide entre les verres. Cette dernière matière

a complettement manqué, tandisque celle des moutons a produit deux pustules bien conditionnées au bras gauche ; la fièvre s'est développée chez celle-ci le 7e jour, plus tard et presque imperceptiblement à l'autre qui avoit une très large efflorescence ; elles ont fourni de la matière pour inoculer d'autres sujets. Réussi.

Pour la fin de messidor an IX (1892), le docteur Valentin avait vacciné 546 individus.

Pendant son séjour à Plombières 1803, le docteur Valentin vaccina 20 enfants ; à son passage à Flavigny, 52 sur lesquels 5 ont été atteints de la petite vérole avant que la vaccine ait produit son effet ; un seul est mort. En 1804, de retour à Plombières, vaccination en juillet et août de 23 individus. Au mois de mars 1805, on crut avoir découvert le cowpox sur une vache de Reims ; le docteur Valentin en fit l'essai comme il le raconte dans l'observation suivante :

OBSERVATION XX (Inédite).

(Due à l'obligeance de M. Simonin.)

Expériences avec des croûtes recueillies sur une vache que l'on croit avoir eu le cow-pox.

Le 4 germinal an XIII (25 mars 1805), inoculé deux enfans, l'un d'environ 3 semaines et l'autre 2, par 3 et 4 incisions à chaque bras avec la poudre de 2 croutes envoyées par M. Husson, recueillies sur une vache à Rheims, à laquelle étaient survenues des pustules ressemblantes au cowpox selon la lettre qui les accompagnait ; l'expérience a été faite au Comité central de vaccine, à l'hôpital, en présence de MM. Tholon, Delacourt, Reydellet, Giraud, Saint-Rome, Cauvière. J'ai pratiqué moi-même ces vaccina-

tions ; *elles n'ont pas réussi.* Quelques temps auparavant, j'en fis deux autres avec des croutes que j'avais apportées de Nancy, sur 2 enfants trouvés, qui réussirent fort bien. »

Jenner avait pensé que la vaccination des chiens préservait ces animaux de cette sorte de maladie catarrhale qui les décime lorsqu'ils sont jeunes; le docteur Valentin renouvela à Nancy les expériences de Jenner, mais les résultats furent loin d'être satisfaisants, puisque de deux chiens qui étaient atteints de cette maladie, l'un succomba bien qu'il eût été vacciné avec succès quelques mois auparavant.

Voilà donc un fait bien établi, à savoir que le vaccin préserve de la variole, puisqu'on ne peut inoculer cette dernière aux personnes qui ont été vaccinées avec succès ; les contre épreuves faites par le docteur Valentin le démontrent amplement ; mais pour rendre cette assertion encore plus évidente, il fallut qu'une épidémie grave de variole vînt décimer à Paris les individus non vaccinés, tout en respectant et laissant indemnes ceux qui s'étaient soumis à l'inoculation vaccinale.

En thermidor an X, en effet, pendant la longue et meurtrière épidémie de variole qui décima Paris, le Comité Central de vaccine fit le recensement de tous les individus qui avaient été vaccinés ; leur nombre s'éleva à près de dix mille sur lesquels pas un ne contracta la variole; l'épreuve était donc décisive : « C'est que la vaccine, dit le « docteur Valentin, *leur a enlevé pour jamais* toute apti- « tude à contracter la variole. »

A Nancy, pendant les quatre ou cinq années qui précédèrent l'usage de la vaccination dans cette ville, la petite vérole fit de grands ravages, mais, grâce au docteur Valen-

tin qui fournit du vaccin à tous ceux qui en désirèrent, le fléau cessa rapidement. Un tel succès était bien de nature à propager l'usage de la vaccine dans la Meurthe et les départements voisins ; le médecin Brion, de Saint-Mihiel, demanda du vaccin au docteur Valentin et fit de la propagande dans la Meuse ; Thyriat fit de même à Epinal pour le département des Vosges ; Clerc, médecin militaire, pour celui de la Moselle.

Le docteur Valentin fit encore des envois dans les communes suivantes :

COMMUNES.	NOMS DES MÉDECINS.
Bar-sur-Ornain	Moreau.
Bruyères	Thiébault.
Badonviller	Boujardat.
Château-Salins	Vimont.
Commercy	Dumont.
Lunéville	Saucerotte, Dausse et Gaillardot.
Metz	Les prof. Pinçon et Ibréville.
Neufchâteau	Ingrand.
Nancy	Fouillette et Poirel.
Pont-Saint-Vincent	Banon.
Rambervillers	Febvrel et Limouse.
Saint-Dié	Gérard.
Saint-Nicolas	Porté par Dr Valentin.
Vézelise	Vaultrin.
Dieulouard	Mansuy, maire.
Clémery	Fouillette.
Haroué	Leclerc.
Ligny	Mougin.
Mirecourt	Au Sous-Préfet.
Neuves-Maisons	Claude.
Pont-à-Mousson	Maugra et Lambert.
Plombières	Grosjean.
Remiremont	Thirion.
Saint-Mihiel	Mansuy.
Toul	Banul et Magot.
Vaucouleur	Haldat.

Ainsi qu'au 17e régiment de dragons à Pont-à-Mousson et dans bon nombre d'autres communes de la Lorraine.

En revenant de Strasbourg, le docteur Valentin s'arrêta quelque temps à Wissembach, dernier village de Lorraine, et vaccina quelques personnes pendant qu'on faisait rafraîchir ses chevaux ; la vaccination était absolument inconnue dans ce village, on n'en avait même jamais entendu parler ; aussi, deux ans auparavant, environ cent enfants avaient succombé à la terrible maladie.

Le 12 germinal an VIII (1800), la vaccine fut introduite à Nomeny ; Poiret, officier de santé, y soumet les quatre enfants du citoyen Meunier. Huit jours après, 22 personnes avaient déjà été vaccinées. A Clémery et Pont-à-Mousson, 52 enfants sont vaccinés par le citoyen Fouillette, officier de santé militaire. A Toul, le chirurgien Bancel inocule 35 personnes en moins de deux mois ; à Ramberviller, le docteur Febvrel vaccine, le 25 germinal, sa petite fille âgée d'un an et demi et bon nombre de personnes se font vacciner par lui. A Metz, c'est un médecin militaire, le docteur Clerx, qui introduit la vaccine ; il vaccine son fils, et, habilement secondé par le préfet du département de la Moselle, ainsi que par le docteur Gorcy, médecin en chef de l'armée, il fait faire à la vaccine de grands progrès. Ayant donné le cowpox à une vache qu'une anglaise avait bien voulu leur livrer, ils prirent à cette vache de la matière vaccinale et inoculèrent la dame et bon nombre d'enfants.

Non seulement la population civile, mais aussi l'armée accueillit avec faveur la précieuse découverte ; à Nancy, les troupes formant la 4e division étaient commandées par le général Gilot, lequel, sur la demande du docteur Valen-

tin, invita ses hommes à se faire vacciner, leur promettant une exemption de service de 15 jours ; en thermidor, an IX, le docteur Valentin vaccina une douzaine de fusiliers de la 4e Demi-Brigade, en présence des chirurgiens-majors Blondel et Gorse.

Dans les autres départements de la Lorraine, la vaccination est accueillie avec la même faveur ; on constate partout une diminution notable des cas de variole et de la mortalité par cette maladie ; à Nancy, elle n'existait plus ; aussi les populations, se croyant dans une sécurité qui, d'ailleurs, n'était qu'apparente, négligèrent de se faire vacciner ; la Meurthe, les Vosges et une grande partie de la Meuse laissèrent de côté cette coutume salutaire ; il fallut qu'un retour offensif de la maladie à Nancy et dans les autres villes, au printemps de l'an X, fît revenir le peuple à la méthode qu'il n'aurait jamais dû délaisser. Pendant les mois de germinal et floréal, la variole fit, à Nancy, quelques victimes ; les vaccinations antérieures l'avaient en partie désarmée. Epinal, Bains, Rambervillers, Remiremont, Bruyères, Mirecourt, Lunéville, etc., furent de nouveau visités par la variole ; le docteur Valentin nous dit que bien des familles de six à sept enfants succombèrent à la maladie, quelquefois dans le même jour ; ainsi en l'an IX, à Jezoncourt, petit village près de Dieulouard, Romain Bonotte, dans un seul et même jour, perdit trois de ses enfants ; beaucoup d'autres furent affreusement défigurés.

Dans l'arrondissement de Lunéville, dans les villages de Bénaménil, Ogéviller et Domjevin, un tiers des variolés succombèrent ; par contre, les enfants qui, auparavant, avaient été vaccinés, bien qu'en contact permanent avec

des varioleux, furent préservés par le fléau, c'est ce qui arriva à Bruyères et Rambervillers et même dans certaines familles où les uns avaient été vaccinés et les autres ne l'étaient pas, il arriva que les premiers ne furent pas atteints et les seconds, par contre, succombèrent; les docteurs Saucerotte et Castara furent les témoins de ces faits dans l'arrondissement de Lunéville.

De telles épidémies sont excessivement rares de nos jours, sinon impossibles, le tableau suivant prouvera facilement qu'au commencement du siècle, alors qu'on vaccinait déjà, la variole était néanmoins très meurtrière :

Relevé Général du nombre de personnes attaquées de la petite vérole, dans le département de la Meurthe, pendant les années 1806 et 1807 :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES		
	PERSONNES attaquées de la petite vérole.	MORTS de cette maladie.	INDIVIDUS qui sont restés infirmes ou défigurés
Nancy	3.236	1.232	203
Toul	2.402	1.003	102
Lunéville	3.603	1.340	353
Sarrebourg	2.300	1.040	156
Château Salins	.....	.....	.....
TOTAUX	11.541	4.615	814

Mais il ne suffit pas de la bonne volonté et du dévouement de quelques-uns pour faire triompher des idées nouvelles, car, tant que les pouvoirs publics n'eurent pas pris des moyens sûrs pour fixer l'attention des hommes de l'art sur la nouvelle méthode, non seulement la vaccine n'eut qu'un nombre fort restreint de partisans, mais elle risqua

même d'être totalement délaissée et de tomber dans l'oubli ; ce sont ces premières années que j'ai appelées la « période de tâtonnement et d'incertitude ». Cependant, à côté de la grande masse des indécis, des méfiants, des craintifs, on en voit d'autres, médecins et chirurgiens de Nancy qui, pleins de confiance à la suite de leurs expériences personnelles, ne balancent pas un instant à se déclarer en faveur de la vaccine et acquièrent une confiance dans sa valeur préservative que rien ne pourra désormais ébranler. D'autres médecins au contraire, et ceux-ci les plus nombreux, se déclarèrent nettement contre la vaccine ; retranchés derrière l'inoculation variolique, ne voulant rien voir et observer, alléguant des dangers imaginaires et montrant surtout la petite vérole atteignant des personnes qui, trompées par une fausse vaccine, s'en croyaient à jamais préservées, ils mirent tout en œuvre pour verser la méfiance sur la vertu du vaccin, affaiblir la confiance chez les uns, l'empêcher de venir chez les autres ; aussi la variole faisait-elle des ravages effrayants, si bien que l'administration s'occupa de la question et prit les mesures nécessaires pour faire adopter la nouvelle méthode.

Le 20 vendémiaire an XIV, M. Marquis, préfet du département de la Meurthe, établit un comité départemental de vaccine à Nancy et un comité d'arrondissement dans chaque sous-préfecture ; des médecins, des prêtres, des magistrats en font partie ; de plus, la ville de Nancy est, par les soins de Sa Majesté, dotée d'un dépôt de vaccin. Pendant les années 1806 et 1807, le comité prend un certain nombre de mesures pour faire adopter la vaccine et en propager l'usage dans les campagnes ; en voici quelques-unes :

1° Le proviseur du lycée de Nancy ne reçoit plus aucun élève dans son établissement s'il ne présente un certificat de vaccination.

Il en est de même dans les autres pensionnats de la ville.

2° Le jury médical de la Meurthe arrête que les officiers de santé et les sages-femmes seront examinés, pour l'obtention de leurs diplômes, sur la vaccination (nature, marche régulière ou irrégulière de la vaccine).

3° Le préfet invite les maires des villes et villages de son département à réunir, à l'issue de la messe paroissiale, les individus n'ayant pas eu la petite vérole, pour les vacciner.

En général, les accidents consécutifs à la vaccination furent minimes ; dans un premier rapport au comité le docteur Zugmayer de Château-Salins rapporte un cas qui plaide énormément en faveur des propriétés prophylactiques du cowpox : un enfant qui avait été vacciné avec succès, prit le sein de sa mère atteinte de la variole pendant plusieurs jours et néanmoins ne contracta pas la maladie ; non seulement, disent les plus enthousiastes, la vaccine n'est pas dangereuse et préserve avec efficacité de la variole, mais elle est encore souveraine contre bien d'autres affections comme diarrhées, fièvres intermittentes, coqueluche, croûtes laiteuses, ophtalmies chroniques, tumeurs blanches, scrofules.

On cite même des cas de surdité guéris par la vaccine (Adelaïde Potier, de Lay-Saint-Christophe). Aussi la propagation de la vaccine fait-elle de grands progrès et le département de la Meurthe est déjà signalé comme celui où il a été pratiqué, en 1806 et 1807, le plus grand nombre de vacci-

nations, le rapport de 1808 et 1809 lui donne encore la première place !

Dans les autres départements, Moselle, Meuse et Vosges, des comités centraux fonctionnent dans les chefs-lieux et des comités d'arrondissement dans les chefs-lieux d'arrondissement. A Metz, par les soins du préfet, les élèves sages-femmes sont instruites sur la pratique de la vaccine et ces femmes, une fois disséminées dans les campagnes, vaccinent elles-mêmes, mettent cette opération plus à la portée du peuple et par leurs conseils et leurs sages avis enlèvent aux paysans la crainte qu'ils éprouvaient à son égard ; le préfet de ce département, qui a fait vacciner la totalité des enfants nés en 1808 et 1809, s'applaudit de n'en avoir pas perdu un seul de cette maladie bien que dans le reste de la France elle fasse encore des victimes.

De plus, le préfet de la Moselle ordonne la vaccination obligatoire pour les enfants trouvés ou abandonnés de leurs parents ; la conséquence de cette mesure est une augmentation notable de la population avec une mortalité beaucoup plus faible parmi les enfants. Ainsi, d'après M. de Vaublanc, préfet de la Moselle, les naissances ne surpassaient les décès que de vingt-huit centièmes avant l'introduction de la vaccine dans son département ; depuis 1802, l'excédent des naissances sur les décès est de trente-et-un centièmes. Dans les sept dernières années (1803-1809), il y a eu 79,731 naissances et 56,856 décès, ce qui nous donne un excédent de 22,875 naissances sur les décès dans son département : la cause de cet important résultat réside uniquement dans le zèle avec lequel ce sage administrateur vulgarisa l'usage de la vaccine dans son département.

Voici quelques chiffres qui nous donneront une idée des progrès de la vaccination dans nos départements.

Relevé général par Arrondissement de Sous-Préfecture, du nombre des personnes vaccinées dans le département de la Meurthe, depuis la formation des Comités de vaccine.

(Jusqu'à la fin de 1809.)

ARRONDISSEMENTS			
Nancy	Vaccinés par le Comité	10.330	11.724
	Vaccinés par les médecins, chirurgiens, officiers de santé non membres du Comité	1.245	
Lunéville	Idem.		5.389
Toul	Idem.		3.260
Sarrebourg	Idem.		2.052
Château-Salins (1).			
TOTAL GÉNÉRAL des vaccinés			22.465

Dans le département de la Moselle, Morlanne se distingue par son zèle et son empressement à vulgariser la pratique de la vaccination. « Une nouvelle découverte, s'écrie-t-il avec enthousiasme, précieuse à l'humanité et au Gouvernement sage et éclairé qui la protège, devoit se manifester, s'étendre et se propager sous la bienfaisante influence d'une nouvelle dynastie en France; il étoit réservé à l'immortel Napoléon de fortifier ses invincibles phalanges d'une multitude de jeunes soldats que cette belle découverte conserve et assure à la patrie. » Non content d'avoir publié et présenté à la Société de Médecine de Montpellier un mémoire sur la vaccine qui lui valut un prix et des félicitations, et dans lequel il s'efforce de démontrer que cette opération est sans danger et qu'elle n'est accompagnée ni suivie de maladies qui en dépendent, il reprit encore l'année suivante le même sujet et fit pa-

(1) Le Comité n'est pas encore formé.

raître un opuscule qui fut imprimé aux frais du département. Véritable vade-mecum, cette brochure fut distribuée gratuitement par les soins de l'Administration aux praticiens des campagnes et aux sages-femmes. L'ouvrage est divisé en quatre chapitres ; dans le premier, Morlanne fait l'historique et étudie l'origine de la vaccination ; le second démontre, avec preuves à l'appui, l'efficacité réelle et indubitable de la vaccine ; dans le troisième, l'auteur étudie et proclame les heureux effets de la vaccine sur certaines maladies constitutionnelles, diathésiques, et nie la possibilité de la transmission de la syphilis par le virus-vaccin, enfin le quatrième chapitre est consacré à l'étude et à la recherche des moyens propres à étendre et vulgariser une pratique qui, une fois bien accueillie, aura un jour pour effet de faire disparaître à jamais cette terrible maladie qu'il appelle « l'hydre dévastatrice de l'espèce humaine ».

1808-1809

DÉPARTEMENTS.	VACCINATIONS.			ATTEINTS de la petite vérole			MORTS, INFIRMES ET DÉFIGURÉS par suite de la petite vérole					
							MORTS			INFIRMES et défigurés		
	de 1808	de 1809	TOTAL des deux années	en 1808.	en 1809.	TOTAL des deux années	en 1808	en 1809.	Total des 2 ans.	en 1808	en 1809.	Total des 2 ans.
Meurthe	13.685	9.004	22.679	321	»	321	277	»	277	22	»	22
Meuse	930	234	1.164	Pas d'états.			»	»	»	»	»	»
Moselle	3.951	8.061	12.012	1.318	»	1.318	720	»	620	»	»	»
Vosges	6.295		6.295	Pas d'états.			»	»	»	»	»	»
Doubs	7.838	5.583	13.421	»	»	»	61	»	61	»	»	»
Jura	4.638	3.197	7.835	616	»	616	17	»	17	5	»	5
Marne	133	683	816	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rhin (Bas)	6.649		6.649	»	»	»				»	»	»
Rhin (Haut)	11.827	11.996	23.823	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rhin et Moselle	22.372	9.123	31.695	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saône (Haute)	8.642	9.831	18.473	»	87	87	115	37	152	6	»	6
Marne (Haute)	3.229	»	3.229	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Nous pouvons constater, d'après ce tableau, que nos départements, loin de rester en arrière, marchent les premiers et offrent le plus de vaccinations ; la Meurthe et la Moselle ont un nombre de vaccinés de beaucoup supérieur à celui de la Meuse et des Vosges, c'est que dans les deux premiers l'initiative privée est heureusement secondée par l'Administration. En 1810, le Préfet de la Meurthe prend un arrêté d'après lequel : *Article 4 :* Aucun élève ne pourra être admis, soit comme externe, soit dans les Séminaires, les Lycées, les Collèges, les Ecoles primaires, s'il n'a été vacciné ou s'il n'a eu la petite vérole.

A compter du 1er janvier 1811, nul élève ne sera reçu dans les Ecoles primaires des communes rurales, s'il ne produit pas les preuves exigées ci-dessus.

Art. 5. — Les ouvriers, apprentis, fourniront les mêmes preuves, lorsqu'ils se présenteront pour demander les livrets d'apprentissage.

Art. 6. — Les enfans à la charge des hospices seront vaccinés avant d'être remis aux nourrices.

Art. 8. — Les médecins des épidémies, les médecins stipendiés et employés par l'administration, sont tenus de propager la vaccine.

Art. 9. — Il sera envoyé à MM. les médecins, chirurgiens ou officiers de santé, et à MM. les ecclésiastiques connus pour vacciner, des registres à tête, cotés et paraphés par M. le Préfet, devant contenir l'âge, le nom, le sexe, la commune des vaccinés, etc.

En outre, recommandation était faite aux curés lorsqu'ils baptisaient, d'éclairer les parents, parrain et marraine de l'enfant sur les avantages de la vaccine, voici ce que les prêtres leur disaient : « L'enfant que vous présentez

est exposé à un très grand danger, celui d'être atteint de la petite vérole.

« Heureusement, par un grand bienfait de la Providence, on a découvert la vaccine, préservatif certain de cette cruelle maladie, et qui n'en peut procurer d'autres. Si vous voulez conserver votre enfant, faites-le vacciner, sans quoi vous l'exposerez à perdre la vie ou à être défiguré.

« Ce sont des médecins instruits, qui n'ont aucun intérêt de vous tromper, qui vous donnent ce conseil salutaire. Eux aussi sont pères, et ils ne balancent pas à vacciner de très bonne heure leurs enfans.

« Au nom de l'humanité et de la religion, suivez leur exemple, sinon craignez d'avoir un jour à pleurer amèrement la mort de votre enfant, pour avoir repoussé le moyen de salut qu'on vous propose; il est simple et si facile, que vous ne sauriez avoir aucun prétexte pour vous y refuser, ni même pour différer d'y avoir recours ».

On peut dire qu'il ne se passe pas d'années sans que le Préfet ne complète ses arrêtés précédents, n'en prenne de nouveaux, ne cherche en un mot à perfectionner les moyens déjà mis en œuvre pour propager la vaccine dans le département de la Meurthe. Ainsi dans son arrêté du 31 Août 1814, le Préfet de Mique écrit : Art. XII : « Monseigneur l'Evêque est prié de vouloir bien inviter « MM. les Ecclésiastiques de son Diocèse (pour le Départ« tement de la Meurthe), de continuer à faire des prônes « en faveur de la vaccination, et à user de l'ascendant « que la religion leur donne, pour propager cette bienfai« sante méthode. »

Une ère nouvelle s'ouvre donc pour la vaccination, et le

Comité central déclare d'une manière positive et absolue qu'il n'est pas un médecin qui soit opposé à cette pratique ; aucun homme, sous peine de se couvrir de ridicule, n'oserait plus s'inscrire contre l'opinion devenue générale et, en 1813, la conviction est dans tous les esprits ; si pendant ces années terribles de 1813 et 1814, les médecins de l'armée n'ont pas vacciné les militaires sous leurs ordres, c'est que les événements de l'époque ne leur en ont pas laissé le loisir ; cependant à Nancy, sur les conseils et le vœu du docteur Serrières, le général Lacoste ordonne que tous les militaires de la 4e division qui n'ont pas eu la variole, soient vaccinés.

1810-1814.

DÉPARTEMENTS.	ANNÉES.	NOMBRE des VACCINATIONS.	SUJETS atteints de la petite vérole.	MORTS par suite de la petite vérole.	DÉFIGURÉS et INFIRMES par suite de la petite vérole.
Meurthe	1810	12.932	159	49	33
	1811	»	»	»	»
	1812	15.696	380	93	85
	1813	6.716	152	21	38
	1814	4.306	418	26	72
Meuse	1810	65	»	»	»
	1811	»	»	»	»
	1812	»	»	»	»
	1813	2.435	»	»	»
	1814	»	»	»	»
Moselle	1810	2.921	»	»	»
	1811	»	»	»	»
	1812	6.889	302	41	46
	1813	6.884	437	80	62
	1814	12.083	1.338	205	119
Vosges	1810	»	»	»	»
	1811	»	»	»	»
	1812	4.455	1.225	412	114
	1813	3.205	1.219	127	115
	1814	1.118	1.204	191	105
France entière	1810	364.016	11.089	1.791	386
	1811	»	»	»	»
	1812	754.270	78.234	9.019	4.635
	1813	321.025	37.834	4.450	3.048
	1814	144.034	21.140	2.749	1.511

Dans le tableau ci-contre qui nous donne les vaccinations faites en Lorraine de 1810 à 1814, nous pouvons constater que la Meurthe et la Moselle tiennent toujours la tête pour le nombre des vaccinations; il doit en résulter fatalement que la variole a dû faire plus de ravages dans les deux autres départements, c'est en effet ce qui a eu lieu puisque les Vosges dont la population en 1814 était de 334,169 habitants eurent pendant les 3 années 1812-13-14, 3,648 individus atteints de la petite vérole sur lesquels 730 succombèrent, alors que pendant le même laps de temps, le département de la Meurthe, avec une population de 365,810 habitants, ne présenta que 950 cas de petite vérole, avec 140 décès seulement et celui de la Moselle avec une population de 562,700 habitants eut 2,077 variolés sur lesquels 326 périrent.

L'année suivante (1815), le préfet de la Meurthe décide qu'aucun instituteur public ne sera payé de son traitement que sur la présentation de l'état de ses élèves, au bas duquel le maire devait certifier que tous étaient hors des atteintes de la petite vérole ; de plus à l'avenir, les emplois de médecins et de chirurgiens dans les établissements publics ne sont donnés qu'à ceux qui se seront fait remarquer par leur zèle et leur dévouement à propager la vaccination ; en outre, les administrateurs des bureaux de bienfaisance sont invités à ne donner des secours qu'aux personnes qui pourront prouver qu'elles ont été auparavant soumises à l'inoculation vaccinale ; des mesures analogues sont prises dans les autres départements, l'administration ne reste pas non plus indifférente et les hommes de l'art rivalisent de zèle ; si le nombre des vaccinations n'est pas aussi élevé dans les Vosges, la Meuse et la Moselle

que dans la Meurthe, ce n'est pas, disent les préfets, par insouciance ou négligence des vaccinateurs et de l'administration, mais parce que ces contrées sont occupées par les troupes des nations coalisées ; mais bientôt le chiffre des vaccinations se relève ; la Meuse qui jusque-là était restée réfractaire à la pratique nouvelle entre dans le mouvement et, en 1823, comme le montre le tableau ci-dessus, elle arrive en tête des quatre départements avec le chiffre énorme de 15.803 vaccinations ; en cette année 1823, le nombre des vaccinés fut pour toute la Lorraine de 42.732, c'est-à-dire près du neuvième des vaccinations de la France entière (388.584).

Non seulement les médecins, les préfets et, en général, les gens intelligents rivalisent de zèle pour porter la précieuse découverte jusque dans les coins les plus reculés de la Lorraine, mais les femmes elles-mêmes secondent puissamment les médecins et on peut lire dans le rapport au Comité central sur les vaccinations pratiquées en France pendant l'année 1816 que les sœurs de charité des hospices de Nancy et de Plombières vaccinèrent un grand nombre des malheureux qui se présentèrent dans ces établissements et allèrent même chercher à la campagne ceux qui ne pouvaient se rendre à la ville.

Les consistoires du culte réformé et du culte israélite montrent aussi un grand empressement à seconder les efforts du gouvernement par leurs exhortations et leurs conseils.

Dans l'arrondissement de Château-Salins, le sous-préfet accompagnait les vaccinateurs dans leurs tournées, se soumettait plusieurs fois à l'inoculation pour convaincre le

trop grand nombre de ces gens qui, par routine ou ignorance, ne veulent jamais accepter les faits nouveaux.

1815-1823.

DÉPARTEMENTS.	ANNÉES.	NOMBRE DES			
		Vaccination.	Sujets atteints de la petite vérol[e]	Défigurés ou infirmes.	Morts de la petite vérol[e]
Meurthe	1815	5.997	1.950	295	135
	1816	11.294	»	»	»
	1817	5.659	977	»	114
	1818	14.464	1.625	»	157
	1819	13.223	731	»	48
	1820	»	»	»	»
	1821	13.892	68	8	6
	1822	13.252	25	5	4
	1823	10.445	36	»	»
Meuse	1815	»	»	»	»
	1816	»	»	»	»
	1817	1.039	»	»	»
	1818	7.860	25	4	»
	1819	6.538	2.321	138	372
	1828	»	»	»	»
	1821	3.039	69	4	»
	1822	3.196	12	1	»
	1823	15.803	92	»	»
Moselle	1815	5.334	447	24	70
	1816	4.143	318	18	35
	1817	5.279	93	7	14
	1818	8.415	230	6	9
	1819	8.227	828	172	17
	1820	»	»	»	»
	1821	14.141	9	»	2
	1822	9.099	8	»	»
	1823	10.264	32	1	8
Vosges	1815	3.777	»	»	»
	1816	10.291	»	»	»
	1817	3.534	»	»	»
	1818	6.562	338	18	45
	1819	5.538	311	12	30
	1820	»	»	»	»
	1821	4.330	»	»	»
	1822	»	»	»	»
	1823	6.220	»	»	»

Malgré tant de bonne volonté, la petite vérole faisait encore souvent son apparition dans les communes de la Lorraine, elle prenait encore un caractère épidémique, comme en 1817, mais les vaccinateurs eurent du moins la satisfaction de constater qu'elle ne put pénétrer dans les communes où on lui opposa comme barrière la vaccine. Ainsi le docteur Boujeardat rapporte que la variole se montra en cette année 1817 dans vingt-trois communes du département de la Meurthe et qu'elle n'y enleva pas quarante enfants ; la commune de Badonviller où tout le monde avait été vacciné par ses soins ne perdit pas un seul enfant.

En 1820, une instruction sur la propagation de la vaccine à l'usage de MM. les Maires et les vaccinateurs du département de la Meurthe fut rédigée par le Comité Central du même département et imprimée par ordre du Préfet. La première partie de cette brochure parle des avantages de la vaccine, de son efficacité, et réfute les préventions dont elle est l'objet ; la deuxième partie traite de la manière de vacciner et du moyen de conserver le vaccin ; la vaccination consiste à piquer un bouton renfermant du bon vaccin, à en charger une lancette et à l'introduire sous l'épiderme en ayant soin d'essuyer l'instrument dans la plaie et de faire couler le moins de sang possible qui pourrait noyer la matière ou l'entraîner ; la manière la plus sûre de vacciner est de pratiquer cette opération de bras à bras, mais on peut néanmoins conserver le vaccin, 1° avec des verres à surface plane, collés avec de la cire pour que l'air extérieur n'y pénètre pas et au moment de vacciner, on n'a qu'à délayer dans un peu d'eau pure la matière desséchée et à la charger sur la lancette.

DÉPARTEMENT
DE LA MEURTHE
—
ARRONDISSEMENT
d

Modèle n° 1.

REGISTRE des vaccinations opérées dans la commune d
par le sieur , vaccinateur spécial du canton d
pendant l'année 182 .

COMMUNE
d

(A adresser par MM. les Maires à MM. les Sous-Préfets, le 5 janvier de chaque année.)

PREMIERE OPERATION.									DEUXIEME OPÉRATION		
NUMEROS d'ordre	NOMS.	PRENOMS.	AGE.	SEXE.	DEMEURE.	DATE de la vaccination	NOMBRE de boutons.	OBSERVATIONS du vaccinateur sur cette première opération	DATE de la revision de l'enfant vacciné.	OBSERVATIONS particulières du vaccinateur sur cette opération.	SIGNATURE et observations du maire de la commune
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Arrêté et certifié par nous, Maire de la commune d
A , *le* 182 .

DÉPARTEMENT
DE LA MEURTHE

—

ARRONDISSEMENT
d

—

COMMUNE
d

(Modèle n° 2).

ÉTAT des individus de tout âge, de tout sexe de la commune d qui n'ont pas été vaccinés ou qui l'ont été sans succès pendant l'année 182 et renseignements divers.

(A adresser par MM. les Maires à MM. les Sous-Préfets de l'arrondissement le 5 janvier de chaque année.)

INDIVIDUS NON VACCINES OU QUI L'ON ÉTÉ SANS SUCCÈS										RENSEIGNEMENTS DIVERS.						
Numéros d'ordre.	Noms et prénoms.	Age.	Sexe.	Noms et prénoms des pères et mères.	Profession.	Désignation de ceux qui sont indigents.	Non vaccinés.	Vaccinés sans succès.	OBSERVATIONS.	La petite vérole s'est-elle manifestée dans la commune et combien de fois ? Quels motifs y ont donné lieu ?	Noms des enfants atteints de la petite vérole.	Noms des enfants défigurés ou estropiés de la petite vérole.	Noms des parents qui ont refusé de soumettre leurs enfants à la vaccination. Motif de ce refus.	Noms des instituteurs ou institutrices qui ont admis aux écoles des enfants non vaccinés ou qui n'ont pas eu la petite vérole. Motifs de cette admission.	Noms des enfants morts de la petite vérole.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Certifié véritable par nous, Maire de la commune d
.1 , *le* *182* .

2° A l'aide des tubes capillaires, que l'on casse aux deux extrémités au moment de s'en servir.

3° A l'aide des croûtes vaccinales détachées du 14e au 16e jour, conservées dans du papier blanc ; au moment de les utiliser, on les écrase sur une plaque de verre avec la lame d'un couteau, on les humecte avec un peu d'eau chaude et on opère comme pour la vaccination de bras à bras.

La troisième partie parle du développement, des caractères et effets de la vaccine, des caractères de la fausse vaccine et fait un parallèle entre la vraie et la fausse vaccine; le quatrième chapitre est réservé à la petite vérole volante; le cinquième a trait aux devoirs des vaccinateurs spéciaux et des membres correspondants des Comités de vaccine et le sixième et dernier s'occupe des obligations des sous-préfets et des maires. Ceux-ci doivent diriger et surveiller les opérations vaccinales et envoyer aux sous-préfets de leur arrondissement, chaque année, un état conforme à celui qui est ci-dessus (Modèle n° 1) et un deuxième état dont la copie est ci-jointe (Modèle n° 2).

De plus, dès que la petite vérole vient à se déclarer dans une commune, les maires sont invités à en *prévenir directement* les vaccinateurs spéciaux : ils devront en outre en informer les sous-préfets de leur arrondissement, qui, à leur tour, en rendront compte au préfet ; celui-ci nomme un vaccinateur spécial pour chaque canton. Quelle ferveur, quel enthousiasme à côté de la tiédeur et de la méfiance des premiers jours ! Cette époque de 1814 à 1824, caractérisée par une foi ardente dans la pérennité de l'action prophylactique de la vaccine, signalée par les vaccinations en masse dans nos départements et l'espérance de voir bientôt la variole éteinte pour jamais, je l'appelle « la

période triomphale » de la vaccine. De 1801 à 1824, comme nous l'avons vu, la variole a régné plusieurs fois épidémiquement en Lorraine malgré la diffusion déjà énorme de la vaccine, mais ces épidémies furent peu meurtrières et respectèrent généralement tous les vaccinés et par conséquent loin d'être une cause d'alarmes, elles ne faisaient qu'augmenter la foi que l'on avait dans les vertus préservatrices de la vaccine ; mais les années qui suivirent portèrent un coup terrible à l'infaillibilité du virus-vaccin, c'est la « période critique » qui s'ouvre par une épidémie formidable qui dévasta toute la Lorraine, surtout les départements de la Meurthe et de la Moselle. Dans l'intention d'arrêter l'épidémie qui régnait à Nancy et dans le dépar-ment, M. le vicomte de Villeneuve nomma une commission spéciale qui, dans ses réunions hebdomadaires à la Préfecture, rendait compte au Préfet des progrès et de la marche de l'épidémie et avisait aux moyens les plus propices à la combattre.

Pour frapper l'esprit des populations et les amener à se faire vacciner, le Préfet fit promener dans tous les villages où la maladie régnait, un aveugle victime du fléau portant un écriteau sur lequel on pouvait lire : « Faites l'aumône à une malheureuse victime de la petite vérole. » En outre, sur la demande du Préfet, l'Evèque de Nancy envoya une note à tous les prêtres de son diocèse, leur enjoignant de faire afficher dans toutes les sacristies un avis engageant les pères et mères, parrains et marraines, à faire vacciner leurs enfants. On vaccina en masse ; le maire de Nancy. M. de Raullecourt, pendant tout le temps que dura l'épidémie, ne cessa d'intervenir et d'user de toute son influence auprès de ses administrés pour les déterminer à se

soumettre à l'inoculation préservative, eux et leurs enfants.

Il se rendit lui-même avec les vaccinateurs dans les établissements publics, lycée, écoles, hospices, orphelinats et tous ceux qui n'avaient pas été vaccinés durent se soumettre à l'opération.

Dans les campagnes, le clergé, écoutant en cela les recommandations de son évêque, prêcha, exhorta et, souvent, assista aux vaccinations ; les soldats même n'échappèrent pas à la loi commune.

Les autres départements, eux aussi, s'y soumirent ; ainsi, dans les Vosges, le nombre des vaccinations, en 1824, est supérieur de 1676 à celui de 1823 ; par contre, dans la Meuse, le nombre des vaccinations fut inférieur à celui des années précédentes ; faut-il attribuer cette différence aux préjugés de la classe pauvre ou à la négligence des parents ? ou bien les vaccinateurs, les administrateurs sont-ils moins zélés, moins bien indemnisés pour leurs déplacements que dans les autres parties de la Lorraine ? Cependant la vue de l'ennemi aurait dû jeter l'alarme et en courant au rempart de la vaccine, il eût été facile de le repousser ; dans les Vosges, par exemple, on s'empressa de recourir au préservatif et le fléau fut bientôt arrêté dans sa marche et réduit à l'impuissance.

Depuis 1814, la ville de Nancy avait été presque totalement exempte de la petite vérole, lorsqu'à la fin de juillet 1824 quelques sujets sont atteints ; au mois d'août, plusieurs quartiers sont contaminés, puis, prenant la forme épidémique, elle s'étend aux faubourgs, attaquant de préférence la classe des indigents, des ouvriers et des artisans.

Le docteur L. Valentin écrivit une notice très détaillée sur cette épidémie, c'est à cette note manuscrite que j'ai emprunté les détails qui vont suivre.

Le docteur Valentin rentrait de voyage lorsqu'on lui apprit l'apparition du fléau qui était presque oublié jusqu'alors. Sur ses conseils, le préfet de la Meurthe, le Vte Alban de Villeneuve-Bargemont, convoqua, à l'Hôtel-de-Ville, tous les hommes de l'art pour aviser aux mesures à prendre pour arrêter le fléau ; la commission se réunit d'ailleurs toutes les semaines, puis tous les quinze jours, avec l'exactitude la plus scrupuleuse jusqu'à la cessation de l'épidémie, nous avons vu plus haut les mesures prises par l'administration dans les communes du département où la maladie régnait.

A Nancy, la commission s'applique :

1° A ranimer le zèle pour la vaccination dont beaucoup de familles avaient négligé de faire usage ;

2° A faire examiner dans les écoles les enfants sur lesquels elle n'avait pas été pratiquée (la mesure établie de ne pas les y recevoir sans cette précaution ayant été négligée), et la mairie fit faire, dans les mêmes vues, un recensement dans les sections ;

3° A reconnaître le nombre des variolés, le sexe, l'âge, la nature des éruptions qui étaient souvent confondues par le peuple ;

4° Le nombre des morts et des estropiés.

Le docteur Nollet vaccina à lui seul, tant dans la ville que dans les faubourgs, pendant l'année 1824, 3,020 individus. Dès qu'un cas de variole était signalé dans une maison, le docteur Nollet s'y rendait aussitôt, examinait le malade, prenait des notes et rendait compte de ce qu'il

avait vu à la commission, mais ce que l'on n'avait jamais vu jusque-là, ce qui devait porter un coup terrible à la puissance prophylactique de la vaccine, c'est ce fait que des personnes vaccinées auparavant avec succès n'étaient pas épargnées par le fléau ! Mais alors le Comité central de vaccine a donc commis une erreur, en 1809, pour ne pas dire un mensonge, lorsqu'il a déclaré que la variole disparaîtrait pour jamais du territoire et que le problème de son extinction avait sa solution définitive ! alors ce sont des imposteurs ceux qui ont osé affirmer qu'un individu vacciné avec succès était pour jamais préservé de la variole ! Et cependant le fait est indéniable ; à Nancy même, pendant cette épidémie de 1824, six personnes bien et dûment inoculées de la vaccine contractèrent cette maladie ; le docteur Valentin examina cinq de ces malades et, en partisan convaincu de l'efficacité de la vaccination, il essaie de prouver que ces individus n'ont présenté qu'une fausse vaccine, sinon une vaccine complètement avortée. Le premier qu'il vit avait été vacciné *sept à huit ans auparavant* ; on ne voyait sur ses bras aucune trace de vaccine et ses parents étaient convaincus de la non réussite de l'opération. Le deuxième âgé de 23 ans avait été vacciné à l'âge de 1 an, par conséquent 22 ans auparavant ; 6 ou 7 piqûres ne donnèrent qu'un bouton qui devint un ulcère et laissa une vaste cicatrice que le docteur Valentin ne considérait pas comme le résultat de la vraie vaccine ; les 3e, 4e et 5e sujets avaient aux bras des cicatrices inégales, frangées, qui n'étaient pas de la bonne vaccine ; les pustules n'ayant pas parcouru régulièrement leurs étapes ne pouvaient pas être préservatives de la petite vérole. Cependant, ajoute le docteur Valentin, la nature a de ces aberrations et on a vu, rare-

ment, il est vrai, des individus avoir deux fois la petite vérole.

Dans cette épidémie qui, à Nancy, dura six mois, sur une population de 30,300 habitants, 533 personnes furent atteintes par la contagion, 41 périrent, 3 perdirent un œil, 3 autres devinrent impotentes et 992, vaccinées et non vaccinées, furent atteintes de la variole bâtarde ou varicelle. Le docteur Valentin conclut en disant qu'on a souvent mis de l'incurie ou de l'indifférence dans la vaccination ; que bien des fois on extrait la liqueur avant le développement de l'aréole, époque où elle est dans toute la force de sa propriété ; que souvent, en recueillant le virus vaccin, on n'épargne pas un seul bouton et que, par conséquent, si l'on épuise toute la matière, le tissu réticulaire étant dénudé, on empêche quelquefois la vaccine d'avoir son complément et d'exercer sur l'organisme sa faculté préservatrice ; il est facile de conclure, en lisant ces lignes, que les personnes vaccinées avec succès qui avaient eu la variole n'avaient reçu qu'une vaccination insuffisante ou un vaccin affaibli et d'une énergie considérablement diminuée ; d'autre part, le docteur Valentin raconte avoir vu emplir des tubes de verre, pour faire des envois, avec du fluide tout sanguinolent pris sur des boutons vaccins dont l'épiderme était entièrement enlevé, alors quoi d'étonnant si, dans de telles conditions, la vaccination peut souvent manquer ou donner des pustules d'un effet plus que douteux ?

A la fin de sa notice, le docteur Valentin nous rapporte l'opinion d'un célèbre vaccinateur de Genève, le docteur Butini père, concernant ces vaccinés-variolés : « Ce célèbre « médecin, dit-il, a inoculé de la matière variolique à plu- « sieurs sujets qu'il avait vaccinés dans leur enfance, 10,

« 12 ou 15 ans auparavant ; environ un tiers en a ressenti « les effets. Le cours des boutons varioleux a été beaucoup « plus rapide que celui de la variole ordinaire ; souvent « même, ils ne suppuraient pas, ils durcissaient et se ter- « minaient par résolution. En général, il a cru remarquer « *que les vaccinés étaient d'autant plus susceptibles d'être* « *affectés par la variole qu'il s'était écoulé un plus grand* « *nombre d'années depuis leur vaccination*. Il est facile de « multiplier les expériences et de vérifier l'assertion. « D'après tout ce qui a été exposé, on peut prononcer que « jusqu'à présent, il n'y a aucun motif raisonnable pour « altérer ou diminuer la confiance dans l'usage de la vac- « cine et que les gouvernemens doivent continuer à l'en- « courager. »

C'est donc avec les désastres causés par les épidémies de 1824, 1825 et 1826 que naquirent les hostilités contre la vaccine, hostilités assez compréhensibles d'ailleurs, étant donné le néant aujourd'hui bien démontré de certaines prérogatives qu'on lui avait attribuées ; d'un autre côté, des médecins partisans déclarés de la nouvelle méthode firent volteface et se rangèrent du côté de ses ennemis, triste exemple pour le peuple dont la confiance était déjà si fragile et précaire, confiance que les épidémies de 1831, 1832 et 1833-34 ne firent encore qu'amoindrir ! Il est regrettable que je n'aie pas les statistiques des années 1831 et 1832, mais nous pouvons voir, en consultant le tableau ci-inclus, que les années 1833 et 1834 furent meurtrières et que la variole atteignit un grand nombre d'individus dans nos départements ; nous devons signaler aussi le département des Vosges comme le moins gravement atteint, parce que, dit le rapport de l'Académie royale de médecine, la propa-

gation de la vaccine y est entretenue et encouragée ; ainsi pendant ces deux années 1833-1834, les Vosges n'eurent que 304 cas de variole avec 31 décès, le nombre des vaccinations étant de 19,933, tandis que le département de la Meuse eut dans le même laps de temps 1,870 personnes atteintes de la variole parmi lesquelles 166 moururent ; par contre le nombre des vaccinations ne s'éleva qu'à 14,361.

DÉPARTEMENTS.	ANNÉES.	NOMBRE DES				
		Naissances.	Vaccinations.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes.	Morts de la petite vérole.
Meurthe	1824	13.501	15.243	620	6	46
	1825	12.510	13.198	1.258	99	68
	1826	12.882	9.762	2.470	427	330
	1833	»	»	»	»	»
	1834	10.870	10.870	890	177	67
	1837	11.293	11.593	56	»	»
	1841	12.356	12.356	1.192	103	134
Meuse	1824	9.442	9.442	54	»	»
	1825	9.072	9.072	44	»	»
	1827	9.460	9.468	45	»	»
	1833	8.507	8.507	954	76	66
	1834	8.503	8.503	916	207	100
	1837	8.540	8.540	»	»	»
	1341	8.654	8.654	»	»	»
Moselle	1824	»	»	»	»	»
	1825	»	»	1.242	90	110
	1826	»	»	5.385	482	766
	1833	12.781	12.781	1.360	94	80
	1834	»	»	586	62	36
	1837	»	»	176	62	10
	1841	13.116	13.116	705	97	64
Vosges	1824	11.792	11.792	22	»	»
	1825	12.143	12.143	»	»	»
	1826	12.178	12.178	1.524	128	275
	1833	11.758	11.758	195	30	15
	1834	11 756	11.756	109	»	16
	1837	12.761	12.761	1	»	»
	1841	11.847	11.847	6	1	1

Mais ce n'est pas qu'en Lorraine que l'on voit la variole frapper des individus qui présentent la vraie vaccine ; pen-

dant l'épidémie qui régna à Bordeaux en 1833, on vit des individus réputés vaccinés contracter la variole ; là encore, on ne voulut pas croire et l'on admit, toujours d'après les cicatrices, que la vaccine n'avait pas parcouru régulièrement ses périodes, que ce n'était qu'une demi-vaccine et, partant, insuffisante pour préserver de la variole. Pour supplément d'enquête, le Conseil de salubrité de Bordeaux posa aux praticiens de la ville la question suivante : Parmi les individus que vous avez vaccinés, et sur lesquels vous avez pu constater la marche franche et régulière de la vaccine, en est-il qui auraient réclamé vos soins pour être traités de la petite vérole ? Tous répondirent négativement.

Les autorités les plus imposantes et les plus respectables entre autres le docteur Serrières, conservateur du dépôt de vaccin à Nancy, s'accordent à déclarer, à affirmer qu'ils n'ont jamais vu la variole se développer chez une personne ayant offert la vraie vaccine et cependant le docteur Desparanches, de Blois, dit: « Depuis plus de trente ans que je vaccine, voilà la première fois que j'ai observé la variole après la vaccine, bien que depuis ce temps, plusieurs épidémies varioliques se soient manifestées. »

Ce n'est pas tout ; concurremment avec la variole on a vu surgir et régner épidémiquement une affection présentant avec elle une grande analogie : la varioloïde, et celle-ci attaqua aussi bien les vaccinés et les non-vaccinés ; déjà en 1825, dans son rapport à l'Académie royale de médecine, le docteur Valentin parle d'une épidémie pseudo-varioleuse par lui observée à Nancy en 1824, en même temps que la variole, voici une observation à ce sujet :

OBSERVATION XXI (inédite).

(Due à l'obligeance de M. F. Simonin.)

Parmi les nombreux exemples d'éruptions pseudo-varioleuses qui ont accompagné notre épidémie de vraie variole, le docteur Bonfils père m'a fait examiner un sujet vacciné depuis 17 ans qui a offert une anomalie des plus remarquables, il m'avait dit auparavant qu'il le croyait *atteint d'une petite vérole modifiée par la vaccine*. Le jeune homme, Villemain, avait eu trois jours de fièvre et l'éruption qui était confluente depuis le front jusqu'au bout des orteils s'était faite pendant trois autres jours ; je le vis au commencement du septième.

Je trouvai quatre espèces de pustules dont aucune ne présentait le caractère de vraie variole ; les unes, desséchées sur le front, sur les oreilles et quelques parties du cou, tombaient en écailles furfuracées ; d'autres, de la grosseur de grains de navette, couvrant les joues et le menton, étaient verruqueuses et ne renfermaient aucune matière ; une troisième espèce sur le col et sur des régions du corps, était plus grosse, flasque, quoique arrondie, sans aréole à la base : elle contenait du véritable pus et se rompait à la moindre pression ; c'est ce qu'on nomme vulgairement en Angleterre le swine-pox.

Enfin, la quatrième espèce, sur le reste du corps et sur les extrémités se composait d'une énorme quantité de petits boutons qui, pour la plupart, ne contenaient que très peu de sérosité. En outre, le malade n'exhalait pas l'odeur qui est propre à la petite vérole.

Les cicatrices de l'inoculation aux bras avaient le type d'une vaccine bien légitime, tandis que son frère, vacciné quelque temps après lui, en offrait d'irrégulières, aussi fut-il atteint de la variole véritable, 15 à 20 jours après la guérison du frère aîné ; un autre médecin, M. Le Moine père, qui a traité le jeune, m'en a rendu le témoin ; ces deux faits dans la même famille, bien compris par le

père et par la mère qui se sont rappelés que la vaccination de celui-ci n'avait pas suivi régulièrement le même cours que celle du premier (le médecin qui les avait vaccinés étant mort sans avoir été partisan de cette méthode), n'ont servi qu'à fortifier la confiance dans la vaccine : ils ont fait juger, comme plusieurs autres, combien il est important de revoir les individus pendant le cours de la vaccination, afin de s'assurer si les pustules ont tous les caractères exigés pour préserver de la variole, c'est la condition *sine quâ non*.

Chaque année, dans leurs rapports sur les vaccinations, les médecins signalent des cas de variole ou de varioloïde après vaccine, c'est donc que celle-ci ne préserve pas indéfiniment ? Dans les premières années qui suivirent l'introduction de la vaccine en Lorraine, la variole avait beau nous assaillir, les vaccinés lui résistaient parce qu'ils étaient nouveau-vaccinés, et si en 1810, les vaccinés des premières années pouvaient braver, affronter impunément les épidémies, il n'en était plus de même vingt ans après ; nous en voyons la preuve lors de l'épidémie de 1824. De même en 1837, lors de l'épidémie de Charmes (Vosges), le docteur Génin constate qu'aucun individu vacciné par lui depuis 1828 ne contracta la variole, mais parmi ceux qu'il avait vaccinés avant cette date, un certain nombre furent atteints de varioloïde, et comme pour le public, variole et varioloïde étaient une seule et même maladie, on conclut encore à la non efficacité de la vaccine.

C'est pour réagir contre ces fâcheuses idées que le Comité central de la Meurthe, par l'intermédiaire de son secrétaire, le docteur Edmond Simonin, fit, chaque année, un rapport méthodique et clair sur le service de la vaccine, pour ranimer le zèle des populations, les éclairer, les encourager à recourir à cette pratique que les anti-vaccinateurs, par

tous les moyens, s'efforçaient de faire sombrer ; la vaccine, dit le comité, ne préserve pas indéfiniment de la variole ; elle sera efficace pendant 4, 6, 8, 10 ans peut-être, mais ce serait de la témérité que de croire qu'elle le sera toujours ; si des vaccinés de 1802, 1803, etc., ont été atteints par l'épidémie de 1824, c'est que le temps pendant lequel le vaccin est efficace, était passé ; les premiers vaccinateurs ont eu tort de croire cette préservation indéfinie, illimitée ; de même beaucoup de médecins se trompent en affirmant que le vaccin est aujourd'hui altéré, dégénéré ; la varioloïde n'est pas la variole, c'est la forme bénigne de celle-ci, c'est la variole modifiée par le vaccin : c'est la variole des vaccinés ; c'est 10, 20, 25 ans après la vaccination que la varioloïde se montre sur les vaccinés et celle-ci est d'autant plus douce et bénigne qu'elle se rapproche davantage du jour où la vaccination a eu lieu ; d'un autre côté, le vaccin n'est pas dégénéré et sa puissance préservatrice n'est pas diminuée, car, s'il en était ainsi, ce sont les derniers vaccinés, ceux de 1830 par exemple, qui devraient être atteints par la variole et la varioloïde, le vaccin devant être moins fort en 1830 qu'en 1800, or, ce sont ceux du commencement du siècle qui ont contracté ces maladies.

Quelle est la conséquence à tirer de cette remarque ? c'est que la vaccination ne préservant que temporairement, une dizaine d'années environ, il faut recommencer l'opération après ce laps de temps pour conférer une immunité nouvelle de dix ans, en un mot, il faut revacciner ; voilà quelles étaient les idées de nos vaccinateurs vers 1837 ; c'est-à-dire que c'est dans les dernières années de cette seconde période que j'ai appelée période critique de la vac-

cine en Lorraine (1824 1844) que se pose la question importante des revaccinations et la vaccine sort encore une fois triomphante de la lutte.

DÉPARTEMENTS.	ANNÉES.	NOMBRE DES				
		Naissances.	Vaccinations.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes.	Morts de la petite vérole.
Meurthe	1842	12.219	9.635	10	»	1
	1843	11.904	10.894	69	1	15
	1844	12.161	11.010	100	26	27
	1845	12 556	10.974	23	5	»
	1846	»	»	»	»	»
	1847	10.331	9.995	373	40	51
	1848	11.094	9.681	1.230	156	71
Meuse	1842	»	6.468	5	2	»
	1843	»	6.736	236	41	21
	1844	8 257	6.504	»	»	»
	1845	8.745	6.642	»	»	»
	1846	»	»	»	»	»
	1847	»	5.932	17	4	2
	1848	7.785	7.103	»	»	»
Moselle	1842	12 843	7.044	98	3	8
	1843	13.156	7.786	224	91	73
	1844	12 143	9.115	48	2	»
	1845	13.372	9.307	23	1	2
	1846	»	»	»	»	»
	1847	11 667	8.846	»	»	»
	1848	11.667	6.702	»	»	»
Vosges	1842	»	1.691	»	»	»
	1843	11.769	9.035	6	»	2
	1844	11.850	8.941	23	10	1
	1845	11.739	9.879	»	»	»
	1846	»	»	»	»	»
	1847	11.146	8.943	15	15	13
	1848	9.884	8.549	18	18	26

Nos vaccinateurs lorrains avaient été des premiers en France pour accepter et propager chez nous la découverte de Jenner, ils furent non moins empressés à essayer la méthode des revaccinations, en contrôler les résultats et en assurer le succès ; ainsi, en 1841, pendant l'épidémie

qui sévit dans le département de la Meurthe, le nombre des revaccinations s'éleva à 782, sur des personnes de tout âge, des deux sexes et portant toutes des cicatrices vaccinales.

DÉPARTEMENTS.	ANNÉES.	NOMBRE DES				
		Naissances.	Vaccinations.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes.	Morts de la petite vérole.
Meurthe	1849	12.243	10.193	921	161	111
	1850	10.803	9.784	292	28	21
	1851	11.297	9.879	124	21	18
	1852	9.596	9.572	135	15	17
	1853	»	»	»	»	»
	1854	9.926	7.737	68	16	16
	1855	10.631	8.976	250	24	24
Meuse	1849	8.239	7.653	77	»	11
	1850	8.154	6.845	»	»	»
	1851	7.876	7.978	409	88	27
	1852	7.626	5.619	120	15	»
	1853	»	»	»	»	»
	1854	6.481	7.052	295	20	28
	1855	6.733	6.143	234	6	18
Moselle	1849	12.939	8.653	»	»	»
	1850	13.282	6.939	86	12	9
	1851	12.928	5.821	20	»	80
	1852	12.095	7.177	»	»	»
	1853	»	»	»	»	»
	1854	12.293	8.140	»	»	»
	1855	11.032	7.181	37	»	5
Vosges	1849	10.041	8 600	120	15	11
	1850	11.183	8.771	85	14	10
	1851	10.950	9.097	106	17	33
	1852	11.186	8.617	84	51	5
	1853	»	»	»	»	»
	1854	9.767	8.054	58	14	4
	1855	9.637	8.801	58	11	11

A Nancy, sur 85 revaccinations, Winter eut 17 succès et le pus inoculé à des personnes qui n'avaient jamais été vaccinées donna lieu à la vraie vaccine. Cette épidémie enleva d'ailleurs dans la Meurthe le huitième des malades

et 16 vaccinés contractèrent une varioloïde discrète et sans danger ; la méthode des revaccinations est loin d'être acceptée par tous nos médecins ; les uns les regardent comme indispensables, les autres les admettent avec certaines restrictions et enfin d'autres les considèrent comme absolument inutiles et ne veulent pas en entendre parler.

Le docteur Haxo, dans son rapport sur les vaccinations dans le département des Vosges, 1837, se plaint amèrement que les vaccinateurs cantonaux ne vaccinent pas eux-mêmes ou au moins ne surveillent et ne contrôlent pas les vaccinations, et cependant l'administration, en les nommant, les a chargés de ces fonctions ; ce sont les sages-femmes la plupart du temps qui vaccinent, et elles sont souvent incapables d'apprécier les résultats de l'opération ; le vaccin employé est souvent de mauvaise qualité et beaucoup d'enfants échappent à la vaccination, alors rien d'étonnant que la variole sévisse épidémiquement et fasse de nombreuses victimes.

Ainsi, en 1842, on voit la petite vérole régner sur plusieurs points du département et cependant, dit le rapporteur, on vaccine beaucoup, tout le monde y met la main, on n'a peut-être jamais autant vacciné et la variole augmente ; on ne croit plus à l'efficacité de la vaccine, car depuis plusieurs années on a pu constater que des individus vaccinés avec succès avaient succombé à la maladie, alors, que faire ? L'administration interroge les médecins, on renouvelle le cow-pox et on pose la question des revaccinations ; le mal vient, dit le docteur Haxo, de ce que les vaccinations sont pratiquées par des mains inhabiles, inexpérimentées, que l'on ne se donne pas la peine de vérifier les résultats et que des vaccinations

incertaines et même nulles sont enregistrées comme bonnes, les parents s'endorment dans une sécurité trompeuse, et, un beau jour, leurs enfants contractent la variole ; les comités devraient donc montrer un peu plus de zèle si on veut enrayer le mal, car sincèrement il y a de la négligence, pour ne pas dire du mauvais vouloir ; ainsi par une lettre du 3 mars 1841, le préfet des Vosges prévient le docteur Haxo qu'il réunit le Comité de vaccine le lendemain dans son cabinet afin de se renseigner sur l'épidémie de variole qui règne à Epinal. Le docteur Haxo et un seul membre du comité s'y rendirent ; la préfecture demande alors aux comités d'arrondissement des renseignements sur les épidémies de variole ; elle n'obtient aucune réponse.

Le docteur Haxo se plaint aussi du mauvais vouloir des municipalités, des tracasseries, de l'opposition sourde et taquine de cette plaie que l'on nomme les sages-femmes ; les familles se défient, les vaccinateurs sont découragés ; dans le département du Bas-Rhin (il devrait aussi ajouter la Meurthe) il n'en est pas ainsi, l'administration, les municipalités, les particuliers même secondent les vaccinateurs, aussi l'épidémie de Strasbourg est-elle bénigne (13 cas seulement et pas de décès) ; conclusion : il faut vacciner et s'opposer formellement à ce qu'aucun enfant soit accepté dans les écoles s'il n'est, au préalable, bien et dûment vacciné.

En 1840, signalons une épidémie de variole à Semécourt, à quelques kilomètres de Metz. C'est le docteur Bastien, médecin des épidémies, qui nous en donne la relation. La variole fit son apparition dans le village de Semécourt vers le milieu de décembre 1840 ; on ignore son mode

d'importation. Sur une population totale de 288 habitants, près du cinquième, c'est-à-dire 58 tombèrent malades, 35 hommes, 11 femmes, 12 enfants. Il n'y eut que trois décès, une femme de 36 ans, deux enfants de 12 et 15 ans; personne n'avait été revacciné.

Les médecins du pays pratiquèrent aussitôt la revaccination de tout le village et l'épidémie cessa dans les premiers jours de mars 1841, après avoir duré deux mois. Il n'y eut d'ailleurs rien de particulier à signaler dans les divers manifestations et symptômes de la maladie.

Nous arrivons à la quatrième période de l'histoire de la vaccine en Lorraine, celle que j'appelle période d'accalmie; la confiance renaît et le nombre des vaccinations et surtout des revaccinations augmente légèrement ; en 1845. le nombre des vaccinations s'élève à 36,802 pour les quatre départements ; leur proportion par rapport aux naissances est la même dans les quatre, et le département de la Meuse qui, jusque-là, s'était presque toujours laissé distancer par les trois autres, arrive au chiffre respectable de 6,642 vaccinations pour 8,745 naissances, alors que 20 ans avant il offrait 4,813 vaccinations seulement pour 9,072 naissances, mais il est un fait digne de remarque c'est que l'indifférence dans laquelle le public était tombé à l'égard de la vaccine depuis quelques années porte ses fruits : en cette année 1845, en effet, comme dans les suivantes, le nombre des varioleux et des décès par suite de cette maladie est assez élevé dans nos départements ; pour les deux seules années 1847 et 1848, le département de la Meurthe vit 1,603 cas de variole avec 122 décès, alors que les Vosges n'eurent que 372 cas, avec 39 décès ; la Meuse et la Moselle n'eurent à signaler que quelques cas, aussi de

nouvelles mesures sont jugées nécessaires dans notre département, afin que personne ne puisse se soustraire à la vaccination : « L'un des derniers actes de M. le préfet Arnoult, « dit le docteur Simonin, fut la création d'un registre car- « tonné placé dans chacune des 714 communes du dépar- « tement, destiné à indiquer au vaccinateur les enfants « nouveau-nés, et devant recevoir les indications relatives « à la vaccination et à la révision de chacun d'eux. En 1846 « et en 1847, l'essai d'un registre composé d'une seule « feuille avait déjà éveillé l'attention des autorités munici- « pales : aussi le nouveau registre a-t-il été en 1848, « première année de son emploi, tenu avec régularité « dans un très grand nombre de communes, et cette régu- « larité s'est accrue en 1849. Nous touchons au moment « où l'action salutaire du registre communal va se faire « sentir. En effet, dans les campagnes, les enfants n'étant fré- « quemment présentés au vaccinateur que plusieurs années « après leur naissance, jusqu'à ce jour, un grand nombre « de parents du département n'ont pu encore se douter de « la remarquable précision apportée par l'Administration « dans le service de la vaccine, et vont seulement com- « prendre comment, dans un avenir très prochain, l'entrée « aux écoles sera refusée à leurs enfants, s'ils ne se ren- « dent pas à l'appel des vaccinateurs. »

Aussi l'Académie nationale de médecine, dans son rapport de 1849, au ministre de l'agriculture et du commerce, cite comme modèle le département de la Meurthe et déclare que nulle part la vaccine n'est plus cultivée ni mieux appréciée, grâce au zèle et au dévouement du docteur Simonin et de son collaborateur, le docteur Grandjean.

D'ailleurs les mesures prises par l'administration arri-

vaient à propos, car à ce moment les détracteurs de la vaccine essayaient de relever la tête et comme la méthode de Jenner n'avait qu'imparfaitement répondu aux espérances que la première partie du siècle avait fait concevoir, comme l'on venait de traverser une période très tourmentée, jalonnée de nombreuses et meurtrières épidémies de variole, au grand scandale de la majorité du public médical, quelques esprits dissidents essayaient de ramener le public à l'inoculation variolique ; dans un rapport adressé et lu à l'Académie les 7 et 10 août 1847, Desportes fait un parallèle entre l'inoculation variolique et la vaccine lequel n'est pas précisément flatteur pour cette dernière. « L'ino-
« culation de la variole, dit-il, préserve de cette maladie
« avec un degré de sûreté et de généralité qui en font un
« moyen précieux. A peine quelques personnes présentent-
« elles une éruption fugace et douteuse de variole vraie ;
« à peine quelques rares sujets, inoculés avec succès, ont-
« ils été signalés comme ayant été victimes plus tard d'une
« attaque naturelle de variole. » Heureusement que dans certains départements des médecins enthousiastes et zélés consacrent pour ainsi dire toute leur vie à la défense et à la propagation de la découverte de Jenner ; notre département est cité chaque année comme un de ceux où le vaccin est le plus en vogue, grâce au dévouement du docteur Simonin : « Nous ne nous lassons pas, dit le rapport de 1851, de
« citer le département de la Meurthe et de le proposer
« pour modèle à tous les autres. Sur l'inspiration de M. le
« docteur Simonin, l'autorité a institué des registres matri-
« cules dans toutes les communes, institution utile à plus
« d'un égard ; mais ces registres n'eussent-ils pas d'autre
« avantage que de faciliter la révision des opérations,

« qu'ils mériteraient d'être connus et répandus, car ces « révisions ne sont pas moins nécessaires dans l'intérêt des « vaccinés que dans celui de la vaccine. »

Pour la première fois, en 1851, un médecin, le docteur Chaubasse, du Cantal, ose élever la voix en faveur de la vaccination obligatoire et voudrait que la loi obligeât les parents à faire vacciner leurs enfants, mais nous ne sommes pas loin de 1848 et on parle d'attentat à la liberté individuelle !

En 1852, mêmes éloges ponr le département de la Meurthe : « Nulle part, dit le rapport de cette année, le « service de la vaccine n'est mieux organisé que dans la « Meurthe. M. Simonin publie, tous les ans, un rapport « détaillé sur les opérations de l'exercice. Quand « les observations manquent d'intérêt, il leur en « donne par les réflexiôns qu'il y ajoute. On vaccine « donc beaucoup dans le département, et les vaccinés y « sont l'objet d'une sollicitude continuelle ; ils sont ins- « crits sur un registre particulier au moment de l'opération, « on les visite après, soin important dont l'omission a fait « peut-être plus de tort à la vaccine que la variole elle- « même. Combien de vaccinés vivent tranquilles qui n'ont « eu qu'une fausse vaccine ! De 714 communes, toutes ont « été visitées au moins deux fois, et de 8,749 vaccina- « tions, il n'y en a que 1461 qui aient échappé à la révi- « sion. »

Si nos trois autres départements ne sont pas signalés comme ayant le culte de la vaccine, il est juste de reconnaître néanmoins qu'ils font bonne figure à côté du reste de la France ; ainsi durant la période 1856-1862, la moyenne des vaccinations fut dans le département de la

Meuse d'environ 5,000, dans la Moselle d'environ 8,500, dans les Vosges elle fut supérieure et certainement, si les statistiques sont exactes, la proportion des vaccinations aux naissances dans le département de la Meurthe n'est pas de beaucoup supérieure à celle que nous constatons dans le reste de la Lorraine, le tableau ci-contre le démontre amplement.

DÉPARTEMENTS.	ANNÉES.	NOMBRE DES				
		Naissances.	Vaccinations.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes.	Morts de la petite vérole.
Meurthe	1856	10.031	8.365	568	92	23
	1857	8.756	8.004	104	25	12
	1858	8.931	7.000	64	11	7
	1859	4.712	9.624	177	4	10
	1860	8.730	8.332	293	23	18
	1861	10.507	9.061	410	»	9
	1862	8.721	8.572	124	15	30
Meuse	1856	7.109	6.585	11	»	3
	1857	6.922	5.886	95	9	5
	1858	7.188	5.152	175	16	12
	1859	7.498	4.543	127	5	22
	1860	7.039	4.869	124	37	15
	1861	6.703	4.638	19	»	»
	1862	6.718	4.321	4	1	1
Moselle	1856	11.029	8.301	110	»	11
	1857	11.801	7.267	79	12	5
	1858	11.322	8.651	6	»	»
	1859	10.361	9.397	86	»	9
	1860	12.097	9.589	31	»	»
	1861	12.169	8.643	111	14	»
	1862	12.273	9.365	120	11	17
Vosges	1856	9.393	8.181	148	21	13
	1857	10.236	8.413	443	134	27
	1858	10.784	8.300	139	13	8
	1859	11.181	9.365	208	31	18
	1860	12.184	10.265	923	14	69
	1861	11.011	10.337	682	107	62
	1862	11.753	9.121	1.108	42	95

Nous voyons que dans les Vosges le nombre des vaccinations est supérieur, proportionnellement aux naissances,

à celui de la Moselle et surtout à celui de la Meuse et cependant, dans cette période de sept années, nous notons 292 décès par variole dans les Vosges, alors que la Meuse n'en a que 58 et la Moselle 42 seulement, c'est que, nous l'avons vu, les médecins se désintéressent de cette pratique laquelle dans ce département est entre les mains de personnes inexpérimentées, incapables d'un contrôle sérieux, comme les sages-femmes.

En 1854, le préfet de la Meurthe, Albert Lenglé, rend l'arrêté suivant :

« Article premier. — A partir du 1er janvier 1855, la « liste des élèves introduits dans les écoles primaires du « département de la Meurthe sera, au moins deux fois « par an, confrontée avec le registre matricule des vaccina- « tions, par les soins du maire et de l'instituteur ou de « l'institutrice, et par l'initiative du maire de chaque com- « mune.

« Art. 2. — Les enfants qui ne se trouveront point por- « tés sur le registre matricule comme ayant été vaccinés « avec succès ne seront tolérés à l'école que jusqu'au mo- « ment du parcours officiel du vaccinateur spécial, seul « praticien ayant le droit de contribuer avec le maire à la « tenue du registre matricule.

« Art. 3. — Ces enfants seront alors présentés au vac- « cinateur, qui s'assurera s'ils ont été ou non atteints de la « variole, s'ils ont été ou non vaccinés avec succès, et « qui, en cas de négative, les vaccinera immédiatement.

« Art. 4. — En cas de refus de la part des familles de « présenter les enfants à l'examen du vaccinateur, ou de « les laisser vacciner ou reviser par lui, ces enfants seront « exclus immédiatement de l'école primaire.

« Art. 5. — Lorsqu'un enfant quittera sa résidence « pour aller habiter une autre commune, M. le maire lui « délivrera, s'il y a lieu, un certificat constatant qu'il a été « vacciné avec succès. Cette pièce lui servira pour être ad- « mis à l'école primaire de sa nouvelle résidence.

« Art. 6. — Le présent arrêté sera inséré au *Recueil des* « *actes administratifs*, et publié à son de caisse, par les soins « des maires dans toutes les communes du département. »

Depuis le jour où le Conseil Central de vaccine fut créé à Nancy, par le Préfet de la Meurthe, M. Marquis, c'est-à-dire depuis 1806, ledit Conseil ne cessa de se réunir chaque année et de discuter toutes les questions relatives à la vaccination ; aidé et secondé par les Comités d'arrondissement, par les fonctionnaires, sa tâche lui fut rendue plus facile.

En 1855, le Préfet crée dans le département de la Meurthe 54 circonscriptions rurales à chacune desquelles est affecté un médecin et chacun de ceux-ci reçoit une circulaire émanant du Préfet et dans laquelle sont indiqués les devoirs du médecin en ce qui concerne le service de la vaccine. En voici quelques extraits :

Art. 12. — Les médecins de circonscriptions rurales seront chargés du service de la vaccine dans leur circonscription. Ils seront tenus :

1° De vacciner gratuitement tous les enfants et les adultes qui n'ont pas encore été soumis à cette opération ou qui n'ont pas encore eu la petite vérole.

2° D'inscrire sur un registre spécial qui leur sera adressé au commencement de chaque année les nom, prénoms, sexe et domicile des personnes qu'ils auront vaccinées,

ainsi que le résultat de l'opération, qui sera certifié par le Maire ou l'Adjoint assistant.

3° De se rendre, accompagné des Maires, dans les écoles publiques, afin de s'assurer que tous les enfants qui y sont admis ont été vaccinés ou qu'ils ont eu la petite vérole.

Ils nous signaleront les instituteurs et les institutrices qui, contrairement aux dispositions de notre arrêté du 8 août 1854, admettraient dans leurs écoles des sujets non vaccinés.

Art. 13. — Huit jours après leur tournée de vaccination, les médecins en feront une seconde pour s'assurer du succès de leur opération, la renouveler s'il est nécessaire, et prendre note sur le registre, des observations auxquelles elle aura donné lieu. Ils se conformeront du reste aux instructions et arrêtés antérieurs qui ont réglementé le service de la vaccine.

Art. 14. — Si la petite vérole se manifeste dans une commune, le maire en donnera avis au médecin de la circonscription, qui se transportera sur les lieux, afin d'arrêter par la vaccination et par tous les moyens que fournit la science, les progrès de l'épidémie variolique. Si la maladie présente de la gravité, le médecin nous en rendra compte, en nous faisant connaître les moyens qu'il aura employés pour la combattre et les mesures que l'administration pourrait prescrire dans le même but.

Art. 15. — Dans les cinq premiers jours de Janvier de chaque année, les médecins des circonscriptions rurales devront faire parvenir à MM. les Sous-Préfets (et à nous pour l'arrondissement chef-lieu) les registres des vaccinations

qu'il auront pratiquées dans le cours de l'année précédente.

Ils y joindront un rapport contenant le résumé des observations qu'ils auront été à même de faire sur la marche et les effets de la vaccine, et feront connaître le concours qu'ils auront obtenu des autorités locales.

Le Préfet : Alb. Lenglé.

Il ne se passe pour ainsi dire pas d'année que le préfet de la Meurthe ne rende un nouvel arrêté, ne prenne de nouvelles mesures en faveur de la propagation de la vaccine dans son département ; administrateurs et vaccinateurs marchent la main dans la main pour le plus grand bien des populations ; comme résultat, le département de la Meurthe est classé parmi ceux qui, depuis 1806 n'ont cessé de redoubler de zèle et d'efforts pour propager la vaccine, et le nombre des vaccinations dépasse celui des naissances ; nous venons de voir la création de 54 circonscriptions rurales dans le département, cet arrêt est complété par celui du 24 décembre 1856 :

Art. 1^er^. — Il est créé un emploi du service médical des circonscriptions rurales de la Meurthe.

Art. 2. — Le titulaire de cet emploi est chargé de surveiller, en tout ce qui concerne la partie médicale, l'exécution de nos prescriptions, de fournir à l'administration les renseignements dont elle aura besoin, de centraliser et de coordonner les documents relatifs au service médical ainsi qu'à celui de la vaccine et d'en présenter annuellement le résumé sous forme de rapport.

Art. 3. — M. le docteur Edm. Simonin, conservateur du dépôt de vaccin, secrétaire du comité central de vac-

cine, est nommé inspecteur du service médical des circonscriptions rurales.

A partir de 1855, le docteur Simonin publie chaque année un rapport détaillé sur le service de la vaccine dans son département, signalant les épidémies, la marche normale, anormale de la vaccine, les mesures prises pour enrayer les épidémies, le nombre des vaccinations et des revaccinations, etc., avec un zèle dont il ne s'est pas départi un seul instant ; ses rapports s'arrêtent à l'année 1879. Jusqu'à la fin de 1859, nous n'avons pas d'épidémie grave à noter, mais l'année 1860 fut, dans les Vosges, signalée par une recrudescence de la maladie ; 923 cas avec 69 décès, ceux-ci appartenant tous à l'arrondissement de Saint-Dié. Le docteur Lhommée fit un compte rendu de cette épidémie, en voici les lignes les plus intéressantes : « La variole s'est manifestée, pendant l'année 1860, dans 19 communes de l'arrondissement de Saint-Dié, et a atteint 879 individus de tout âge ; 69 cas se sont terminés par la mort, 799 par la guérison sans la défiguration, et 11 avec défiguration.

« Dans un certain nombre de communes, il n'a été observé que quelques cas isolés ; mais c'est surtout dans les grands centres industriels que la maladie a pris le cachet d'une véritable épidémie, qui n'est pas encore terminée en ce moment à Plainfaing, Laveline et La Croix-aux-Mines. Une remarque très importante à faire, c'est que l'épidémie a surtout attaqué les adultes vaccinés depuis longtemps, qui, par conséquent, ne jouissaient plus de l'immunité que donne la vaccine, et qu'elle a affecté la forme la plus grave, je veux dire la forme confluente, accompagnée et aggravée de diverses complications. Les enfants qui ont

succombé sont surtout ceux qui n'avaient pas été vaccinés.

« De nombreuses revaccinations ont été opérées avec des résultats variés, et j'estime que ce sont ces revaccinations qui ont porté le chiffre des vaccinations opérées en 1860 à 3,871, tandis que depuis la création du conseil d'hygiène, c'est-à-dire depuis dix ans, les vaccinations n'ont jamais dépassé celui de 2,927, et qu'elles sont même descendues à 2,939.

« Ainsi, cette année, les vaccinations ont dépassé de près de 1,000 le plus haut chiffre qu'elles avaient atteint pendant dix ans, et elles sont presque le double du plus petit chiffre de cette période.

« Un autre fait aussi digne de remarque, c'est que le conseil a eu, cette année, vingt-neuf registres de vaccination à noter, tandis que dans ces dix dernières années, il n'en recevait jamais de dix-neuf à vingt-six.

« Ces deux résultats matériels, augmentation du nombre des vaccinateurs et augmentation de celui des vaccinations, témoignent hautement de la confiance que les populations ont en la vaccine, et, par conséquent, de l'anéantissement, du moins en grande partie, des préjugés qui existent encore dans quelques esprits peu éclairés contre cette admirable découverte de Jenner et contre ses bienfaits. »

Le docteur Lhommée est donc partisan convaincu des revaccinations et pour lui, comme pour la grande majorité des vaccinateurs, l'axiome énoncé par le docteur Simonin en 1841, en ces termes : « Les sujets qui ont présenté la véritable vaccine sont pour toujours préservés de la petite vérole », cet axiome, dis-je, est devenu une erreur.

Disons en passant qu'une ordonnance ministérielle du

31 décembre 1857 ordonne que « tous les jeunes soldats arrivant au corps soient vaccinés, qu'il existe ou non chez eux des traces de vaccine. »

DÉPARTEMENTS.	ANNÉES.	NOMBRE DES				
		Naissances.	Vaccinations.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes.	Morts de la petite vérole.
Meurthe	1863	10.728	7.865	66	20	11
	1864	10.654	9.029	451	77	36
	1865	10.584	8.280	866	87	60
	1866	10.444	7.696	264	52	32
	1867	10.371	7.631	11	»	8
	1868	»	»	»	»	»
	1869	10.378	7.059	536	8	47
Meuse	1863	6.651	5.221	6	»	1
	1864	6.435	4.821	136	12	5
	1865	6.265	4.936	1.244	67	217
	1866	6.525	4.520	404	88	40
	1867	5.990	4 727	102	6	8
	1868	»	»	»	»	»
	1869	6.265	4.751	343	16	14
Moselle	1863	12.049	9.819	29	6	2
	1864	12.803	9.865	1.318	27	73
	1865	12.479	10.393	867	64	82
	1866	12.286	8.915	531	27	20
	1867	12.341	7.936	36	»	»
	1868	»	»	»	»	»
	1869	12.590	8.392	48	4	3
Vosges	1863	11.727	8.687	153	29	13
	1864	11.521	10.319	298	66	22
	1865	11.297	9.419	137	25	10
	1866	11.204	9.427	120	8	10
	1867	11.310	9.572	31	8	6
	1868	»	»	»	»	»
	1869	10.390	9.223	149	21	12

Avant de parler de la trop fameuse épidémie de 1870-71, nous devons signaler les années 1864, 1865 et 1866 comme particulièrement désastreuses pour la Lorraine. Durant ces trois années, la variole attaqua 6,636 individus, en défigura ou rendit infirmes 588 et en fit périr 607. Le

département de la Moselle fut particulièrement éprouvé ; l'épidémie éclata à Metz, au commencement de l'année 1864 et comme d'habitude, la mortalité fut surtout élevée dans les rues étroites, tortueuses, où s'entassaient un grand nombre de familles pauvres, complètement ignorantes des règles les plus élémentaires de l'hygiène, et d'une malpropreté notoire. A la fin de juin, tous les quartiers de la ville était pris par la contagion ; en juillet, août et septembre, le nombre des cas diminua sensiblement et l'on espérait que le fléau allait cesser, quand en automne il subit une recrudescence et fit de nouvelles victimes. La Société des Sciences Médicales du département de la Moselle estime qu'en cette seule année 1864, le nombre des varioleux s'éleva à Metz à environ 800, sur lesquels on compta seulement 35 décès (13 hommes, 9 femmes et 13 enfants). Si l'on compare la moyenne des statistiques des 15 années qui précèdent (1849-1864), on constate que la moyenne des décès par variole, à Metz, est de 8 ; en 1863, il n'y eut pas un seul décès par variole, tandis qu'en 1854 cette maladie occasionna 38 décès.

La variole se présenta sous la forme confluente dans plus de la moitié des cas, presque toujours sans complications ; cependant plusieurs fois on observa des accidents cérébraux et des symptômes ataxo-adynamiques ; nombre de communes des arrondissements de Briey et de Thionville furent aussi sérieusement attaquées par le fléau ; les villages de Hauconcourt, Chailly-les-Ennery, Charly, Failly, (arrondissement de Metz), Saint-Pancré (arrondissement de Briey), Rulling (arrondissement de Thionville) dont la population réunie était de 2,638 âmes, présentèrent 203 cas de variole avec 9 décès.

Dans le but d'arrêter les progrès de l'épidémie on pratiqua un grand nombre de revaccinations (4,747) et la sœur Euphrasie, dans la ville de Metz, en fit à elle seule 2,300.

Le docteur Warin, dans son rapport sur la vaccine, présenté à la Société des Sciences Médicales de la Moselle, conclut en disant :

1° Que si les vaccinationns sont indispensables pour préserver de la petite vérole, les revaccinations ont aussi un grand degré d'utilité ;

2° Que les vaccinations et les revaccinations faites avec du vrai cowpox et même avec du vaccin animal donnent des résultats bien plus satisfaisants qu'avec du vaccin humain.

3° Que le vaccin pris sur un enfant exempt de maladies constitutionnelles transmissibles offre une garantie sérieuse aux familles.

Dans le département de la Meurthe, la variole éclate spontanément en 1865 dans un certain nombre de communes ; ailleurs elle se déclare par contagion, dont voici un cas curieux rapporté par le docteur Valentin : un lit de plume avait servi à une personne morte de la variole ; la femme qui le nettoya contracta la maladie et en mourut ; ses proches parents la gagnèrent aussi à ses côtés et en moururent.

Des individus qui avaient été vaccinés avec succès ne furent pas épargnés, plus de cinquante furent dans ce cas ; le Comité de vaccine se demande en voyant de pareils faits, si la vertu préservative du virus-vaccin n'a pas perdu de sa force, ou bien si, comme le prétendent certains médecins, la puissance de préservation de la vaccine ne serait pas en raison directe du nombre des pustu-

les, un individu n'ayant offert qu'une pustule ayant plus de chance d'être infecté que celui qui en aurait deux, et celui-ci de préférence à un autre qui en offrirait trois, ou bien les jeunes sujets sont-ils mieux préservés que les adultes ? ou bien la vaccine ne préserve-t-elle que pour un temps déterminé et assez restreint et alors faut-il avoir recours à la revaccination ?

Pourquoi ne pas faire à Nancy ce qui se fait à Naples et en Belgique, c'est-à-dire entretenir le cow-pox en l'inoculant de semaine en semaine sur des génisses ? Ce sont là autant de problèmes que pose le Comité de vaccine et qui, faute de preuves, attendront encore quelque temps leur solution ; ces réflexions n'ont d'ailleurs rien qui doive nous étonner, car nous avons vu bien des fois, au cours de ce travail, la vaccine impuissante à préserver de la variole et un nouveau virus vaccin est en train de faire parler de lui et de défrayer toutes les conversations.

En effet, le vaccin jennérien n'est plus seul à avoir les faveurs du public, un concurrent se dresse devant lui, le vaccin animal ; les médecins, pour la plupart, sont encore hésitants et ne savent auquel donner la préférence.

L'origine de la vaccination animale est presque aussi ancienne que celle de la vaccination humaine ; nous avons vu, dans quelques-unes des observations citées au commencement de ce travail, que le docteur Valentin, en 1800, inocula le virus vaccin à certains animaux, chèvres, moutons, ânes, dans le but de se créer des sources de vaccin, des vaccinifères comme nous disons aujourd'hui.

En 1805, Troja, médecin de Naples, répéta l'expérience sur une vache, dans le but de reprendre ensuite le vaccin à la vache pour l'inoculer à l'homme, espérant que son pas-

sage sur la vache lui restituerait ses propriétés et sa force préservatrices originelles.

Galbiati continua à s'occuper de la question, mais c'est le professeur Negri qui eut, en 1840, le mérite de fixer dans ses grandes lignes cette pratique de la vaccination animale comme nous la comprenons aujourd'hui; il put entretenir le vaccin sur une série de genisses pendant une période de 28 années et, en 1867, Negri, avec son vaccin, inocula à Naples plusieurs milliers de personnes.

Lors du congrès médical qui se tint à Lyon en 1864, le docteur Viennois ayant relaté quelques cas de transmission de la syphilis par la vaccination, le professeur Palasciano, de Naples, saisit l'occasion pour exposer le nouveau procédé qui, à ce moment, était déjà en usage dans presque toute l'Italie.

Le docteur Lanoix partit aussitôt en Italie pour étudier la méthode, comme le docteur Valentin s'était rendu, 65 ans auparavant, en Angleterre pour étudier la vaccination jennérienne; il en ramena une génisse inoculée avec le cow-pox fourni par le docteur Negri et, à partir de ce moment, la vaccination animale prit racine en France. Une commission fut désignée pour étudier cette nouvelle méthode et le professeur Depaul en fut le rapporteur. Au point de vue du nombre des succès, du chiffre des pustules et des dimensions de celles-ci, le vaccin animal fut déclaré supérieur au vaccin humain; ce fut surtout lors de l'épidémie terrible de 1870-1871 que l'on put se rendre compte de la puissance préservatrice de la vaccine animale puisqu'à Bruxelles, sur les 10,000 enfants qui, de 1865 à 1870, avaient été inoculés avec ce vaccin, pas un ne contracta la variole; de même, à Naples, d'après le docteur Rafaele

Serafino, les personnes vaccinées avec succès, suivant la nouvelle méthode, furent préservées de la maladie d'une façon beaucoup plus efficace que les autres.

En 1865, un médecin français, le docteur Julien, dans un mémoire intitulé : *Considérations sur l'importance de la vaccine, des moyens de se procurer un bon vaccin*, propose la création d'établissements où l'on pourrait recueillir du vaccin sur des vaches. « Si, dit-il, l'absolue nécessité de la vaccine chez tous est bien établie, s'il est difficile de se procurer un bon vaccin et de répondre à cette nécessité, ne pouvons-nous pas suivre cette pensée, créer un établissement où nous aurions un nombre donné de vaches auxquelles on inoculerait le vaccin le plus récent que l'on pourrait se procurer ? On pourrait même employer le vaccin ancien, multiplier les inoculations au besoin et obtenir le vaccin désiré, le vaccin régénéré... En admettant encore que le vaccin ne subisse pas de modifications dans ce transport sur la vache, nous aurions toujours des occasions de nous procurer le virus primitif, le cow-pox, de l'inoculer et d'obtenir ainsi toujours une quantité désirée d'un vaccin renouvelé ayant toutes les vertus d'un vaccin primitif. »

Le plus grave reproche que l'on adressait à la vaccine humaine était d'avoir malheureusement infecté souvent de la syphilis ; de tels exemples sont fréquents, pour ne pas dire abondants ; en voici un entre mille : le 25 février 1867 dans l'arrondissement de Figeac, un grand nombre d'enfants et par contre-coup de nourrices, présentèrent des manifestations syphilitiques à la suite d'inoculations vaccinales.

Lorsqu'il s'agit de la revaccination en masse, lorsqu'une

épidémie grave de variole arrive à l'improviste et qu'il faut des quantités de vaccin pour plusieurs milliers de sujets, où trouver des sources de vaccin humain assez abondantes? Ce que l'on ne pourrait faire en plusieurs mois avec du vaccin humain, on le réalise en quelques jours avec un nombre absolument restreint de génisses.

C'est pourquoi le docteur Valentin demande que l'on fasse à Nancy ce que l'on fait depuis longtemps en Italie, que l'on entretienne le cow-pox sur des génisses, en l'inoculant de semaine en semaine, en un mot, que l'on remplace la vaccination humaine par la vaccination animale. A la fin d'août 1867, le docteur Simonin reçut du docteur Depaul deux tubes contenant dn cow-pox recueilli sur des génisses et contenant du vaccin humain, provenant d'inoculations de cow-pox. On inocula ces génisses avec les précautions usitées en pareilles circonstances ; l'une reçut du vaccin humain ; une autre fut inoculée avec le cow-pox envoyé par le professeur Depaul et les autres avec le cow-pox recueilli sur la série de génisses inoculées précédemment par le docteur Simonin.

Trois ne donnèrent aucun résultat pour la vaccination chez l'homme ; les deux autres fournirent des tubes pour 60 vaccinateurs.

Le docteur Simonin ne conclut pas à la supériorité du vaccin animal sur le vaccin jennérien ; il n'y a là pour lui qu'une question de tempérament, mais il reconnaît cependant que « notre vaccin de 1868 a tout au moins le mérite d'être pur de toute altération d'origine syphilitique ».

Je crois pouvoir affirmer que c'est là un facteur très important et qui, à lui seul, suffirait à faire adopter la vaccination animale.

A partir de l'année 1868, le nouveau vaccin a été seul employé dans le département de la Meurthe ; nous n'avons pas de grandes épidémies à signaler avant 1870-1871 ; nous avons quelques cas à signaler en 1868 dans le département de la Meurthe, à Nancy principalement, où la variole apparaît spontanément sur plusieurs points de la ville ; elle frappe principalement les individus non vaccinés. Ainsi, dans une famille composée de sept personnes, une seule est atteinte : c'est un petit enfant d'un an non vacciné. Dans deux autres familles où tout le monde est vacciné, sauf les deux chefs, ceux-ci seuls contractent la variole.

En présence de tels exemples, est-il permis de nier l'efficacité de la vaccine ?

L'année 1869 est encore assez meurtrière. On constate dans la Meurthe 536 cas de variole, avec 47 décès, alors que les trois autres départements réunis ne virent que 540 cas, avec 29 décès.

« Pendant cette année 1869, dit le docteur Marchal, les vaccinations pratiquées avec le fluide provenant du cowpox de Nancy donnèrent d'excellents résultats, et son énergie fut déclarée bien supérieure à celle de l'ancien vaccin. » En cette même année 1869, parut un mémoire intitulé : *De la double utilité de la médication quinique dans certains cas de variole*. Son auteur, le docteur Liégey (de Raonber-villers) préconise le quinquina dans le traitement de la variole, qui, d'après lui, n'est souvent qu'une « fièvre pernicieuse, une maladie à quinquina, comme les autres fièvres exanthématiques ».

Dans le courant de l'année 1869, une petite épidémie dont les cas furent presque tous mortels se déclara à

Neuves-Maisons, près Nancy. M. le docteur La Flize (communication orale) nous signale que l'épidémie frappa, en général, des personnes âgées et en particulier les ivrognes ; « tous ses buveurs de 65 disparurent ». Ses malades étaient pris de frissons, de rachialgie, d'une fièvre ardente ; l'exanthème se montrait sous forme de larges plaques violacées, sans pustules ; des gastrorrhagies, des entérorrhagies survenaient et enlevaient les malades trois jours seulement après qu'ils s'étaient alités. Cette épidémie fut d'ailleurs purement locale et ne s'étendit pas.

L'épidémie de petite vérole de 1870-1871, véritable pandémie varioleuse puisqu'elle s'abattit sur la France entière et les pays limitrophes, fut certainement la plus terrible et la plus meurtrière du XIX^e^ siècle. La Lorraine fut particulièrement éprouvée ; on se serait cru véritablement en présence d'une de ces pestes dont, aux siècles passés, un génie malfaisant se plaisait quelquefois à nous accabler ; constamment occupé, pillé et ruiné par les soudards allemands, donnant asile momentané aux nombreux évadés qui, de Metz et de Sedan, traversaient la Lorraine pour retrouver une armée française et reprendre un fusil, notre malheureux pays vit surgir comme de la boîte de Pandore une formidable explosion de tous les fléaux qui peuvent assaillir l'humanité : dyssenterie, scorbut, typhus et surtout variole ; ce fut comme une traînée de poudre. Nous ne possédons pas de statistique officielle pour l'année 1870 ; les événements malheureux qui se succédèrent à cette époque jetèrent le désarroi dans toutes les administrations, mais d'après des témoins oculaires, la mortalité fut effrayante ; en 1871, l'épidémie était loin d'être éteinte puisqu'elle frappa, en Lorraine, 12,519 individus, sur lesquels 2,755 perdirent la vie.

DÉPARTEMENTS.	ANNÉES.	NOMBRE DES				
		Naissances.	Vaccinations.	Sujets atteints de la petite vérole	Défigurés ou infirmes.	Morts de la petite vérole.
Meurthe-et-Moselle.	1870	»	»	»	»	»
	1871	7.065	4.444	1.490	»	209
	1872	8.500	4.792	»	»	»
	1873	8.893	5.642	26	»	4
	1874	9.007	5.003	»	»	»
	1875	9.592	6.078	17	»	2
	1876	10.702	6.183	»	»	»
	1877	»	»	»	»	»
	1878	9.499	5.499	»	»	»
	1879	9.750	5.750	»	»	»
	1880	9.485	5.485	164	»	23
Meuse	1870	»	»	»	»	»
	1871	5.029	3.262	4.239	446	787
	1872	6.053	3.550	73	10	5
	1873	6.249	4.773	»	»	»
	1874	6.492	4.636	»	»	»
	1875	6.464	4.585	4	»	»
	1876	6.473	5.131	1	»	1
	1877	»	»	»	»	»
	1878	6.435	4.821	45	10	35
	1879	6.331	4.935	6	1	3
	1880	6.158	4.900	102	18	9
Vosges	1870	»	»	»	960	»
	1871	9.569	7.451	7.090	»	1.739
	1872	9.829	2.986	»	»	1
	1873	»	»	»	»	»
	1874	»	»	»	»	»
	1875	11.036	6.272	»	»	»
	1876	11.146	7.234	»	»	»
	1877	»	»	»	»	»
	1878	10.738	7.397	»	»	»
	1879	10.393	7.446	»	»	»
	1880	10.608	7.989	»	»	»

C'est en mai 1870 que la variole se répandit dans Metz et le département de la Moselle ; on voulut juguler aussitôt la maladie au moyen des revaccinations ; civils et militaires y furent soumis et les résultats semblaient favorables et la maladie devoir disparaître quand, en automne, favorisée par toutes ces circonstances défectueuses qui constituent la misère

physiologique, l'épidémie reprit de plus belle et exerça de terribles ravages ; les hôpitaux regorgeaient de malades et devenaient insuffisants ; pour isoler les varioleux, on dut avoir recours à la Manufacture des tabacs et même à des maisons particulières. Plus de 500 soldats furent atteints, sur lesquels 176 succombèrent.

L'élément civil paya le plus lourd tribut à la contagion ; à l'hôpital de Bonsecours, on reçut 223 varioleux sur lesquels 59 moururent. Comme complications, les médecins eurent souvent à constater la pneumonie et la fièvre typhoïde ; la forme la plus grave de la maladie, la forme hémorrhagique ou petite vérole noire causa la plupart des décès ; un grand nombre de malades étaient pris de fièvre, de rachialgie et s'alitaient ; deux ou trois jours après, leur corps se couvrait de larges plaques bleu-violacées, de pétéchies souvent sans pustules, les hémorrhagies pulmonaires et les entérorrhagies survenaient et les malades succombaient rapidement. Au mois de mars 1871, l'épidémie cessa rapidement après avoir terrorisé les populations pendant dix longs mois.

Dans le département de la Meurthe, la variole éclate en même temps que dans les départements voisins. En présence des progrès de la contagion, le docteur Edm. Simonin s'adressa à l'administration pour que des baraquements pareils aux loges du moyen-âge fussent établis en dehors de Nancy ; de cette façon, on aurait pu isoler les contagieux et diminuer, sinon arrêter, les ravages du fléau ; l'administration ne crut pas devoir obtempérer au désir du docteur Edm. Simonin, à cause.... de la dépense qu'entraînerait cet établissement.

Le docteur Marchal constata que sur 114 malades obser-

vés par lui, 72 présentaient des cicatrices de vraie vaccine, qu'en outre les malades étaient d'autant plus gravement atteints qu'ils étaient plus éloignés de l'époque où ils avaient été vaccinés, d'où la conclusion que l'action préservative de la vaccine vis-à-vis de la variole n'est que temporaire et qu'il faut par conséquent revacciner.

Le docteur Eby signale en outre que sur 19 morts de la variole par lui constatés, aucun n'avait été revacciné. Le docteur Mathieu ne signale aucun décès chez des personnes âgées de moins de 15 ans. Le docteur Mangin rapporte un certain nombre de cas de variole hémorrhagique, tous mortels. « L'année 1869-70, dit le docteur Grandjean, a été marquée par une épidémie très étendue et très grave de variole. Quoique parmi les individus atteints un très grand nombre aient été revaccinés antérieurement et, en apparence, avec succès, j'ai la conviction :

« 1° Que la proportion des cas graves a été plus considérables chez les individus ayant échappé à toute vaccination ou chez ceux qui l'avaient été sans succès.

« 2° Que la vaccination et la revaccination sont les moyens assurés d'arrêter dans sa marche une épidémie de variole lorsque les opérations sont pratiquées à temps et sur une vaste échelle. J'affirme, ajoute le docteur Grandjean, que je n'ai observé aucun cas de variole chez les individus revaccinés par moi de bras à bras assez à temps pendant le cours de l'épidémie et même chez ceux qui s'étaient soumis à la revaccination depuis plusieurs années. »

Nous devons signaler aussi une petite épidémie survenue en 1872 dans la circonscription de Gerbéviller ; 18 hommes et 8 femmes furent atteints, 2 hommes et 2 femmes suc-

combèrent ; les vaccinations et revaccinations en arrêtèrent immédiatement la marche.

En 1891, une épidémie assez grave éclate à Saint-Nicolas (Meurthe-et-Moselle) pour de là rayonner dans les villages voisins ; les statistiques portent 795 cas dont 25 mortels ; la seule ville de Saint-Nicolas, foyer et point de départ de l'épidémie, nous offre 725 varioleux avec 21 morts.

D'après le docteur Marchal, l'épidémie fut grave parce qu'auparavant l'influenza avait régné et détérioré passablement les économies ; le terrain était tout prêt pour être ensemencé ; la classe pauvre fut tout d'abord frappée et le plus gravement ; la forme confluente ne fut pas rare ; chez les femmes enceintes, il y eut 4 cas d'avortement ; d'un autre côté les autorités locales, dit le docteur Poincaré, ne firent absolument rien pour enrayer le mal, voici d'ailleurs ses propres paroles : « Cette épidémie a dû son caractère de grande persistance à l'ineptie et à l'entêtement presque cynique du maire de cette commune. Il s'est montré d'un fatalisme et d'une inertie qui ont bien dû réjouir Mahomet dans sa retraite céleste. Il a appliqué dans toute leur pureté à l'économie de la société humaine les théories économiques du laisser-faire et il s'est montré bien décidé à laisser la lutte s'éteindre elle-même, par l'épuisement de ses aliments.

« Les objurgations des médecins de la ville, les prescriptions du médecin des épidémies, celles d'une commission spécialement envoyée par M. le préfet, tout cela est resté lettre morte devant le sourire béat de ce fonctionnaire inémouvable. On se serait cru au milieu des territoires indiens ou soudanais où le conquérant laisse, avec une indolence

cruelle, à l'alcool ou à la maladie, le soin de l'extinction des races autochtones. »

En 1892, le nombre des cas de variole fut encore assez considérable en Meurthe-et-Moselle, 167 cas avec 14 décès. L'arrondissement de Toul fut particulièrement frappé, 93 cas et 12 décès. Dans l'arrondissement de Nancy, 63 cas, aucun décès ; dans l'arrondissement de Lunéville, 11 cas et 2 décès ; aucun cas dans l'arrondissement de Briey. Cette épidémie est d'ailleurs le contre-coup de celle de Saint-Nicolas ; le développement de l'épidémie est absolument imputable aux malades eux-mêmes qui, malgré l'avis des médecins, allèrent, aussitôt valides, porter la maladie chez leurs amis et connaissances.

Le point de départ de cette épidémie fut Saint-Nicolas qui, l'année précédente, avait été décimé par la variole ; ainsi à Champenoux la maladie fut nettement apportée de Saint-Nicolas ; le docteur Hally pratiqua des vaccinations en masse à Champenoux même et dans les communes voisines ; les mesures d'isolement et de désinfection jointes aux revaccinations eurent facilement raison du fléau. A ce propos, le docteur Hally remarqua que bon nombre des personnes qui avaient été revaccinées alors que la variole couvait chez elles ne présentèrent qu'une forme absolument discrète et bénigne de la maladie.

En 1893, l'épidémie avait à peu près disparu ; dans la circonscription de Toul, on note encore 14 cas et dans celle de Saint-Nicolas, 5 cas seulement : ce sont là les derniers coups de l'épidémie si sérieuse de 1891 et 1892. Pour tout le département, on note 32 cas et 5 décès ; grâce aux revaccinations opérées surtout par les docteurs Grandjean et Leclère, on n'eut pas d'autres décès à déplorer.

En 1894, la variole nous épargne ; le docteur Sprauel signale cependant à Rosières-aux-Salines une épidémie de varioloïde sur de jeunes enfants presque tous vaccinés dans le courant de l'année. Un décès.

En 1895, aucun cas de variole mais une petite épidémie de varioloïde (15 cas) est observée à Saint-Nicolas par le docteur Marchal.

En 1896, la variole est encore rare, un cas seulement, non mortel, à Mamey, chez un nourrisson.

Signalons aussi une petite épidémie de varioloïde dans la circonscription de Pont-Saint-Vincent ; 5 cas à Pont-Saint-Vincent, 14 cas à Ludres, 3 cas à Bainville-sur-Madon.

En 1897 et 1898, nous n'avons rien de particulier à signaler, quelques rares cas de varioloïde absolument bénins.

Dans le département de la Meuse, nous avons à enregistrer depuis 1870 quelques épidémies de variole assez meurtrières ; l'arrondissement de Commercy fut particulièrement éprouvé, puisque, dans les 5 années qui vont de 1878 à 1882, cet arrondissement eut 230 variolés sur lesquels 74 succombèrent. En 1893, une petite épidémie éclata à Bar-le-Duc ; elle y fut importée, dit le docteur Ficatier, par des terrassiers travaillant à Revigny, à la ligne stratégique. On les évacua sur l'hôpital de Bar alors qu'ils étaient en pleine éruption, par le chemin de fer, dans un wagon qui ne fut, dit ce docteur, sans doute jamais désinfecté ; de là l'origine de cette petite épidémie de 1893 qui causa la mort de huit personnes.

Dans le département des Vosges nous n'avons pas d'épidémie sérieuse de variole à signaler depuis 1871 ; conformé-

ment à la loi du 30 novembre 1892 qui oblige les médecins à faire à la préfecture la déclaration des maladies contagieuses et parmi elles la variole, la préfecture des Vosges nous signale, en 1896, 25 cas de varioloïde dans la population scolaire d'Uzemain ; en janvier 1898, 8 cas de variole à Ban-de-Sapt, 15 cas de varioloïde à Bulgnéville parmi les écoliers et enfin en janvier 1899, 7 cas de variole à Vagney ; tout cela sans aucun décès.

Nous pouvons constater, d'après les deux tableaux qui suivent, que depuis un certain nombre d'années, au point de vue variole, nos villes lorraines sont dans des conditions sanitaires excellentes ; dans les 3 départements qui nous restent (puisque celui de la Moselle nous a été arraché en 1871), les cas de variole se chiffrent par quelques unités et les décès commencent à devenir inconnus ; notre situation sanitaire, au point de vue qui nous occupe, est même meilleure que celle du reste de la France puisque, de 1889 à 1894, la mortalité par variole est en Lorraine de 0,316 pour 1,000 habitants et de 0,40 pour les autres grandes villes de France ; en 1895 et 1896, la mortalité est nulle dans nos départements alors qu'elle est de 0,18 en 1895 et de 0,112 pour 1,000 en 1896 dans le reste de la France.

Tableau des décès par suite de variole dans les principales villes de France.

Pour 1,000 habitants.

VILLES DE	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888
Nancy	0.17	0.01	0.01	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.82	0.02
Epinal	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05
Bar-le-Duc	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lunéville	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Paris	0.45	1.12	0.52	0.29	0.20	0.03	0.07	0.08	0.17	0.11
Lyon	0.04	1.23	0.86	»	0.25	0.66	0.02	0.02	0.02	0.12
Marseille	1.59	1.51	0.24	0.41	0.28	0.15	0.91	5.45	0.17	0.31
Bordeaux	»	»	»	0.34	0.03	0.58	0.31	0.15	0.01	0.02
Lille	0.05	0.41	1.94	1.21	0.12	0.01	0.03	0.44	0.02	0.07
Toulouse	»	»	»	»	»	»	»	»	1.23	0.25
Saint-Etienne	»	»	»	»	»	1.17	0.17	»	0 01	0.02
Nantes	»	»	»	»	»	»	»	»	0.09	0.14
Le Havre	0.05	0.11	3.02	0.54	0.009	0.01	»	0.06	0 55	1.33
Roubaix	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0 01
Rouen	»	»	»	»	»	»	»	»	0.17	0 09
Reims	»	»	0.92	0.17	0.07	0.01	0.09	1.16	0.16	0.40
Nice	0.93	0.24	0.02	0.04	»	0 10	0.39	0.53	1 52	0.25

Tableau des décès par suite de variole dans les principales villes de France.

Pour 1,000 habitants.

VILLES DE	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Nancy	0.19	0.07	0.05	0.23	0.04	0.02	»	»	»	»
Epinal	»	0 23	»	0.17	»	0.30	»	»	»	»
Bar-le-Duc	»	»	»	»	0.46	»	»	»	»	»
Lunéville	»	0.14	»	»	»	»	»	»	»	»
Paris	0.06	0.03	0.01	0.01	0.10	0.07	0 01	0.01	»	»
Lyon	0.16	0.03	0 04	0.02	»		»	0.01	»	»
Marseille	0.51	1.46	0.95	0.12	0 19	0.36	1.84	1.41		»
Bordeaux	»	»	0.13	1 12	0 29	0.01	0.01	0.01	»	»
Lille	0.12	»	0.39	0.66	0.05	0.01	0.01	»	»	»
Toulouse	0.01	0.02	0 02	»	»	»	0.01	»	»	»
Saint-Etienne	0.66	0.61	0 24	0.21	0.01	»	»	»	»	»
Nantes	0.01	0.01	»	0.03	0.02	0.39	0 05	»	»	»
Le Havre	0.50	0.01	»	1.04	0.02	0.67	0.04	»	»	»
Roubaix	0.02	»	0.74	1.05	0 14	0.04	»	»	»	»
Rouen	0.16	0.01	»	0.01	0.02	0.39	0.38	0.01	»	»
Reims	0.01	0.02	0.03	0.29	»	»	»	»	»	»
Nice	1.00	0.07	0.10	0.06	0.02	»	0.01	0.01	»	»

CHAPITRE VI

Considérations générales et Conclusions.

Les administrations des villes ne doivent pas avoir d'intérêt supérieur à celui de la santé publique ; la vie humaine est, en effet, un capital rapportant des intérêts, absolument comme le ferait une somme d'argent placée dans une entreprise ; c'est pourquoi l'hygiène est et sera toujours la science sociale par excellence ; mais pour passer de la théorie à la pratique, pour faire adopter des réformes inconnues jusqu'alors, on se heurte à toutes sortes de difficultés ; les préjugés, les erreurs, l'ignorance, qu'elle soit volontaire ou non, sont des entraves puissantes à la réalisation des projets les plus bienveillants et les plus utiles.

Du temps de nos pères, dit-on souvent, on ne vaccinait pas, on ne désinfectait pas, on ne « se droguait pas » comme de nos jours, et cependant on vivait tout aussi bien et même plus longtemps qu'aujourd'hui. Il est permis d'en douter, si toutefois on s'en rapporte aux statistiques, d'après lesquelles la durée moyenne de la vie humaine se-

rait aujourd'hui notablement plus élevée qu'autrefois ; mais il est un fait certain, incontestable, c'est qu'avant la découverte de la vaccine, la variole enlevait, bon an mal an, le tiers des enfants dans les familles, sans compter ceux qui restaient aveugles ou défigurés pour le reste de leurs jours ; il est un autre fait non moins évident encore, c'est que dans les pays où la vaccine est inconnue comme le centre de l'Afrique, la petite vérole est plus redoutée, plus meurtrière que tous les fléaux qui sont endémiques dans ces contrées.

De nos jours, les épidémies de variole sont devenues très rares et elles sont loin d'être aussi meurtrières qu'autrefois ; à Nancy (et il serait à souhaiter qu'il en soit de même dans toutes nos villes lorraines), dès qu'un cas de variole est signalé, le service d'hygiène met à la disposition des personnes intéressées :

1° Une voiture pour le transport du ou des malades à l'hôpital ;

2° Ce qui est nécessaire pour la désinfection de l'appartement ;

3° Une étuve pour désinfecter les vêtements, linges et literie ;

4° Une voiture pour le transport des effets à désinfecter.

De plus, une lettre émanant du bureau d'hygiène est envoyée au propriétaire de l'immeuble pour lui faire savoir qu'un cas de variole s'étant déclaré dans la maison qu'il habite, *il serait prudent* à tous les habitants de sa maison de se faire revacciner, dans son intérêt à lui aussi bien que dans l'intérêt général.

Je regrette sincèrement que cette lettre d'avis renferme

un conseil plutôt qu'un ordre et que les autorités n'aient pas le droit d'exiger l'exécution et ne tiennent la main à la complète réalisation des mesures de désinfection que nous, médecins, aurons jugées nécessaires.

Il serait aussi utile d'avoir un service de désinfection bien fait que de remplacer l'eau de rivière par l'eau de source, et certainement si ces vœux étaient réalisés, la santé publique y trouverait de grands avantages. Il faudrait, en outre, que les installations complètes des grands centres (Nancy, par exemple) puissent opérer des désinfections dans un certain rayon ; cela rendrait de très grands services à tout le monde et donnerait satisfaction aux hygiénistes.

« L'équipe de désinfection, dit M. le professeur Macé, pourrait facilement aller opérer au dehors dans des conditions qui ne seraient certainement pas trop onéreuses pour ceux qui demanderaient l'intervention du service. Elle opérerait aussi facilement qu'à Nancy la désinfection des locaux et pourrait ramener à la station, avec la voiture à cheval, ce qui doit être traité par l'étuve ; l'ancienne étuve locomobile pourrait même parfois servir et être transportée sur place. »

Le docteur Jules Rochard, qui s'est beaucoup occupé d'hygiène sociale, dit : « Un père de famille n'a pas plus le droit de conserver dans sa maison des enfants non vaccinés qui peuvent contracter la petite vérole et la répandre dans tout le quartier, qu'il n'a le droit d'entasser dans sa cave des provisions de dynamite, sous prétexte qu'il ne croit pas aux propriétés explosives de cette substance. »

On nous dira qu'obliger un individu à se faire vacciner et revacciner, c'est porter une atteinte grave à sa liberté et

cependant, en Amérique, pays de liberté par excellence, les médecins doivent, sous peine d'une forte amende, signaler les varioleux ; ceux-ci, de gré ou de force, sont emmenés à l'hôpital ; ne serait-il pas moins humiliant de consentir à se laisser faire au bras quelques piqûres ?

Et d'ailleurs la société a le droit de se défendre et de prendre les mesures qu'elle juge convenables contre tout ce qui peut porter atteinte à sa bonne harmonie et à sa vitalité ; tout individu non vacciné est un danger pour lui-même et pour les autres ; si la société l'admet et le conserve dans son sein au lieu de faire un soi-disant attentat à sa liberté en l'empêchant de nuire aux autres, n'est-ce pas admettre et tolérer la liberté du mal et de la maladie ?

Dans les grandes administrations, les écoles, à la caserne, les vaccinations et revaccinations sont « obligatoires » ; pourquoi ne le seraient-elles pas dans les villes et les villages ? Ne sont-ce pas les mêmes pouvoirs publics qui nous dirigent, dans les hameaux comme dans les grandes villes, à l'école comme à la caserne ? En rendant l'instruction obligatoire et en obligeant les écoliers à être vaccinés avant d'entrer à l'école, on a fait faire un grand pas à la question et ceux qui échappent à la loi commune sont très rares, mais enfin il en existe quand même et il en existera toujours ; je me rappelle parfaitement avoir vu au régiment nombre de jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire et n'ayant jamais été vaccinés, avant leur arrivée au corps ; j'ajoute que ce n'était pas des Lorrains, car chez nous la pratique de la vaccination est entrée dans nos mœurs et dans nos habitudes, peu de personnes s'y soustraient, soit par ignorance, mauvaise volonté ou indifférence. Il est profondément regrettable de constater que de nos jours certaines

personnes nient l'efficacité de la vaccine et refusent la vaccination, que d'autres chez lesquelles une maladie contagieuse s'est déclarée, refusent la désinfection, et cependant rien n'est plus vrai ; il arrive quelquefois, assez rarement je dois le dire, que des personnes refusent la désinfection. Eh ! bien, les pouvoirs publics devraient pouvoir passer outre et faire désinfecter quand même, car la liberté individuelle a pour limites, dit encore J. Rochard, d'une part la liberté d'autrui et de l'autre la sûreté publique. Puisque des exemples sont nécessaires pour convaincre les esprits, en voici quelques-uns. En Allemagne par exemple, la vaccine est obligatoire depuis 1874 ; avant cette époque, elle était simplement facultative ; la mortalité variolique, pendant les années 1871, 1872 et 1873 a été la suivante dans les grandes villes allemandes : 632.5, 138.6 et 11.2 à Berlin ; 356.7, 282.5 et 13.7 à Breslau ; 107.5, 95.2 et 0.8 à Hambourg ; 88.9, 61.5 et 2.9 à Munich ; 360.2, 85.2 et 13.1 à Dresde ; mais à partir de 1874 (date de la vaccination obligatoire) la mortalité par variole dans ces mêmes villes est inférieure à l'unité pour 100,000 habitants.

En Angleterre et en Ecosse, le principe de l'obligation vaccinale fut appliqué dès 1853 et la mortalité variolique qui, de 1843 à 1852 avait été pour 100,000 habitants de 3,26, tomba pendant la période de 1861 à 1879, à 1,62 et de 1880 à 1889, à 0,48. A partir de 1890, la vaccination fut proclamée facultative, car depuis quelques années une guerre en règle lui était déclarée, et il régnait en Angleterre une véritable folie anti-vaccinale ; résultat : la variole se déclare en 1891 dans le Yorkshire, envahit tous les districts et même celui de Lei-

cester où elle était inconnue jusqu'alors mais qui, par contre, s'acharnait le plus à ruiner la confiance dans la vaccine. Pas un point de l'Angleterre ne fut épargné par le fléau ; on établit des quarantaines, on isola les malades, on construisit des baraquements, rien n'y fit, la mortalité fut effrayante.

La vaccination est obligatoire en Belgique, en Russie et en Suisse. Au mois de mai 1883, le canton de Zurich, en Suisse, vota le retrait de la loi ; à partir de ce moment, les cas de variole et les décès par cette maladie ne firent qu'augmenter ; ainsi dans la ville de Zurich, il y eut, pour 100,000 habitants :

en	1881. . . .	7	décès
	1882. . . .	0	—
	1883. . . .	8	—
	1884. . . .	11.15	—
	1885. . . .	52	—
	1886. . . .	85	—

Espérons qu'un jour le gouvernement s'occupera sérieusement de la question et la résoudra conformément au vœu de tous les médecins. Il y a longtemps que l'Académie de Médecine, la Société de Médecine publique et surtout le Comité consultatif d'hygiène ont élevé la voix et fait des démarches auprès des pouvoirs publics en faveur de la vaccination obligatoire ; au mois de mars 1870, le docteur Liouville déposa sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi ainsi conçu :

« Proposition de loi tendant à rendre obligatoire la vaccination et la revaccination, par le docteur Henri Liouville. »

Sa motion fut sérieusement prise en considération et la loi tant désirée allait être votée quand des circonstances malheureuses et inattendues détournèrent les esprits de la question et depuis ce moment, elle reste toujours à l'état de projet.

Plus récemment des vœux en ce sens ont été émis dans beaucoup d'assemblées ; ainsi dans le projet de loi du 22 juin 1891, nous pouvons lire : « Art. 9 : La vaccina-« tion anti-variolique est obligatoire au cours de la pre-« mière année, la revaccination au cours de la dixième et « de la vingtième année. Les parents ou tuteurs sont tenus « personnellement à l'exécution de la présente mesure. »

Nous savons aujourd'hui que l'action prophylactique de la vaccine n'est que temporaire ; nous savons aussi que la vaccine ne met pas les individus qui y ont été soumis à l'abri des atteintes de la variole ; ce qui est indiscutable, c'est qu'elle préserve de la mort, des infirmités, des cicatrices difformes et hideuses, en un mot qu'elle rend bénigne une variole qui, sans elle, aurait tué ; depuis un siècle que la vaccine existe chez nous, elle a sauvé des milliers d'existences et, à l'heure qu'il est, des milliers de personnes respirent encore sans se douter que c'est à elle qu'elles le doivent.

C'est dans l'armée qu'a été posée, il y a bien longtemps, la question des revaccinations ; il est de toute justice de reconnaître que les médecins militaires ont beaucoup fait pour elle et c'est grâce à eux qu'elle commence à passer dans la pratique générale ; la revaccination est pratiquée tous les ans par les médecins militaires pour les jeunes hommes appelés sous les drapeaux, mais ceux qui sont déclarés impropres au service y échappent ; je ferai remar-

quer aussi que les adultes du sexe féminin *négligent totalement* de se faire revacciner sauf les femmes fonctionnaires, étudiantes, etc., malgré les exhortations des médecins vaccinateurs ; voilà donc des proies toutes désignées pour la maladie ; l'expérience nous prouve que la variole est rare, sinon inconnue, dans les groupes vaccinés avec soin, qu'une épidémie aussitôt déclarée et reconnue peut être arrêtée par les vaccinations et revaccinations en masse, la raison et la logique nous disent qu'il faut vacciner et revacciner.

CONCLUSIONS

1° La Lorraine, à cause de sa situation même, a été souvent le théâtre d'épidémies et de fléaux terribles, parmi lesquels la variole a été surtout et souvent meurtrière.

2° Nos départements ont été des premiers, en France, à accepter et mettre à profit l'immortelle découverte de Jenner. Des médecins illustres, Valentin, J.-B. Simonin, Serrières, Morlanne, Ed. Simonin, Haxo, etc..., ont consacré leur existence à défendre et à propager cette pratique nouvelle et négligé bien souvent leurs intérêts personnels pour faire participer la Lorraine tout entière aux bienfaits de la vaccine. Ils se sont déplacés, ils ont parcouru et fouillé tous les coins de la Lorraine, faisant des conférences, encourageant et exhortant les populations à se faire vacciner, se vaccinant eux-mêmes publiquement pour mieux frapper les esprits timorés et surtout incrédules. Aussi, chaque année, dans le rapport sur la vaccine, présenté au ministre de l'Agriculture et du Commerce par l'Académie de Médecine, nos départements et surtout celui de la Meurthe sont cités comme ceux où la vaccination est le plus en honneur de toute la France et chaque

année, nos vaccinateurs reçoivent les éloges les plus flatteurs. Si la variole n'est plus à redouter aujourd'hui, si si nous jouissons d'une grande immunité vis-à-vis de cette « hydre dévastatrice » et si nous sommes en sécurité, c'est à eux que nous le devons en grande partie ; ils ont bien mérité de la Lorraine et aussi, je me hâte de le dire, de la France entière, car le grand mouvement en faveur de la vaccination est parti de chez nous, de la Lorraine : lorsqu'il s'agit d'accepter et surtout de faire accepter une découverte ou une invention quelconque, il n'y a souvent que le premier pas qui coûte, mais faut-il encore avoir le courage de le faire et surtout de ne pas revenir en arrière : ce premier pas a été fait en Lorraine pour la vaccine.

Cuique suum. — Pour être juste, nous devons signaler que les préfets dans leurs départements, presque tous les maires dans leurs communes n'ont pas cessé de témoigner toute leur sympathie à ces bienfaiteurs et à leur venir en aide ; ils accompagnaient souvent les vaccinateurs dans leurs tournées ; leur présence et leur prestige joints à la renommée et à la valeur du médecin gagnaient les masses à la cause de la vaccination.

Le clergé lui aussi, quelle que soit d'ailleurs la religion à laquelle il appartenait, prêchait continuellement en faveur de la méthode Jennérienne ; nous avons vu au cours de ce travail les conseils donnés sur les fonts baptismaux aux parents, parrain et marraine des petits enfants ; chaque année, les préfets, surtout dans le département de la Meurthe, prenaient des mesures, des arrêtés, tenaient des assemblées, votaient des secours pécuniaires et des récompenses pour stimuler le zèle des vaccinateurs et encourager les populations à se faire vacciner.

3° Tant de bonnes volontés réunies ont produit leurs fruits : la variole est maintenant presque inconnue en Lorraine, elle y est moins fréquente que dans le reste de la France.

4° Malheureusement la vaccination n'est pas obligatoire et il y a toujours des personnes, il est vrai, qui y échappent ; beaucoup ne sont pas revaccinées, presque toutes les femmes n'ont été vaccinées qu'une fois, dans leur jeune âge ; la variole peut donc avoir des retours offensifs. Que nos administrateurs veuillent bien y songer et, suivant les traces et l'exemple de leurs prédécesseurs, prendre les mesures nécessaires pour que :

a) La vaccination soit obligatoire dans les trois mois qui suivent la naissance ;

b) La revaccination soit obligatoire tous les dix ans, ou au moins deux fois dans le cours de l'existence. C'est là l'unique et infaillible moyen de combattre et d'éteindre les épidémies varioliques et surtout d'en empêcher définitivement le retour.

Vu :
Le 20 juin 1899.
Le Président de la Thèse,
MACÉ.

Vu par le Doyen :
GROSS.

Vu et permis d'imprimer :
Le Recteur,
A. GASQUET.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

ANGLADA (Ch.). — *Etudes* sur les Maladies éteintes et les Maladies nouvelles pour servir à l'histoire des évolutions séculaires de la pathologie (Paris, 1869).

ANNALES de la Société d'Emulation du département des Vosges.

ARCHIVES de Meurthe-et-Moselle.

BAGARD. — *Discours* sur l'épidémie de la petite vérole qui régna en Lorraine en 1759 et 1760.

(Pierre, Antoine, imprimeur ordinaire du Roi, etc.)

— *Discours* sur l'inoculation (176).

BANCEL. — *Maladies épidémiques* de l'arrondissement de Toul depuis cinquante ans (Toul, 1866).

BENOIT (le R. P.). — *Histoire* ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul (Toul MDCCVII).

BOURGON DIEUDONNÉ. — *Journal* d'un bourgeois de Nancy.

BOUSQUET. — *Nouveau traité de la vaccine* (1848).

BUVIGNIER. — *Recherches* historiques sur les maladies épidémiques et contagieuses qui ont régné dans le Verdunois (Verdun, 1853).

CACHET. — Vray et asseuré préservatif de petite vérole et rougeole, divisé en trois livres.

Enrichy de quatrevingts Problêmes non moins doctes et curieux que nécessaires pour l'entier esclaircissement des causes de ces maladies, de leurs différences, de leurs signes diagnostiques et prognostiques, de leur préservation et curation.

Le tout en faveur des Dames et de leurs chers Poupons.

DÉDIÉ A LA REYNE

(Nancy, Philippe, 1623, in-8°. Toul, 1617).

Calmet (Dom). — *Histoire de Lorraine* (Nancy, 1734).

Canwuell. — *Tableau de la petite vérole* (Paris, 1758).

Colin (Léon). — *La Variole* au point de vue épidémiologique et prophylactique (1873).

— *Traité* des maladies épidémiques. Origine. Evolution. Prophylaxie (Paris, 1879).

Colon (François). — *Histoire* de l'introduction et des progrès de la vaccine en France (Paris, an IX, 1801).

Comité central de Vaccine. — Rapports, an XI (1803).

Condamine (de la). — *Histoire* de l'Inoculation depuis 1758 jusqu'en 1765.

Danvin (D.). — *Du Vaccin. De l'utilité de la vaccination et de la revaccination* (Alger, 1894).

Deligny. — *Histoire* des Épidémies en Lorraine (1889) — (*In mémoires de l'Académie de Stanislas*).

Didion (Jules). — *Histoire* des Epidémies qui ont régné dans le département de la Moselle depuis 1821 jusqu'à 1871.
(Berger-Levrault et Cie, Nancy, 1884).

Digot (Auguste). — *Histoire de Lorraine* (Nancy, 1856).

Dupasquier (Jean). — *Mémoires* publiés par l'abbé Guillaume.

Durival (aîné). — *Description de la Lorraine et du Barrois* (Nancy, MDCCLXXVIII).

Ficatier. — *Rapport* sur les maladies épidémiques observées en 1898, dans l'arrondissement de Bar-le-Duc.

Fouquet. — *Traitement* de la petite vérole des enfants (Amsterdam et Montpellier, 1772).

Gandoger de Foigny. — *Traité pratique de l'inoculation* (Nancy, 1768).

Gravier. — *Histoire de Saint-Dié* (Epinal, 1836).

Grégoire le Tours. — *Historia Francorum.*

Helvétius (Dr T.-J.). — *Traité* de l'Œconomie animale et des causes premières des maladies, avec un recueil d'observations sur l'Art de traiter la petite vérole (Genève, 1763).

Huguenin. — *Chronique de la Ville de Metz* (900-1552).
(Metz, 1833).

Journal de Médecine du département de la Meurthe.

Kurt Sprengel. — *Histoire de la Médecine*, 2e édition, traduite par Jourdan, in-8° (Paris, 1815).

H. Lepage. — *Inventaire des Archives de la Meurthe* (Nancy, 1856-1864).

Littré. — Des grandes épidémies. *Revue des Deux-Mondes* (1836, 4° série, t. V).

Liouville. — *Bulletin* de la Société de Médecine publique et hygiénique professionnelle.

Lorain (Paul). — Art. Epidémie. *In nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* (Paris, 1870, t. XIII).

Lorédan Larchey. — *Journal de Jehan Aubrion*, bourgeois de Metz, avec sa continuation, par Pierre Aubrion (1465-1512), par Lorédan Larchey (Metz, 1857).

Mangin. — *Mémoire* sur l'Inoculation de la petite vérole (Metz, 1769).

Macé. — *Rapport* sur le service de la désinfection (Nancy, 1899).

Marchal de Calvi. — Des Epidémies. — *Thèse* (Paris, 1866).

Maréchal (Félix). — *Tableau* historique, chronologique et médical des maladies endémiques, épidémiques et contagieuses qui ont régné à Metz et dans les pays messins depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (De Verronnais, Metz, 1850).

Marquet. — *Observations* sur la guérison de plusieurs maladies notables, aiguës et chroniques, auxquelles on a joint l'histoire de quelques maladies arrivées à Nancy et dans les environs, avec la méthode employée pour les guérir (Paris, 1750).

Maud'heux. — *Notice* historique sur les épidémies qui ont régné dans l'est de la France (Epinal, 1854).

Menuret (J.-J.). — *Essai* sur l'action de l'air (Paris, 1781).

Meyserey. — *Système* d'un médecin anglais sur la cause de toutes les espèces de maladies (Paris, 1752).

Mesny. — *Dissertation* pour l'Académie royale des sciences de Nancy, où l'on examine la cause des maladies épidémiques qui règnent dans les villages des duchés de Lorraine et de Bar, avec quelques moyens pour les prévenir (La Haye, 1758).

Métrie (de la). — *Traité* de la petite vérole, avec la manière de guérir cette maladie (Paris, 1740).

Morlanne (Pierre-Etienne). — *Mémoire* adressé à la Société de médecine de Montpellier, par Morlanne, ancien chirurgien à l'hôpital militaire de Metz.

Rapports sur les vaccinations présentés par l'Académie de médecine.

Remy (Nicolas). — *Discours* des choses advenues en Lorraine depuis le décès du duc Nicolas jusques à celuy du duc René (1473-1508).

Robert. — *Recherches* sur la nature et l'inoculation de la petite vérole, par Robert, docteur Régent (Paris, 1763).

Rochard (Jules). — *Organisation* du service de la vaccine en France.

— *Revue* d'hygiène et de police sanitaire, t. VII.

— *Traité* d'hygiène sociale.

Saucerotte. — *Examen* de plusieurs préjugés et usages abusifs concernant les femmes enceintes, celles qui sont accouchées et les enfants en bas-âge (Strasbourg, 1777).

Serrières. — *Rapports* du Comité de vaccine du département de la Meurthe au Comité central de vaccine établi près S. Exc. le Ministre de l'intérieur, suivis d'une notice sur les mesures prises pour la propagation de la vaccine dans le département avant la formation des Comités (Nancy, 1807).

— *Comité* de vaccine de Nancy. Procès-verbal de la séance du Comité de vaccine du département de la Meurthe, du 20 janvier 1815 (Nancy, 1815).

— *Instruction* sur la propagation de la vaccine, à l'usage de MM. les maires et vaccinateurs du département de la Meurthe, rédigée en 1820, par le Comité central de vaccine du même département (Nancy, 1820).

— *Notice historique* sur les progrès de la vaccine dans le département de la Meurthe, suivie du rapport de son Comité central, année 1828 (Nancy, 1829).

Simonin (J.-B. père). — *Coup d'œil* sur les épidémies qui ont régné en Lorraine, 1838.

— *Observations* météorologiques et médicales faites à Nancy, 1841-1854.

— *Recherches* topographiques et médicales sur Nancy, 1854.

Simonin (Edmond). — *Rapport* sur le service départemental de l'assistance médicale de la Meurthe, 1855-1878.

— *Recherches* sur les propriétés actuelles du virus vaccin (Nancy, 1841).

Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy (*Précis* des travaux de la).

Société des sciences médicales de la Moselle (*Travaux* de la).

Trannoy. — *Traité* élémentaire des maladies épidémiques ou populaires (Amiens, 1819).

Valentin. — *Résultats* de l'inoculation de la vaccine dans les départements de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges et du Haut-Rhin (messidor an X, juillet 1802).

— *Notice* sur Jenner (Nancy, 1823).

— *Journal* d'inoculation recommencé à mon retour à Nancy à la fin de 1799 et 1800, an VIII de la République française (manuscrit).

— *Notice* sur une épidémie varioleuse et pseudo-varioleuse qui a régné à Nancy dans le dernier semestre de l'année 1824, lue à l'Académie royale de médecine de Paris, le 19 avril 1825 (manuscrit).

Yvaren. — *Epidémies et éphémérides* traduites du latin de Guillaume de Baillou, célèbre médecin du XVI^e^ siècle, doyen de la Faculté de Paris (Paris, 1858).

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION..... 1

CHAPITRE PREMIER. — Les premières épidémies de variole en Lorraine..... 3

CHAPITRE II. — XVI[e] siècle..... 10

CHAPITRE III. — XVII[e] et XVIII[e] siècle jusqu'à l'inoculation. 17

CHAPITRE IV. — L'inoculation ou insertion en Lorraine..... 30

CHAPITRE V. — La vaccination en Lorraine..... 44

CHAPITRE VI. — Considérations générales et Conclusions... 127

CONCLUSIONS..... 135

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE..... 138

Nancy, imp. A. CRÉPIN-LEBLOND, 21, rue Saint-Dizier.

IMPROBVS
LABOR
OMNIA
VINCIT